
Procès-verbal de la séance publique du Conseil de communauté du 25 juin 2012

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| <i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président | (p.8, 20) |
| <i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance | (p. 8) |
| <i>Appel</i> nominal | (p. 8) |
| <i>Rappel</i> au règlement | (p. 8) |
| <i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée | (p. 8) |
| <i>Adoption</i> du procès-verbal de la séance publique du 16 avril 2012 | (p. 8) |
| <i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée (dossier n° 2012-3023) | (p. 8) |
| <i>Procédure</i> d'urgence pour le dossier n° 2012-3146 | (p. 9) |
| <i>Présidence</i> de monsieur Bruno Gignoux, doyen d'âge | (p. 12) |
| <i>Désignation</i> d'un représentant aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEM Patrimoniale et de la SPL Gestion des espaces publics Rhône amont (dossier n° 2012-3079) | (p. 24) |
| <i>Question</i> orale du groupe Europe Ecologie-Les Verts relative au futur mode de gestion de l'eau potable | (p. 52) |
| <i>Annexe 1</i> : Compte administratif 2011 (dossiers n° 2012-3075 et 2012-3076) - Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Darne | (p. 53) |
| <i>Annexe 2</i> : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (dossier n° 2012-3084) - Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Philip | (p. 72) |

Le texte des délibérations n° 2012-3023 à 2012-3128, 2012-3130, 2012-3132 à 2012-3137 et 2012-3139 à 2012-3146 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 418.

| | |
|---|--------|
| N° 2012-3023 <i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 10 mai 2012 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée -</i> | (p. 8) |
|---|--------|

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

| | |
|--|---------|
| N° 2012-3024 <i>Tassin la Demi Lune - Réaménagement du chemin Finat Duclos section Depéret-Bruyères - Déclaration de projet et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) -</i> | (p. 46) |
| N° 2012-3025 <i>Elaboration du règlement de voirie - Approbation du règlement et de ses annexes -</i> | (p. 27) |
| N° 2012-3026 <i>Application des règles édictées dans le règlement de voirie aux espaces cyclables et/ou piétonniers des places publiques -</i> | (p. 46) |
| N° 2012-3027 <i>Suppression de la participation communautaire au barréage des chantiers - Abrogation des délibérations n° 1990-1505 du Conseil du 29 octobre 1990 et n° 1995-6178 du Conseil du 22 mai 1995 -</i> | (p. 46) |
| N° 2012-3028 <i>Décines Charpieu - Est lyonnais - Accessibilité au site du Montout - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) concernant les opérations d'extension de la ligne T3 au Grand stade et de l'accès nord -</i> | (p. 33) |

| | | |
|---------------------|---|---------|
| N° 2012-3029 | <i>Meyzieu - Est Lyonnais - Accessibilité au site du Montout - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) concernant le parking des Panettes -</i> | (p. 33) |
| N° 2012-3030 | <i>Meyzieu - Est Lyonnais - Accessibilité au site du Montout - Participation de la Communauté urbaine au financement des ouvrages rendus nécessaires pour l'accessibilité au parking des Panettes -</i> | (p. 33) |
| N° 2012-3031 | <i>Mions - Travaux d'aménagement de trottoir avenue des tilleuls au droit du collège Martin Luther King - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Convention de financement avec le Département du Rhône -</i> | (p. 46) |
| N° 2012-3032 | <i>Lyon - Conception et réalisation de travaux pour la rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse - Autorisation de signer un avenant n° 1 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 28) |
| N° 2012-3033 | <i>Ecully - Aménagement de carrefours boulevard du Valvert - route de Paris et boulevard du Valvert, avenue Franklin Roosevelt - chemin de la Forestière - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Département du Rhône -</i> | (p. 46) |
| N° 2012-3034 | <i>Optimod'Lyon - Approbation d'une convention d'utilisation des données du réseau des transports en commun lyonnais (TCL) -</i> | (p. 47) |
| N° 2012-3035 | <i>Logistique urbaine - Convention de partenariat entre la Communauté urbaine, la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon -</i> | (p. 31) |
| N° 2012-3036 | <i>Lyon 4°, Lyon 9° - Construction du pont Schuman - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i> | (p. 31) |
| N° 2012-3037 | <i>Lyon 4°, Lyon 9° - Requalification de l'avenue de Birmingham, réalisation du pont Schuman et requalification des quais Gillet et de la Gare d'eau - Individualisations complémentaires d'autorisations de programmes -</i> | (p. 31) |
| N° 2012-3038 | <i>Albigny sur Saône - Aménagement de la rue A. Zipfel et du chemin Notre Dame - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 46) |
| N° 2012-3039 | <i>Francheville - Chemin des Hermières - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i> | (p. 47) |
| N° 2012-3040 | <i>Givors - Aménagement de rues Longarini et Denfert-Rochereau - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 46) |
| N° 2012-3041 | <i>Givors - Aménagement du parking de la gare - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 46) |
| N° 2012-3042 | <i>Oullins - Reconstruction du boulevard de l'Yzeron - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i> | (p. 32) |
| N° 2012-3043 | <i>Saint Cyr au Mont d'Or - Aménagement d'un parc de stationnement rue du Stade - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 47) |
| N° 2012-3044 | <i>Saint Cyr au Mont d'Or, Ecully, Villeurbanne, La Tour de Salvagny, Dardilly - Petits travaux de voirie - Versement d'un fonds de concours par les Communes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 32) |
| N° 2012-3045 | <i>Saint Fons - Aménagement de la rue Anatole France - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 46) |
| N° 2012-3046 | <i>Vaulx en Velin, Décines Charpieu - Réalisation du boulevard urbain est (BUE) - Tronçon La Soie - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 32) |
| N° 2012-3047 | <i>Vaulx en Velin - Rue de la République - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i> | (p. 46) |
| N° 2012-3048 | <i>Corbas - Rue des Marronniers et avenue de Corbetta - Voirie de desserte suite à réalisation de permis de construire pour des logements - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i> | (p. 46) |
| N° 2012-3049 | <i>Feyzin - Aménagement de la rue du Docteur Jean Long - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 46) |
| N° 2012-3050 | <i>Lyon 1^{er}, Lyon 4° - Poursuite de l'aménagement du boulevard de la Croix-Rousse - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 32) |
| N° 2012-3051 | <i>Lyon 3°, Lyon 6°, Lyon 7° - Rue Garibaldi - Réaménagement du tronçon Lafayette-Bouchut - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 47) |
| N° 2012-3132 | <i>Projet E-partage - Approbation d'un partenariat de recherche avec le groupe Peugeot société anonyme (PSA) pour une expérimentation de véhicules partagés sur les territoires économiques de la Communauté urbaine de Lyon en lien avec les plans de déplacements inter-entreprises -</i> | (p. 47) |

- N° 2012-3133** *Expérimentation d'un démonstrateur concernant le fonctionnement de véhicules électriques alimentés par le dispositif Move In Pure - Convention de collaboration technique avec la Compagnie nationale du Rhône (CNR) -* (p. 47)
- N° 2012-3134** *Lyon 9° - Réfection de la place Valmy entre la rue des Tanneurs et la rue Sergent Michel Berthet - Prise en compte du financement au titre de la réserve parlementaire de M. Gérard Collomb, sénateur - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 46)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- N° 2012-3052** *Pôles de compétitivité - Nouvelle répartition de l'autorisation de programme -* (p. 25)
- N° 2012-3053** *Pôle de compétitivité Axelera - Attribution d'une subvention à la société BMES pour le programme de recherche et de développement COV KO -* (p. 25)
- N° 2012-3054** *Pôle de compétitivité Techtera - Attribution d'une subvention à la société Activation pour son programme de recherche et de développement HUMEVERE -* (p. 25)
- N° 2012-3055** *Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement KALLISTE - Avenant n° 2 à la convention financière avec la société K-PLAN -* (p. 25)
- N° 2012-3056** *Pôle de compétitivité Imaginove - Attribution d'une subvention à la société Artefacts Studio pour son programme de recherche et de développement Dynam'it -* (p. 25)
- N° 2012-3057** *Pôle de compétitivité Imaginove - Attribution d'une subvention à la société Awabot Studio pour son programme de recherche et de développement Robot Populi -* (p. 25)
- N° 2012-3058** *Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2012 -* (p. 47)
- N° 2012-3059** *Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour la mise en oeuvre de ses programmes d'actions sur la qualité, la post-crédation et la transmission-reprise en 2012 -* (p. 47)
- N° 2012-3060** *Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 : Opération pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) / Maison de l'international - Restaurant administratif et universitaire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 47)
- N° 2012-3061** *Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Opération Institut national des sciences appliquées (INSA) - Mécamat - Attribution d'une subvention à l'Institut national des sciences appliquées - Individualisation d'autorisation de programme -* (p. 47)
- N° 2012-3062** *Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Participations 2012 aux actions confiées aux associations porteuses des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de l'agglomération lyonnaise -* (p. 26)
- N° 2012-3063** *Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Plateforme mobilité emploi insertion - Attribution d'une subvention à l'association Uni-Est pour son programme d'actions 2012 -* (p. 26)
- N° 2012-3064** *Attribution d'une subvention à l'Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (APPEL) pour ses actions de valorisation promotion, et savoir-faire des éco-entreprises pour son programme d'actions 2012 - Avenant n° 2 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'actions 2012 -* (p. 48)
- N° 2012-3065** *Rendez-vous Carnot Edition 2012 - Attribution d'une subvention à l'association des Instituts Carnot pour l'organisation de la troisième édition des Rendez-vous Carnot à Lyon du 10 au 11 octobre 2012 -* (p. 47)
- N° 2012-3066** *Attribution d'une subvention à l'association RezoPole pour l'achat d'équipements en 2012 et 2013 - Individualisation d'autorisation de programme -* (p. 48)
- N° 2012-3067** *Attribution d'une subvention à l'association Réseau des territoires innovants pour le financement des INTERCONNECTÉS 2012 -* (p. 47)
- N° 2012-3068** *Organisation de la 25^{ème} conférence internationale sur la résonance magnétique dans les systèmes biologiques (ICMRBS) à Lyon du 19 au 24 août 2012 - Attribution d'une subvention à la fondation Institut Pasteur -* (p. 48)
- N° 2012-3069** *Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour son programme d'actions 2012-volets commerces : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) -* (p. 26)
- N° 2012-3070** *Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien à la politique de management de centre-ville - Attribution d'une subvention aux associations Centre*

| | | |
|--|---|---------|
| | <i>Neuville, Tendance Presqu'île, Oullins centre-ville, Lyon 7 rive gauche (anciennement dénommée ADC7) et la Société villeurbanaise d'urbanisme pour leur programme d'actions 2012 - Avenants n° 1 aux conventions pluriannuelles 2011-2014 -</i> | (p. 26) |
| N° 2012-3071 | <i>Biennale de la danse 2012 - Attribution d'une subvention à l'association Les festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes dite la Biennale de Lyon -</i> | (p. 26) |
| N° 2012-3072 | <i>Convention de coopération décentralisée entre la Communauté urbaine de Lyon et la municipalité d'Addis Abeba (Ethiopie) sur la période 2012-2014 -</i> | (p. 48) |
| N° 2012-3073 | <i>Attribution d'une subvention à l'association Cluster Lumière pour son programme d'actions 2012 -</i> | (p. 48) |
| N° 2012-3146 | <i>Attribution d'une aide d'urgence à la Mairie du District de Bamako pour son action en faveur des réfugiés maliens victimes de la crise du Nord Mali - Année 2012</i> | (p. 48) |
| COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES | | |
| N° 2012-3074 | <i>Compte de gestion 2011 -</i> | (p. 9) |
| N° 2012-3075 | <i>Compte administratif 2011 - Tous budgets -</i> | (p. 9) |
| N° 2012-3076 | <i>Autorisations de programmes 2009-2014 - Compte administratif 2011 -</i> | (p. 9) |
| N° 2012-3077 | <i>Projet d'adhésion de la Commune de Quincieux à la Communauté urbaine de Lyon - Modalités d'instruction -</i> | (p. 21) |
| N° 2012-3078 | <i>Rapport annuel 2011 de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) -</i> | (p. 48) |
| N° 2012-3079 | <i>Désignation d'un représentant aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société d'économie mixte (SEM) Patrimoine et de la Société publique locale (SPL) Gestion des espaces publics Rhône amont -</i> | (p. 24) |
| N° 2012-3080 | <i>Pôle métropolitain entre la Communauté urbaine de Lyon, les Communautés d'agglomération de Saint Etienne métropole, Porte de l'Isère et du Pays viennois - Contribution de la Communauté urbaine de Lyon au budget du pôle métropolitain - Année 2012 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 22) |
| N° 2012-3081 | <i>Ouverture des données publiques - Modalités de diffusion -</i> | (p. 23) |
| N° 2012-3082 | <i>Gestion des réclamations et des demandes d'informations sur le territoire communautaire - Approbation du protocole de partenariat sur la gestion des réclamations communautaires (GRECO) -</i> | (p. 48) |
| N° 2012-3083 | <i>Givors - Mise aux normes d'un ponton flottant et d'une passerelle - Convention de participation financière avec la Compagnie nationale du Rhône (CNR) -</i> | (p. 48) |
| N° 2012-3137 | <i>Recours à un emprunt obligataire groupé pour le financement des budgets principal et annexes des eaux et de l'assainissement - Délégation d'attributions au profit du Président en matière d'emprunts -</i> | (p. 24) |
| N° 2012-3138 | <i>Cotisations et nouvelles adhésions à des associations et organismes - Année 2012 - Association inter-régionale des élus des nationales 7, 6, 86 ancienne route bleue et des amis de la route. Aire N7 - Territoire de terroirs - European Green Road - Désignation d'un représentant du Conseil -</i> | retiré |
| N° 2012-3139 | <i>Programmation pluriannuelle des investissements - Décision modificative des autorisations de programme globales au titre de l'année 2012 -</i> | (p. 49) |
| N° 2012-3140 | <i>Budgets communautaires - Affectation des résultats de l'exercice 2011 et budget supplémentaire 2012 -</i> | (p. 20) |
| N° 2012-3141 | <i>Achat du terrain de la centrale Lafayette - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 49) |
| N° 2012-3142 | <i>Pôle métropolitain entre la Communauté urbaine de Lyon, les Communautés d'agglomération Saint Etienne métropole, Porte de l'Isère et du Pays Viennois - Mise à disposition partielle du service attractivité de la direction de l'attractivité et des relations internationales de la délégation générale au développement économique et international au profit du pôle métropolitain -</i> | (p. 22) |
| N° 2012-3143 | <i>Suppression de la notation pour les agents de catégories A et B et mise en place de l'entretien professionnel -</i> | (p. 49) |
| N° 2012-3144 | <i>Régime indemnitaire du personnel communautaire - Modification du régime indemnitaire pour le cadre d'emplois des assistants territoriaux médico-techniques et assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques -</i> | (p. 49) |

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

| | | |
|---------------------|---|---------|
| N° 2012-3084 | <i>Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets -</i> | (p. 38) |
| N° 2012-3085 | <i>Bron, Lyon, Villeurbanne - Délibération de principe pour le lancement de la délégation de service public de chaud et froid urbains de Lyon Villeurbanne Bron sous forme concessive -</i> | (p. 34) |
| N° 2012-3086 | <i>Givors - Avis de la Communauté urbaine de Lyon sur le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de Total additifs et carburants spéciaux sur la Commune de Givors -</i> | (p. 34) |
| N° 2012-3087 | <i>Corbas - Avis de la Communauté urbaine de Lyon sur le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de Interra Log sur la Commune de Chaponnay -</i> | (p. 34) |
| N° 2012-3088 | <i>Attribution d'une subvention à l'association Air Rhône-Alpes (ARA) pour son programme d'actions 2012 -</i> | (p. 49) |
| N° 2012-3089 | <i>Développement du compostage domestique - Attribution de subvention à l'association Les Compostiers pour son programme d'actions 2012 -</i> | (p. 49) |
| N° 2012-3090 | <i>Parc de Lacroix Laval - Les rendez-vous avec l'agriculture - Edition 2012 - Attribution d'une subvention à la Chambre départementale d'agriculture du Rhône -</i> | (p. 49) |
| N° 2012-3091 | <i>Fonds de solidarité pour le logement - Convention départementale solidarité eau - Créances susceptibles d'être abandonnées par la Communauté urbaine pour l'année 2012 -</i> | (p. 49) |
| N° 2012-3092 | <i>Cit'ergie - Evaluation et labellisation du plan énergie climat de la Communauté urbaine de Lyon - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie -</i> | (p. 49) |
| N° 2012-3093 | <i>Rillieux la Pape, Vaulx en Velin, Villeurbanne - Gestion du milieu naturel des îles de Crépieux-Charmy dans le cadre de l'arrêté préfectoral de protection de biotope - Attribution d'une subvention au conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels (CREN) et à Véolia pour leurs programmes d'actions 2012 -</i> | (p. 49) |
| N° 2012-3094 | <i>Ecully - Installations d'assainissement non collectif - Approbation d'une convention de suivi in situ entre la Communauté urbaine de Lyon, le Département du Rhône, le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts (CEMAGREF) et M. et Mme Dunoyer, propriétaires de l'installation -</i> | (p. 49) |
| N° 2012-3095 | <i>Réorganisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 50) |
| N° 2012-3096 | <i>Caluire et Cuire - Assainissement du quartier du Vernay - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 50) |
| N° 2012-3097 | <i>Neuville sur Saône, Genay - Station d'épuration de la zone industrielle (ZI) de Genay - Conception-réalisation pour les travaux de construction - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché -</i> | (p. 50) |
| N° 2012-3098 | <i>Saint Fons - Quartier des Clochettes et boulevard Yves Farge - Renforcement du réseau d'assainissement unitaire existant et construction d'un collecteur d'assainissement unitaire structurant pour une gestion pérenne des eaux pluviales - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 50) |
| N° 2012-3099 | <i>Saint Fons - Mise aux normes de la station d'épuration - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 50) |
| N° 2012-3100 | <i>Villeurbanne - Cours Tolstoï - Travaux de renforcement du réseau d'assainissement unitaire entre les rues Pascal et des Peupliers - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i> | (p. 50) |
| N° 2012-3101 | <i>Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Vaulx en Velin - Mise en place d'un groupe de travail pour le suivi des travaux à venir et leurs effets éventuels sur l'hydrogéologie de l'île de Miribel Jonage - Protocole entre la Communauté urbaine de Lyon, EDF et le Syndicat de la Rize -</i> | (p. 50) |
| N° 2012-3102 | <i>Genay - Route de Saint André de Corcy - Création de bassins de rétention - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 50) |
| N° 2012-3103 | <i>Meyzieu - Rue Gambetta - Travaux de renouvellement du réseau d'assainissement entre rues Rambion et Picasso - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 50) |
| N° 2012-3104 | <i>Lyon 2° - Travaux de requalification des installations d'assainissement du siphon de la Mulatière - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i> | (p. 50) |
| N° 2012-3105 | <i>Lyon 2° - Dispositif de nettoyage de la Confluence - Autorisation de signer une convention avec la Ville de Lyon -</i> | (p. 35) |

| | | |
|---------------------|--|---------|
| N° 2012-3106 | <i>Lyon 3° - Avenue Félix Faure - Réhabilitation du collecteur T180 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 50) |
| N° 2012-3107 | <i>Lyon 5° - Rue Edmond Locard - Travaux de renforcement du réseau d'assainissement - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i> | (p. 50) |
| N° 2012-3135 | <i>Eau potable - Caducité du contrat d'affermage du 7 décembre 1971 conclu avec la société la Lyonnaise des eaux -</i> | (p. 35) |
| N° 2012-3136 | <i>Eau potable - Caducité du contrat d'affermage du 6 octobre 1970 conclu avec la société Veolia -</i> | (p. 35) |

COMMISSION URBANISME

| | | |
|---------------------|---|---------|
| N° 2012-3108 | <i>Opérations d'urbanisme - Comptes-rendus financiers au concédant - Année 2011 -</i> | (p. 42) |
| N° 2012-3109 | <i>Villeurbanne - Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) des Gratte-Ciel - Composition et désignations de représentants du Conseil -</i> | (p. 50) |
| N° 2012-3110 | <i>Oullins - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de modification n° 9 - Projet de pôle multimodal - Approbation -</i> | (p. 43) |
| N° 2012-3111 | <i>Lyon 2° - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Procédure de révision simplifiée n° 9 - Projet Lyon-Confluence - Phase 2 - Approbation de la révision -</i> | (p. 44) |
| N° 2012-3112 | <i>Saint Priest - Place Roger Salengro - Centre-ville - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Déclaration de projet -</i> | (p. 51) |
| N° 2012-3113 | <i>Saint Priest - Place Roger Salengro - Centre-ville - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 51) |
| N° 2012-3114 | <i>Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Terraillon - Abords du centre commercial, de l'école Pierre Cot et du pôle associatif Jacques Duret - Reventilation d'autorisations de programmes -</i> | (p. 51) |
| N° 2012-3115 | <i>Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) - Rue Haute Monmousseau - Réalisation des études de maîtrise d'oeuvre - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i> | (p. 50) |
| N° 2012-3116 | <i>Rillieux la Pape - Place du Château - Requalification - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i> | (p. 51) |
| N° 2012-3117 | <i>Sathonay Camp - Place Thévenot - Requalification - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i> | (p. 51) |
| N° 2012-3118 | <i>Lyon 9° - Rives de Saône - Aménagement du site des quais de l'Industrie - Programme des aménagements - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 51) |
| N° 2012-3119 | <i>Caluire et Cuire, Fontaines sur Saône, Rochetaillée sur Saône - Rives de Saône - Promenade de Fontaines sur Saône - Promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Ancienne écluse de Caluire et Cuire - Approbation des conventions avec le Département du Rhône -</i> | (p. 51) |
| N° 2012-3120 | <i>Renouvellement urbain et développement solidaire - Attribution de subventions aux associations Agence pour l'ingénierie et l'information multimédia éducatifs (AIME), Moderniser sans exclure, Paroles de femmes et Uniscité -</i> | (p. 51) |
| N° 2012-3121 | <i>Plan local d'urbanisme (PLU) - Majoration de 30 % des droits à construire pour l'agrandissement et la construction de bâtiments à destination d'habitation - Modalités de consultation du public -</i> | (p. 44) |
| N° 2012-3122 | <i>Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) de Bron Terraillon - Portage de la vacance de logements liée aux démolitions - Attribution d'une subvention à la société Alliade habitat pour 2012 -</i> | (p. 51) |
| N° 2012-3123 | <i>Vénissieux - ZAC Armstrong - Indemnités de consultation des candidats non retenus -</i> | (p. 50) |
| N° 2012-3124 | <i>Villeurbanne - Étude de déclinaison opérationnelle des besoins en habitat - Attribution d'une subvention à la Commune de Villeurbanne -</i> | (p. 50) |
| N° 2012-3125 | <i>Villeurbanne - Terrain des Soeurs - Désignation de l'aménageur - Approbation du traité de concession et de la convention de projet urbain partenarial (PUP) - Attribution d'une participation financière pour la réalisation d'équipements publics à la Commune de Villeurbanne -</i> | (p. 50) |
| N° 2012-3126 | <i>Lyon 1^{er} - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Projet de revitalisation économique du bas des pentes de la Croix-Rousse - Attribution de subventions à Alliade habitat et à la Société d'aménagement et de construction de la ville de Lyon (SACVL) pour des travaux de mise aux normes de 2 locaux commerciaux -</i> | (p. 50) |

| | | |
|---------------------|--|---------|
| N° 2012-3127 | <i>Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 1ère phase - Réalisation d'un équipement public : groupe scolaire n° 1 Casimir Perrier, centre de loisirs sans hébergement (CLSH) et équipement petite enfance - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique -</i> | (p. 52) |
| N° 2012-3128 | <i>Bron - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Jardins du Fort - Quitus donné à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône et suppression de la ZAC -</i> | (p. 51) |
| N° 2012-3129 | <i>Caluire et Cuire - Zone d'aménagement concertée (ZAC) Saint Clair - Quitus donné à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône et suppression de la ZAC -</i> | retiré |
| N° 2012-3130 | <i>Saint Germain au Mont d'Or - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Mendillonne - Quitus donné à la société Beylat aménagement et suppression de la ZAC -</i> | (p. 50) |
| N° 2012-3131 | <i>Lyon 1^{er} - Zone d'aménagement concerté (ZAC) multisites des Pentes de la Croix-Rousse - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Suppression de l'opération -</i> | retiré |
| N° 2012-3145 | <i>Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - ZAC de l'Hôtel de ville - Approbation du dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC), du projet de programme des équipements publics (PEP), du bilan financier prévisionnel et du protocole d'accord de gestion des jardins de pluie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 50) |

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

Le lundi 25 juin 2012 à 15 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués le 15 juin 2012 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc commencer notre séance. Ce soir, ce sera madame Baume qui fera l'appel nominal. Madame Baume, vous avez la parole.

(Madame Emeline Baume est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David, MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Hugué, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yérémián (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Bret (pouvoir à Mme David), Charrier (pouvoir à M. Fournel), Balme (pouvoir à M. Thivillier), Bernard B. (pouvoir à Mme Baume), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller),

MM. Chabrier (pouvoir à M. Martinez), Fleury (pouvoir à Mme Revel), Gillet (pouvoir à M. Morales), Hugué (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Lelièvre (pouvoir à Mme Lépine), Ollivier (pouvoir à M. Rousserau), Pillon (pouvoir à M. Schuk), Quiniou (pouvoir à Mme Bocquet), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), M. Terrot (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Tifra (pouvoir à M. Touraine), Vessiller (pouvoir à M. Coste), M. Vincent (pouvoir à M. Barral).

Rappel au règlement

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur François-Noël Buffet a la parole.

M. BUFFET : Monsieur le Président, je souhaite faire un petit rappel au règlement au titre de l'article 13. Vous avez modifié les horaires de l'assemblée communautaire en passant de 18 heures à 17 heures ; là-dessus il n'y a pas de discussion possible. Aujourd'hui, on est venu très tôt, à 14 heures 30 pour la commission générale et à 15 heures 30 pour le Conseil.

Je voudrais simplement me faire le porte-parole de quelques-uns qui m'ont indiqué que ces modifications d'horaires, même si elles peuvent être parfaitement justifiées, on n'en doute pas, posent des difficultés pour un certain nombre d'entre nous en termes de gestion d'agenda voire pour certains qui sont salariés.

Je souhaiterais simplement que vous puissiez choisir ou déterminer un horaire qui soit le plus stable possible. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Simplement, on a décidé d'avancer -je crois que c'est raisonnable- les séances du Conseil de communauté de manière générale à 17 heures ; cela nous permettra peut-être de finir un peu plus tôt, j'en doute mais essayons néanmoins !

Nous avons décidé simplement deux horaires à 15 heures : l'un qui a eu lieu le 30 janvier dernier parce qu'il y avait ce soir-là les vœux de la CGPME et donc je souhaitais que nous puissions y aller et ce soir parce qu'il y a la soirée du *Progrès* et que je pense qu'il est courtois, pour un certain nombre d'entre nous, de se rendre à la soirée du *Progrès*.

M. BUFFET : C'est vrai que, sur ce point, c'est important ; l'an dernier, nous sommes arrivés les derniers !

M. LE PRÉSIDENT : Voilà. Merci pour votre rappel. Je suppose que c'est en même temps un vœu pour que tout le monde puisse s'exprimer avec une brièveté de plus en plus forte dans l'avenir.

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 16 avril 2012

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 16 avril 2012. Si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2012-3023 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 10 mai 2012 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui fait l'objet du dossier numéro 2012-3023. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

Procédure d'urgence

Dossier n° 2012-3146

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une déclaration d'urgence pour le dossier numéro 2012-3146 concernant l'attribution d'une aide d'urgence à la Mairie du District de Bamako concernant une action en faveur des réfugiés maliens victimes de la crise du Nord Mali.

Je pense que chacun comprendra l'urgence mais je suis obligé de vous demander formellement de voter l'urgence. Je vous propose de voter l'urgence et nous examinerons tout à l'heure le dossier.

(L'examen en urgence est adopté à l'unanimité).

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

N° 2012-3074 - finances, institutions et ressources - Compte de gestion 2011 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons donc au premier dossier présenté par monsieur Darne, sur le compte de gestion sur lequel il n'y a pas de problème. Donc monsieur Darne donne un avis favorable de la commission des finances.

M. le Vice-Président DARNE, rapporteur : Tout à fait !

M. LE PRÉSIDENT : Je le mets donc aux voix.

Adopté, M. Broliquier s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président DARNE.

N° 2012-3075 - finances, institutions et ressources - Compte administratif 2011 - Tous budgets - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2012-3076 - finances, institutions et ressources - Autorisations de programmes 2009-2014 - Compte administratif 2011 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant au compte administratif présenté par monsieur Darne.

M. le Vice-Président DARNE, rapporteur : Merci, monsieur le Président.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 1 page 53).

Mes chers collègues, le compte administratif 2011 est le dixième présenté par monsieur Gérard Collomb puisque, même s'il a pris ses fonctions en 2001, l'année 2001 avait un budget qui avait été préparé avant son arrivée ; par contre, le budget 2002, qui a fait l'objet du compte administratif 2003, a été le premier et nous sommes aujourd'hui à 2011 ; il y a donc dix comptes administratifs.

Il m'a paru intéressant de voir quelle était l'évolution au cours de ces dix années-là de façon à rendre compte non pas simplement de l'année 2011, d'autant qu'il est pertinent d'avoir en mémoire quelques-unes des évolutions.

Ces chiffres, que j'ai élaborés avec monsieur William Six, sont pour certains discutables : par exemple, la population du Grand Lyon, ce n'est pas l'objet du même recensement qu'aujourd'hui ; donc il y a quelques pourcentages qui peuvent faire l'objet de légères nuances mais, dans l'ensemble, ils sont crédibles.

J'ai corrigé, pour l'année 2011, les recettes et dépenses de fonctionnement, de reversement aux Communes lié à la TPU qui n'existaient pas en 2002 -c'était la dernière année avant la TPU-.

Les chiffres sont intéressants.

Nos recettes de fonctionnement ont progressé en dix ans de 36,09 % pendant que nos dépenses de fonctionnement ont progressé de 26,1 %. Cela veut dire que, sur dix ans, on s'aperçoit que la volonté que nous avons de corriger de 1 % en moyenne par an l'évolution des recettes et des dépenses se trouve confirmée.

Cet écart significatif entre recettes et dépenses permet d'avoir un autofinancement qui est en augmentation très forte : 184,9 M€ en 2002, 320 M€ aujourd'hui. C'est une progression de 73 % qui nous permet d'avoir un montant d'investissements multiplié par 2,33 : nous sommes passés de 223 M€ d'investissements à 520 M€

Et encore, si on remontait quelques années auparavant, on s'apercevrait que la progression a été plus forte par rapport aux années précédentes. J'ai pris la première année après l'élection de Michel Noir : le montant des investissements était alors de 120,96 M€. J'ai pris la première année après l'élection de Raymond Barre : l'investissement était alors de 166,4 M€. Là, nous étions à 223,2 M€ dans la première année, après Gérard Collomb et nous sommes aujourd'hui à 520,3 M€. Je le dis en même temps non pas pour trouver comme exemple 520,3 M€ puisque je souhaite que l'on diminue légèrement cet investissement qui était nécessaire mais les conditions financières d'aujourd'hui doivent amener à plafonner ce montant.

Quant à l'emprunt, il était de 1 039 M€ en 2002 et il est aujourd'hui à 1 265 M€ ; là encore des progressions bien inférieures au reste.

Pour comparer ces évolutions, il serait intéressant de voir quelles sont les évolutions de prix, de l'indice des prix de détail. Evidemment, la Communauté urbaine de Lyon ne paye pas en prix de détail mais cela indique l'évolution du pouvoir d'achat de la monnaie. D'après l'indice des prix, la monnaie s'est dépréciée de 19,3 % dans ces dix années. Le PIB non pas en francs courants mais en volume a progressé de 10,7 %, ce qui n'est pas énorme : c'est ce que fait la Chine en un an, nous on le fait en dix ans, c'est néanmoins de l'enrichissement. En dix ans, la population du Grand Lyon, avec l'observation que j'ai prise -il se peut que le chiffre ne soit pas de 8,6 % mais de 7,5 %- , la population a crû de 8,6 %.

Si l'on prend les prix, l'enrichissement et la population et que l'on compare cela avec les dépenses de fonctionnement et avec les recettes, cela veut dire que notre recette n'a pas augmenté par habitant. Contrairement à ce qui est dit parfois, que le Grand Lyon prélèverait davantage, c'est inexact. Les recettes de fonctionnement par habitant n'ont pas augmenté, si l'on tient compte évidemment des facteurs de population et d'indice des prix. Les dépenses de fonctionnement ont diminué, ce qui

signifie qu'il y a des gains de productivité, une efficacité plus grande et que la chose qui augmente, c'est l'investissement, à savoir la préparation de l'avenir et l'attractivité du Grand Lyon.

Ces dix ans ont été dix ans de vrais investissements, de vraies transformations du Grand Lyon. Je ne sais pas si on pourra tenir à ce rythme-là ; en tout cas, ces dix ans ont été passés dans ces conditions puisque la gestion, c'est l'art à la fois d'avoir une perception à long terme, de tenir la barre sur les objectifs mais c'est aussi d'être capable de gérer la conjoncture et de faire face tous les jours à ce qui peut se passer.

Si vous le voulez bien, je passe au compte administratif 2011. Je ne lirai pas trop longtemps mais il faut bien dire que l'année 2011 m'a surpris en partie puisque l'année dernière, à cette place, j'avais indiqué que le compte administratif 2010, avec un investissement de 310,8 M€, ne pouvait probablement pas être tenu et nous avons fait un budget de 2011 qui prévoyait un autofinancement de 174,8 M€. Nous avons alors fait des recettes et des dépenses avec un écart qui était très significatif en termes de croissance mais je pensais que nous n'aurions pas une amélioration.

En réalité, nous avançons encore et si nous regardons l'évolution du réalisé sur le prévu, vous voyez que nos dépenses et nos recettes évoluent de façon contrastée : alors que nos recettes sont plus élevées que prévu (105,94 %), nos dépenses sont moins élevées que prévu (93,28 %). Donc cela veut dire que nous avons un autofinancement qui croît et une situation à laquelle nous avons pu faire face dans de bonnes conditions.

Juste pour mémoire parce qu'on oublie d'une année à l'autre, je disais que, l'année dernière, c'était un peu exceptionnel puisque nous avons eu des variations d'un compte administratif à l'autre de 3,9 % de recettes et de 0,6 % de dépenses, avec un autofinancement qui avait crû de 15,4 %. Si je me permets de le rappeler c'est parce qu'il n'est pas possible que certains d'entre vous rappellent que, les années précédentes, nous avons pensé, compte tenu de la réforme fiscale, que les ressources dont nous disposerions seraient très inférieures, donc nous avons envisagé, au moment du débat d'orientations budgétaires, une augmentation des impôts. Au vu du résultat attendu du compte administratif 2010 et des dotations attendues après que les associations d'élus aient demandé des adaptations de la loi de finances, nous avons obtenu des résultats tout à fait bons.

Sur les investissements, nous arrivons à un montant de PPI très élevé. Voici l'évolution des dépenses, des recettes et de la programmation pluriannuelle d'investissement nette : en PPI nette, nous sommes passés, en investissements payés -bien sûr, il s'agit-là de crédits de paiement-, de 397 M€ l'année dernière à 450 M€ cette année, soit une progression de 13,3 % ; il s'agit de charge nette, pas de charge brute.

La diminution des recettes de 1,2 % n'est pas principalement de notre fait ; il s'agit, en particulier, du financement de l'aide à la pierre par l'Etat -puisque nous avons une délégation dans cette matière- qui a diminué de plusieurs millions. A l'inverse, nous avons reçu un peu plus. Je ne peux pas détailler, je suis désolé. Chacune des lignes expliquent quelque chose puisque toutes dépendent des tiers mais plus ou moins ; nous avons, par exemple, les recettes d'amendes de police qui avaient, l'année dernière, produit plus que le taux de réalisation des travaux est de 95 %. Certains peuvent penser que l'on peut faire mieux. Les recettes consolidées sont ici et je vais en commenter rapidement quelques-unes d'entre elles. Excusez-moi, je vous demande quelques secondes !... Non, je ne le trouve pas, cela n'a pas d'importance !

Nos recettes de dotation globale de fonctionnement suivent l'évolution assez modérée ; chacun le sait bien et je n'y reviens pas particulièrement, merci.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères que vous voyez dans la fiscalité des ménages ici, 111,9 M€, a progressé de 3,8 %.

La redevance d'assainissement a progressé, elle, de façon significative. Elle représente 9 % au total alors que l'augmentation par mètre cube a été modeste mais, contrairement aux années précédentes, nous avons vendu un peu plus d'eau que les années précédentes. Je ne sais pas si ce sont les effets du climat ou de l'augmentation de la population mais il y a une inversion de la diminution du nombre de mètres cubes d'eau : nous en sommes à 61 millions de mètres cubes.

Le fonds de compensation de la TVA, qui fait partie de sous-ensemble-là, est en augmentation puisqu'il est lié à nos investissements : 31 M€, avec 30 % de progression.

Je reviendrai rapidement dans une dernière diapositive tout à l'heure sur les situations du périphérique nord et sur son évolution.

Les cessions d'immobilisations ont produit -elles sont ici avec le reste- 28 M€. C'est un objectif que de mobiliser les biens qui peuvent être vendus.

La redevance de l'eau versée par l'Agence de l'eau est à 11,3 M€. Je rappelle que, pour cette année-là, il n'y a pas eu de variation des taux d'impôts ; d'abord, nous n'en avons pas la possibilité sur certains et nous avons maintenu aussi bien les taux de cotisation foncière des entreprises que les taxes d'habitation.

Quant aux dépenses consolidées -elles sont dans la première rubrique-, c'est d'abord les subventions versées : 321,4 M€. La première subvention versée est au SYTRAL ; la variation des subventions au SYTRAL dépend de l'indice des prix hors tabac. C'est également les subventions versées pour les zones d'aménagement concerté, qui sont en augmentation significative, plusieurs millions d'euros, mais nous y reviendrons aussi tout à l'heure : un tableau montre cette évolution, un rapport sur les CRAC qui permet d'avoir un certain nombre d'informations là-dessus.

Je reviendrai sur les charges de personnel en distinguant le prix et le nombre de postes d'agents créés.

L'annuité de la dette (170,2 M€), les attributions de compensation, les dotations de solidarité changent peu ; Les attributions de compensation : il s'agit du reversement de taxe professionnelle encaissée par les communes avant 2002 ; ce sont des sommes qui ne sont pas revalorisées, je le rappelle.

Quelques éclairages sur certaines de ces lignes.

D'abord, les dépenses de personnel progressent de 2,8 %. L'objectif est de 2,5 % ; nous avons un peu de peine à le tenir. C'est avec l'évolution du périmètre du Grand Lyon puisque, dans les chiffres donnés tout à l'heure 2002-2011, en plus des augmentations évoquées, il y a eu l'augmentation des compétences, l'arrivée de Givors, Grigny et Lissieu. Dans les augmentations de personnel aussi bien l'augmentation des compétences que des périmètres explique une partie des variations. Nous sommes à 2,8 % ; l'effectif est de plus 21 % par rapport à l'année dernière.

Un flash sur la dette puisque c'est un élément tout à fait important dans le contexte actuel. Nous avons une dette de 1 265 M€ ; nous étions à 1 204 M€ en 2010. La répartition est à peu près

moitié taux fixe et moitié taux variable. On continue d'opter pour l'un et l'autre suivant les taux proposés. Les taux fixes demeurent très importants, il n'y a pas de raison de ne pas les souscrire puisque le risque est plutôt dans l'augmentation des taux. Le suivi de ce qui se passe en Italie ou en Espagne montre que les taux peuvent augmenter de façon très significative.

J'avoue que dans les prévisions du budget 2011, il y avait une surestimation des intérêts. Les services et moi-même avons estimé l'année dernière que les taux d'intérêts allaient augmenter beaucoup plus et donc nous n'atteignons pas les montants prévus, même si l'augmentation est néanmoins forte soit plus de 10 % d'une année sur l'autre.

Notre taux moyen de la dette est à 2,79 %. Vous constatez qu'il demeure faible. Il y aura un rapport tout à l'heure qui nous donne l'autorisation de souscrire à l'emprunt groupé qui sera émis par les grandes villes de France des Communautés urbaines qui permettra, au-delà du taux, d'obtenir des emprunts puisque les difficultés aujourd'hui sont de deux types : d'une part, le risque de ne pas trouver de crédits parce que les règles avec les conditions de limiter les prêts pour les banques en fonction de leurs capitaux propres réduisent leurs capacités et, d'autre part, les observations des agences de notation les rendent extrêmement prudentes.

Enfin, les créances que ces banques peuvent avoir sur l'Italie ou l'Espagne peuvent entraîner chez eux des pertes et donc les fragiliser. Il est donc pertinent d'avoir des possibilités d'emprunter directement sur le marché obligataire -c'est l'objet du rapport, même si on est dans le compte administratif et si je fais un peu de hors sujet- ; il est possible que l'on cherche à emprunter de 50 à 100 M€ par emprunt obligataire en 2012, avant que l'agence de financement soit créée -nous en avons parlé à plusieurs reprises dans cette assemblée-. En effet, elle n'a pas pu être créée avant la fin du gouvernement précédent ; à ce gouvernement de l'inscrire à l'ordre du jour, je crois que cela est prévu très prochainement.

Les ratios : nous sommes à 10,2 % pour le service de la dette et à 3,9 années de capacité de désendettement. Sans y passer trop de temps, pour montrer tout de même l'évolution de 1998 à 2012, voilà comment notre dette a évolué : nous avons eu, dans ces années-là, des montants de dette supérieurs à ce que nous avions l'année dernière alors que nous n'avions pas du tout le même autofinancement ni pas du tout le même niveau d'investissement. Si je le dis, c'est aussi par mesure d'avertissement parce que je le répète chaque année mais la répétition est pédagogique.

Dès lors que nous avons fait un plan de mandat sur un programme d'investissements de 2 400 M€ -et nous risquons de le dépasser-, j'avais annoncé qu'en fin de mandat, nous serions à quelques centaines de millions d'emprunt de plus. Je continue d'attendre, pour la fin 2014, un endettement qui sera en progression mais qui, par rapport à la fin des années 90, sera compatible avec notre capacité de remboursement. Regardez par exemple la diminution progressive du nombre d'années de remboursement : à la fin des années 90, nous étions à 8 ans ; nous avons diminué presque constamment, il y a eu un petit rattrapage ici mais enfin, si vous enlevez ce petit creux ici, vous voyez une diminution qui fait qu'aujourd'hui nous sommes à 3,9 années. Ceci n'a de valeur que pour autant que nous continuons de tenir.

Bien sûr, cela passe par la capacité à garder un autofinancement du niveau de ce que nous avons aujourd'hui, ce qui veut dire qu'il faut continuer de tenir nos dépenses de fonctionnement et

d'avoir des recettes qui évoluent, sinon nous devrions obligatoirement réduire notre niveau d'investissements. Il n'y a rien de magique là-dedans, c'est facile à comprendre pour chacun d'entre vous.

Simplement, l'évolution de ces dernières années a été en progression supérieure à ce que je pensais. En début de mandat, si vous reprenez mes propos de 2008, je n'étais pas aussi optimiste dans l'évolution de notre autofinancement, y compris du service de la dette ; je pensais qu'on tendrait plutôt vers 250 M€ que vers 300 M€.

Le remboursement des emprunts -je passe- et l'épargne nette -je passe- donnent une situation satisfaisante mais je ne sais pas ce que sera l'ampleur des difficultés à venir. Si, la fin de l'euro par exemple amènerait tout de même à des redéfinitions considérables ; j'espère que ce n'est qu'un mauvais rêve.

Les investissements : les restes à réaliser en autorisations de programme au début de mandat (812 M€) et les autorisations de programme que l'on a votées depuis, en ajoutant ceux-ci bien sûr représentent 2 152 M€, ce qui fait donc un montant été réalisé de 1 155 M€. Ce qu'il nous reste à réaliser -c'est la différence entre ces deux lignes-, 996 M€, montant supérieur à ce que nous avions en début de mandat.

Les autorisations de programme que nous prévoyons pour l'année 2012 sont très élevées (570 M€) mais, compte tenu de l'ampleur des projets et des opérations, on ne sait pas beaucoup faire moins. J'espère que tout ne se réalisera pas et que notre stock à réaliser continuera à augmenter en fin de mandat. Les crédits de paiement prévus en 2012 au budget primitif -je les rappelle- : 494 M€.

Ce sont des montants considérables et qui sont intéressants en ce qu'ils produisent des recettes futures parce que la plupart de nos investissements, que ce soit dans les ZAC, que ce soit du logement, que ce soit dans les zones d'activités -c'est sans doute moins vrai pour l'assainissement- sont des investissements qui produisent des recettes futures. Il n'empêche qu'il faut les réaliser et que ce sera la garantie d'équilibre d'années ultérieures.

Cela donne tout de même l'ampleur de la stratégie qui est faite, dont on peut dire qu'elle correspond aux déclarations politiques qu'il y a eu toutes ces années où chacun dit : les collectivités locales sont celles qui investissent et c'est très bien ; il ne faut pas leur réduire leur financement pour qu'elles réduisent leurs investissements. Nous sommes, de ce côté-là, dans les bons élèves.

Je voudrais faire deux ou trois zooms sur des opérations particulières puisque c'est demandé par certains.

Un zoom sur le logement : le soutien au logement social a évolué de cette façon, il avait baissé légèrement l'année dernière. Pour l'aide au logement du parc privé, on constate une sensible diminution ainsi que pour les aires d'accueil des gens du voyage. La politique de la ville avec, au total, les efforts : + 44,5 %. On peut toujours discuter du périmètre, c'est de la comptabilité analytique et non de la comptabilité générale, ce sont des reconstitutions. Chacun peut les lire un peu autrement. Il n'empêche que l'on passe de 103 à 109 M€ avec une progression de 13,8 %. Enfin, les recettes de baux emphytéotiques.

La politique foncière n'est pas un point noir mais mérite une attention toute particulière parce qu'on a à la fois conscience que c'est un élément décisif sur la qualité de nos politiques, aussi bien en termes d'attractivité, de développement économique, de logement et même de déplacements mais en même temps

on a tous conscience que les prix sont très élevés et que l'on a là une difficulté -je le redis assez régulièrement et je pense que c'est partagé par beaucoup, entre autres les services et les Vice-Présidents-. Nous sommes à des montants assez élevés d'acquisitions (60,7 M€) hors réserves foncières (35,9 M€) pour un total de 96,6 M€, soit une progression de 13,5 % dans l'année. Vous avez le rappel des variations de l'année précédente et les variations de cette année sont ici. J'essaie de faire à chaque fois du pluriannuel parce que je trouve que comparer trop proche d'une année sur l'autre est à éviter ; avec les tendances, c'est toujours une simplification. Il peut y avoir des éléments de conjoncture ou d'opportunité ou de vie d'un programme qui peuvent faire des à-coups.

Un flash sur le périphérique nord : Je le fais simplement parce qu'il se peut que, dans les années futures, il y ait une enquête publique et des questions sur le financement. Il m'a paru intéressant de dire aux uns et aux autres comment cela évolue. Les recettes du périphérique nord : 32 M€. Ce montant pour l'année dernière correspond à une augmentation du volume de voitures -on en a 17,07 millions contre quelques centaines de milliers de moins l'année précédente- mais aussi à une augmentation des tarifs au passage et à l'abonnement.

Je rappelle que, sur cette recette, d'abord on paye 14,7 M€ de dépenses d'exploitation, y compris l'entretien et la maintenance. Il nous reste évidemment la différence. On en garde la moitié et on en donne la moitié au Département puisqu'au départ, il y a eu une moitié de financement par le Département et une moitié par le Grand Lyon. En réalité, ce n'est pas tout à fait vrai : avec les abords, on avait financé 100 M€ de plus que le Département ; au total, on reverse 8,785 M€ au Département. Cet argent-là contribue également à rembourser l'emprunt que nous avons souscrit à ce moment-là. L'emprunt initial fait actuellement l'objet d'un remboursement de 16,26 M€, ce qui veut dire que nos recettes nettes payent 54 % de l'annuité -pour les huit qui nous restent- ; cela correspond à 54 % du remboursement de l'emprunt. Eventuellement plus tard, on fera un prêt consolidé plus historique pour que chacun en ait une bonne perception.

Je vous propose d'arrêter là cette présentation et d'écouter les interventions des uns et des autres et d'y répondre.

Je voudrais auparavant remercier nos services parce qu'à la direction des finances, cela n'a pas été simple cette année, d'une part, des problèmes de santé pour certains ont rendu difficile l'élaboration des comptes et, d'autre part, le logiciel Filigrane qui a succédé à Pléiades, dont j'ai parlé dans une séance précédente, est mis en place mais comme c'est un logiciel extrêmement lourd, la mise en place demande beaucoup de temps et d'investissement. Je remercie donc chaleureusement nos collaborateurs mais également tous les services, toutes les directions, tous les cadres. Je crois que nous avons l'avantage, dans cette Communauté urbaine, d'être servis et que nos politiques soient servies par un encadrement de grande qualité, qui est en surcharge parce que les investissements que j'indique sont réalisés par nos équipes et il manque parfois de chefs de projets, il manque parfois de personnel pour suivre les opérations qui peuvent entraîner un retard pour telle ou telle Commune, je le comprends bien. En même temps, il y a une volonté de maintenir la masse salariale et donc cela ne suffit peut-être pas de rendre hommage à nos collaborateurs ; en même temps, on ne peut pas augmenter à l'excès nos coûts de fonctionnement, j'en ai expliqué les raisons tout à l'heure.

Voilà, monsieur le Président, sur cette présentation synthétique.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Darne, pour ces explications.

Je propose donc à monsieur Gignoux de venir nous rejoindre de manière à ce que tout à l'heure, lorsque je sortirai, il puisse présider la séance. Pas d'opposition ? Il va venir présider la séance.

J'assisterai aux discussions. Je vais donner la parole au groupe Centre gauche démocrate puis monsieur Gignoux continuera.

Présidence de monsieur Bruno Gignoux doyen d'âge

M. DESBOS : Monsieur le Président, chers collègues, c'est un compte administratif sans surprise qui est fondé sur une ligne claire depuis le début du mandat. Un investissement contracyclique, un autofinancement en constante progression et un endettement faible, ce sont ces principes de gestion qui nous permettent de traverser une crise financière et économique très mouvementée depuis 2008.

Et 2011 n'a pas été une année des plus rassurantes puisqu'on a été marqués par une crise sous haute tension des dettes souveraines, avec en prime une crise du financement bancaire apparue dès l'été. Des banques qui ont augmenté leurs marges et ne répondent que partiellement aux besoins de financement des collectivités, c'est un crédit plus rare et plus cher, c'est surtout un frein sérieux pour l'investissement local. Et la situation se détériore aujourd'hui pour l'ensemble des collectivités puisque, au-delà des emprunts, même les lignes de trésorerie sont aujourd'hui concernées.

Autant dire que les collectivités locales sont frappées d'une sévère myopie sur leurs investissements de moyen et de long termes. C'est une situation alarmante pour le secteur des travaux publics dont le chiffre d'affaires dépend à 45 % des collectivités.

Dans ce contexte d'incertitude généralisée, le Grand Lyon garde un niveau d'investissement à hauteur de 520 M€ avec un taux de réalisation d'environ 90 %. C'est un niveau d'investissement bien supérieur au niveau moyen d'investissement des autres groupements intercommunaux. Cela ne signifie pas que nous sommes exonérés du problème de financement bancaire -loin de là !-, cela signifie que notre autofinancement très solide, en progression de 10,6 %, nous permet de moins dépendre du financement bancaire. D'ailleurs, nous empruntons moins que prévu et à un taux moyen de 2,7 %.

C'est une politique extrêmement responsable qui nous donne les moyens de soutenir l'économie réelle qui est l'enjeu de la sortie de crise, d'autant que les prévisions de croissance de 2012 sont sombres. Ce soutien à l'économie réelle est crucial parce que la contraction de l'activité pourra, à l'inverse, impacter nos recettes liées à la valeur ajoutée des entreprises. D'autre part, cet investissement en équipements est, pour le cadre de vie, générateur de recettes. L'attractivité du territoire génère l'arrivée de nombreux habitants, de nouvelles entreprises et un tourisme dynamique ; le niveau de notre taxe de séjour, prévue à 3 M€ et réalisée à 4 M€, est absolument révélateur de ce cercle vertueux. Le niveau du FCTVA est également très éloquent avec une hausse de cette recette de 30 %.

Enfin, le soutien à l'économie réelle à travers les grands projets est vital pour la création d'emplois, à l'instar du pôle de loisirs et du Grand stade.

Autant dire, tout en restant prudents pour l'avenir, que nous pouvons être satisfaits du niveau d'investissement du Grand Lyon ainsi que de son autofinancement ; une capacité d'autofinancement que nous devons conserver au meilleur niveau possible pour préserver notre capacité de désendettement.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci. La parole est au groupe Objectif Lyon Métropolis pour trois minutes.

M. BARTHELEMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, l'analyse du compte administratif permet de répondre à deux questions :

- la première : est-ce que les recettes encaissées et les dépenses effectuées au cours de l'exercice sont conformes aux prévisions budgétaires ?

- la seconde : est-ce que les comptes de l'exercice font apparaître une rupture dans l'évolution des grands postes budgétaires de la collectivité ?

A la première question, l'on peut répondre affirmativement puisque les taux de réalisation de chacun des chapitres budgétaires connaissent des niveaux satisfaisants. Le taux de réalisation des recettes réelles se monte à plus de 95 % et le taux de réalisation des dépenses réelles se situe à un niveau proche de 93 %.

S'agissant de la seconde question, l'exercice 2011 de notre collectivité s'inscrit parfaitement dans l'évolution que l'on constate depuis plusieurs années et que le Président Darne a rappelée dans sa présentation :

- l'autofinancement consolidé augmente de 10 M€ pour atteindre 321 M€ ;

- l'épargne nette consolidée est supérieure de 15 M€ par rapport à 2010 et atteint 219 M€ ;

- le niveau d'investissement progresse de 50 M€ par rapport à 2010 ;

- l'endettement ne progresse que très faiblement et reste dans des limites acceptables qui n'obèrent pas l'avenir de notre collectivité.

Au total, la situation financière du Grand Lyon est particulièrement saine. Ce constat est plutôt réconfortant dans la mesure où de sérieuses difficultés s'annoncent dans les prochaines années :

- la première difficulté est liée à la baisse programmée des dotations d'Etat qui ne manquera pas d'intervenir si le gouvernement veut tenir son engagement de réduction du déficit budgétaire ;

- la seconde difficulté réside dans la raréfaction du crédit qui va contraindre les collectivités à faire des choix dans leurs investissements.

Notre collectivité, plus que d'autres, est particulièrement armée pour répondre à ces défis mais elle devra sans doute être vigilante pour contenir ses dépenses de fonctionnement et aussi ne pas hésiter à faire de plus en plus appel à des partenariats avec le secteur privé dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques. C'est une nécessité financière mais c'est aussi une exigence politique. Dans une ville, dans une agglomération, dans une métropole, les entreprises sont porteuses de développement, d'emploi, de recherche, d'innovation. De plus, elles concourent

à l'aménagement du territoire. Le rôle de la collectivité consiste à mettre en œuvre les moyens nécessaires au développement des entreprises, qu'elles soient petites ou grandes, qu'elles soient industrielles ou de services. Il est donc naturel que les collectivités fassent appel aux entreprises pour mettre en œuvre des politiques qui relèvent de leur responsabilité mais dont elles n'ont plus aujourd'hui les moyens d'assumer la charge.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : La parole est au groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne pour trois minutes.

M. FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, cher Jacky Darne, je ne peux pas m'empêcher de relever, sur le schéma qui était publié il y a dix ans, le fait qu'on est loin de l'effet ciseau que l'on pouvait craindre il y a quelques années. Et l'année 2011 vient confirmer que l'on est dans la continuité des années précédentes, avec une montée en charge des investissements et l'avancée des grands projets du plan de mandat comme les Rives de Saône, le deuxième tube du tunnel de la Croix-Rousse et la mise en sécurité d'autres tunnels, le BUE, le projet Confluence, les travaux lourds sur les usines de traitement des eaux usées, le projet Real, l'avancée des ZAC et le soutien au logement social, la poursuite de la politique de rééquilibrage urbain de l'agglomération, etc.

Nous constatons d'ailleurs qu'on est à la limite des capacités des services et qu'il faudrait sans doute les renforcer si nous voulons poursuivre sur le même rythme. Sinon, comme vous l'avez souligné, il faudrait sans doute réduire la voilure.

Nous réalisons ce plan de mandat ambitieux tout en maîtrisant l'endettement puisqu'on reste à 3,9 années en capacité de désendettement et que le ratio remboursement de l'emprunt/dépenses de fonctionnement baisse de 10,5 à 10,2 % et que le taux moyen de nos emprunts baisse, lui également, de 2,95 à 2,79 %. On relève aussi que le résultat de l'exercice, qui est le solde recettes/dépenses réalisées, passe de 204 M€ en 2010 à 218 M€ en 2011. Donc tous les voyants sont au vert, avec une progression de l'autofinancement et de l'épargne nette.

2011 est la première année d'application complète de la réforme des collectivités et de la fiscalité locales et on peut noter que la dynamique de développement de notre agglomération se retrouve dans les produits fiscaux, par exemple pour la taxe locale d'équipement qui progresse fortement mais dans d'autres encore.

Dans ces conditions qui traduisent la bonne gestion et le respect du plan de mandat, nous ne pouvons qu'appeler à la poursuite voire au développement des efforts sur les dossiers du logement social, des transports en commun, de solidarité et d'équilibre social de l'agglomération.

J'insisterai tout particulièrement cette année sur le logement social car nous risquons de vivre un véritable paradoxe : nous n'avons jamais réalisé autant de logements sociaux, nous gérons pour l'Etat les aides à la pierre avec une politique non négligeable d'intervention foncière. Cependant, il semblerait que les prévisions sur les prochaines années ne puissent pas, en l'état actuel, être au même niveau. Il serait très important d'au moins maintenir les objectifs sinon les augmenter à 30 % sur les ZAC comme Confluence et Girondins et les autres opérations du mandat. Nous ne doutons pas de votre volonté, monsieur le Président, mais nous souhaitons vous alerter sur ce point.

Le groupe GAEC votera le compte administratif 2011.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. La parole est au groupe Europe Ecologie-Les Verts pour cinq minutes.

Mme VESSILLER : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, dans un contexte économique international incertain, la santé financière du Grand Lyon reste bonne.

Notre épargne nette, d'un montant de 219 M€, permettra de financer en partie la concrétisation des projets à venir.

Nos recettes ont progressé plus vite que nos dépenses, ce qui nous a permis d'accroître en un an notre capacité d'autofinancement brut de plus de 10 %. Notre capacité de désendettement reste inférieure à 4 ans et les taux d'intérêts n'ont finalement pas été si défavorables que prévu.

En fonctionnement, le taux de réalisation des recettes frôle les 106 %, ce qui est plus qu'honorable, notamment grâce à la taxe de séjour et à la TEOM, point que nous réaborderons lors du rapport sur les déchets et, par ailleurs, nos charges financières ont pu être revues à la baisse.

Sur l'investissement, nous regrettons que les recettes dédiées aux aides à la pierre n'aient pas été correctement encaissées, tout comme les subventions d'équipement suffisamment versées (67 % pour l'une, 77 % seulement pour l'autre), ce qui nécessiterait une vigilance plus accrue de la part des services.

La taxe locale d'équipement fut plus importante que prévu en 2011, signifiant que de nombreux permis ont été déposés, les participations aux ZAC déficitaires restant, en revanche, importantes.

D'une façon plus globale, l'examen de nos ratios financiers, en comparaison avec les intercommunalités de taille comparable, montre que la pression fiscale exercée par le Grand Lyon est plutôt faible : 350 € au lieu de 431 € dans des agglomérations équivalentes, ce qui ne nous empêche pas d'investir, ceci en partie grâce à nos recettes importantes et à une bonne gestion mais aussi, sans doute, en externalisant davantage notre masse salariale, point sur lequel nous avons peu de visibilité. Un ratio peut être à prendre avec prudence mais notre ratio ressources humaines sur dépenses de fonctionnement est de 21 % contre 25 % dans d'autres agglomérations.

En ce début d'année, sur les 996 M€ restant inscrits à la programmation pluriannuelle des investissements, nous avons voté de nouvelles autorisations de programme pour 570 M€. Cela signifie que notre intercommunalité voit grand, très grand, en s'autorisant à dépenser autant en une seule année.

En milieu de mandat, il est normal d'avoir un budget d'investissement en augmentation. Toutefois, nous nous interrogeons sur l'adéquation entre les objectifs ambitieux de réalisation et les moyens internes de les atteindre. A trop tirer sur la voilure, celle-ci ne pourrait-elle pas craquer ? Selon les organisations syndicales, le stress au travail serait en augmentation. Ce qu'on qualifierait comme étant un mauvais stress n'est-il pas lié, en partie, à un manque de concertation sur l'affectation des moyens sur les projets prioritaires voire à une insuffisance de ces moyens dans certains cas ?

Notre groupe insiste donc sur la nécessité de faire des choix en priorisant nos actions, lesquelles devront faciliter la transition écologique de notre agglomération et en donnant les moyens aux équipes d'assurer la maîtrise d'ouvrage de leurs projets dans de bonnes conditions.

Compte tenu des marges de manœuvre dégagées, nous rappelons quelques domaines où nous devrions faire plus en matière de service public et dans le cadre du plan climat. Ce sont là des pistes pour une éventuelle DM en 2012 et après, sur la mobilité durable, que ce soit les modes doux, l'accessibilité ou les transports en commun, que ce soit en matière de valorisation et de réduction des déchets, que ce soit en matière de réhabilitation thermique des logements.

Le poste foncier également nous paraît sous-évalué par rapport aux enjeux de notre agglomération.

Sur ce point, lors d'une conférence de presse organisée le 3 mai dernier, monsieur le Président -et corrigez-moi si je me trompe-, à la question posée par de nombreux journalistes sur comment rendre les logements financièrement abordables, les promoteurs répondirent : Lyon attire les investisseurs non pas parce qu'il existerait un levier fiscal mais du fait de la politique menée par le Grand Lyon ; cela induit une hausse de prix des logements de 11 % alors que, dans d'autres métropoles comparables, les prix ont stagné à + 1 ou + 2 %.

Cela interroge notamment sur notre politique foncière, notamment pour le logement social ou le logement abordable puisque, pour le logement social, nous venons de voir, monsieur le Vice-Président, que le montant affecté a baissé sur les trois dernières années. Pourtant, la constitution de réserves foncières permet à la fois de produire du logement abordable et de réguler les prix.

De même, il semblerait, à entendre les responsables en charge de l'observatoire de la cohésion sociale et territoriale, que les familles défavorisées seraient tentées de quitter le Grand Lyon pour rejoindre les agglomérations de la métropole, que ce soit Villefranche sur Saône ou la Communauté d'agglomération Portes de l'Isère, là où le foncier serait plus accessible ; cela resterait à vérifier mais cela nous interroge. Ainsi, les familles monoparentales, dotées ou non de ressources importantes, ce qui représente 9 % de la population du Grand Lyon, les populations immigrées (13 % de la population du Grand Lyon) se trouvent souvent obligées de rester à l'est du périurbain.

En conclusion, si l'indice de développement humain du Grand Lyon a dépassé la moyenne nationale avec 0,73 % -il y a quelques années, on disait 0,67 % au niveau national-, les écarts de revenus entre l'ouest et l'est de l'agglomération sont désormais plus importants : ils étaient de 61 % en 2009 contre seulement 41 % en 1992. L'observatoire de l'Agence d'urbanisme en conclut que les quartiers centraux perdent leur fonction populaire depuis plus de dix ans. Dans ces conditions, il y a urgence, monsieur le Président, à s'interroger sur comment bâtir réellement une ville pour tous.

Nous avons eu l'occasion d'exprimer en commission des finances et institutions l'importance des opérations d'urbanisme, dont les projets urbains partenariaux. Nous souhaitons qu'elles permettent d'innover tant au plan environnemental que social et qu'elles permettent de produire davantage de logements à un prix abordable. Vous aurez compris que c'est un point qui nous tient particulièrement à cœur.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est au groupe Centriste et démocrate pour cinq minutes.

M. VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, le compte administratif 2011, c'est le moment où nous nous penchons sur la gestion du Grand Lyon. "Le monde est un livre

et ceux qui ne voyagent pas n'en lisent qu'une page" écrivait Saint Augustin. Ce compte administratif est en quelque sorte une invitation au voyage, à la découverte des réalisations de l'année écoulée.

Oui, les chiffres sont plutôt bons, il faut le reconnaître. Mais il est aussi vrai que la conjoncture est difficile. La crise de la dette et des finances publiques n'en finit pas et je crains fort que la réalité ne rattrape rapidement ceux qui promettaient, sans doute trop rapidement, le changement. Heureusement, dans sa gestion, le Grand Lyon sait résister à ces sirènes grâce à l'implication de tous.

Notre Communauté urbaine investit de plus en plus. Je ne reviendrai pas sur les propos que certains collègues ne manqueront pas de faire sur les restes à réaliser ou les stocks d'autorisations de programmes. D'autres, dans les rangs opposés, ne manquent pas d'ailleurs de faire les mêmes remarques au Département, et c'est assez savoureux.

Mes chers collègues, on ne peut pas tout faire tout de suite et s'il reste des autorisations de programme, c'est que nous avons identifié les investissements futurs. Cela me semble être de la bonne gestion et de l'anticipation. Je me réjouis donc de ce niveau d'investissement. Evidemment, les projets ont toujours des surcoûts. J'invite donc les services à bien prendre en compte ces risques. En tant qu'élus de proximité, nous avons parfois du mal à accepter et expliquer à nos concitoyens pourquoi on retarde certains petits travaux de quelques milliers d'euros. Le développement de l'agglomération doit être équilibré. Nous partageons les efforts, nous contribuons tous à semer ces graines qui demain feront le dynamisme de notre agglomération et il ne nous paraît pas excessif d'en demander quelques menus fruits.

En matière de recettes, il me semble sage -comme l'a dit Jacky Darne- de ne pas trop développer l'endettement, même si le Grand Lyon a encore de la marge. Nous souhaitons le succès de l'emprunt obligataire qui va être lancé et nous redisons qu'il est intéressant d'étudier sérieusement l'idée d'emprunts mutualisés pour gagner sur les frais financiers. Toutefois, garantir une dette modérée ne doit pas nous inciter à augmenter la fiscalité. Il est évident que des nouvelles difficiles viendront du niveau national en la matière, inutile d'en ajouter au niveau local.

Commençons déjà par bien maîtriser les dépenses de fonctionnement, notamment en matière de personnel. Il faudra en passer par là si nous voulons poursuivre cette bonne gestion et faire face aux dépenses considérables entraînées par le développement de la péréquation horizontale. Il n'est d'ailleurs pas prouvé qu'un tel système soit d'ailleurs juste et efficace. Il ne fait qu'ajouter à la complexité des transferts financiers et ne crée en rien une logique de solidarité.

"Tout le monde sait que lorsqu'on donne un document de 705 pages, c'est qu'on ne souhaite pas que les choses les plus évidentes apparaissent de façon claire" ; c'est ce qu'on a pu entendre dans des débats du même ordre au Département, par la voix de notre collègue Thierry Philip. Le compte administratif qui nous est soumis fait 1 114 pages. Moi, en tant qu' élu communal, en tant que Maire ayant à gérer une Commune, je me félicite d'un tel foisonnement d'informations, signe de transparence. Il ne me viendrait pas à l'idée de considérer qu'informer les élus c'est vouloir leur cacher des choses. Je continuerai donc, comme mes collègues du comité budgétaire, à travailler avec monsieur Jacky Darne pour améliorer encore la gestion du Grand Lyon et s'il faut faire 2 000 pages, nous en ferons 2 000 !

Selon sa tradition démocratique d'indépendance, notre groupe laissera la liberté de vote à ses membres. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est au groupe Communiste et intervention citoyenne pour cinq minutes.

M. PLAZZI : Président et chers collègues, le compte administratif est en quelque sorte le baromètre de la bonne exécution du budget, de la bonne utilisation de l'argent public, de la sincérité politique de notre plan de mandat.

La Communauté urbaine de Lyon dispose donc de cinq budgets. Nous examinons ces dossiers dans un contexte de changement politique après l'élection de François Mitterrand et une nouvelle majorité parlementaire de gauche... François Hollande, excusez-moi ! Là je retarde, oui (*Brouhaha dans la salle*), j'ai trente ans de retard ! Mais bon, je vois que vous êtes attentifs à mes propos ; mais je félicite par la même occasion les parlementaires qui ont été élus et qui siègent parmi nous ce soir.

Cette nouvelle majorité ouvre des perspectives nouvelles, et cela dans une attente de véritables changements pour lesquels nous avons contribué. Il va sans dire que nous exercerons une vigilance positive et constructive pour nous opposer à la spéculation, à la domination des marchés financiers et pour répondre aux urgences sociales.

Incontestablement, notre compte administratif est en meilleure santé que les comptes de la nation. 2011 est la première année pleine qui fonctionne avec la suppression de la taxe professionnelle remplacée par d'autres taxes, ce qui met les collectivités en difficulté par l'imprécision des données et des recettes. Malgré cela, nos produits augmentent de 4,6 % et 5,94 % sur les prévisions 2010-2011, avec des taux de réalisation de 90 % dans nos dépenses et un autofinancement qui progresse de 10 M€ ainsi que l'épargne brute ; voici quelques raisons objectives pour tordre le cou à l'idée reçue que les collectivités sont des « cigales ». Cependant, il ne faudrait pas faire de l'autofinancement un dogme économique au détriment des besoins pour nos services. La productivité a des limites, c'est un débat qui reste entier.

Par contre, avec un niveau d'investissement réalisé à hauteur de + 520 M€, en progression de 10,3 % par rapport à 2010 et 90 % réalisés, nous participons grandement à un apport conséquent dans le dynamisme économique de notre agglomération et nous sommes un support non négligeable pour l'emploi. Les villes elles aussi ne sont pas en reste : Lyon c'est environ 100 M€ d'investissements, Vénissieux environ 20 M€ ; Saint Priest environ 20 M€, Vaulx-en-Velin environ 24 M€. Ce ne sont là que quelques exemples que nous pourrions compléter, qui font qu'au total, sur notre territoire, y compris national, les collectivités contribuent à hauteur de 75 % des investissements. Dans le premier tableau présenté par Jacky Darne, nous avons vu la puissance du PIB sur notre agglomération ; il pourrait être consolidé avec l'apport des villes et nous aurions à ce moment-là la dimension exacte de ce que représente la richesse de notre agglomération et comment nous pourrions mieux répartir ensuite les financements pour nos collectivités.

Un financement sain, avec un service de la dette qui baisse un peu et une capacité de désendettement elle aussi stabilisée.

Les charges de personnel évoluent légèrement avec 21 agents de plus. Au total, les charges de personnel représentent 12,6 % des dépenses totales. La poursuite d'un taux élevé d'investissement pose la question des personnels en nombre suffisant et formés pour un service public de qualité. C'est une nécessité pour la réalisation de tous nos grands projets structurants, pour les ZAC, pour le GPV mais aussi pour une politique volontariste de logements sociaux, pour la mobilité, pour l'environnement.

Il nous faut veiller à construire dialogue et concertation avec nos concitoyens, en les associant bien en amont de nos projets.

Mais comment mener à bien la gestion de nos collectivités sans remettre en cause la réforme territoriale et mettre en chantier, en concertation avec l'ensemble des élus, une nouvelle réforme territoriale dont la finalité serait avant tout de répondre aux besoins des populations en développant les services de proximité ?

La refonte du fonctionnement des institutions locales doit s'inscrire aussi dans une réforme de la fiscalité, autour notamment de mesures fiscales comme la mise en place d'un impôt territorial des entreprises, prenant en compte les actifs financiers des sociétés et des banques, permettant de donner des moyens d'action aux collectivités. En 2011, les entreprises du CAC 40 ont réalisé plus de 50 milliards d'euros de profits, dont plus de la moitié va être versée aux actionnaires. Le prélèvement sur les dividendes est la piste la plus simple et la plus rapide pour répondre aux urgences. Plus généralement, ces dispositions doivent faire partie d'un ensemble de mesures financières comme la mise en place -et je ne suis pas le seul à le réclamer puisque j'ai vu que monsieur Cahuzac, qui est un expert en la matière, le réclame aussi- d'un pôle bancaire, financier public, une banque publique de financement des collectivités territoriales. Il faut que l'entreprise retisse le lien avec le territoire.

Avec toutes ces remarques, suggestions et propositions, notre groupe approuvera le compte administratif et je m'associe à notre Vice-Président Jacky Darne, à la reconnaissance, à l'implication de nos services pour la bonne réalisation de notre plan de mandat. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. La parole est au groupe Ensemble pour le Grand Lyon pour cinq minutes.

M. DUMAS : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce compte administratif prend pour nous un relief particulier, pas simplement parce qu'il s'agit -comme l'a souligné le Président Darne- du dixième compte administratif du Président Collomb mais parce que, pour nous, il y a réellement cette année deux grands absents :

- le premier absent -et c'est une surprise- était celui qui était au cœur de toutes vos critiques, qui selon vous empêchait la bonne action du Grand Lyon, je veux bien sûr parler de l'Etat. Comme si les évolutions récentes de vos responsabilités au plan national vous donnaient un peu plus de lucidité sur la situation actuelle ! Notons au passage que cette année encore, comme les années précédentes, la contribution de l'Etat augmente de plus de 20 M€ ;

- deuxième absence, il s'agit de notre collègue, madame Vallaud-Belkacem, devenue depuis porte-parole du Gouvernement. Sa présence aujourd'hui aurait certainement permis d'éclairer la situation et nous l'aurions certainement entendue nous expliquer que les collectivités, comme d'autres, allaient avoir l'obligation de faire des efforts plutôt que de mener grand train.

Alors, après la présentation des "dix glorieuses" de Jacky Darne, j'aimerais, avant d'en arriver au fond, vous parler de ce que j'appellerai plus légèrement les "quatre piteuses", quatre exemples qui dénotent une forme de gouvernance dont nous avons beaucoup parlé et qui a été beaucoup condamnée, des éléments factuels.

D'abord, concernant le restaurant communautaire : nous en parlions déjà lors du débat d'orientations budgétaires en janvier 2012, nous avons souligné le coût prohibitif de ce

restaurant. Monsieur Darne avait admis qu'il y avait un problème de gestion et qu'il s'efforceraient d'y remédier. Huit mois plus tard, les chiffres sont là, le restaurant communautaire est un gouffre puisque, rapporté au nombre de repas servis, le coût pour le Grand Lyon est de près de 2,5 M€. Quand un agent communautaire paye 3,60 €, ce qui est un prix tout à fait raisonnable, le Grand Lyon rajoute 16 € pour arriver à l'équilibre. Ce n'est évidemment pas l'aspect social que nous réprouvons -comme le Président Collomb l'avait laissé entendre au mois de janvier dernier- mais l'incapacité du Grand Lyon à gérer de manière raisonnable le coût réel des repas.

Deuxième "piteuse", la consommation du budget : l'exécutif se targue cette année d'avoir un bon taux de réalisation au niveau de l'investissement. C'est vrai ! Malheureusement, à une exception près puisque l'exécutif s'attendait à recevoir près de 40 M€ de subvention de l'Etat d'investissement et notre collègue Vessiller a rappelé qu'il n'en recevrait en réalité cette année que 26 M€. Et -tenez-vous bien !-, selon le Président Darne, cet écart dans la réception des subventions d'Etat serait dû au fait que les services n'ont pas les moyens ou le temps de faire avancer les rentrées de subventions ! C'est un comble quand on connaît la rengaine de l'exécutif sur le désengagement de l'Etat. Ce n'est pas l'Etat qui se désengage, c'est le Grand Lyon qui se démobilité ! La réponse de l'exécutif : les services sont débordés ! On se demande bien à quoi peuvent donc bien servir les 34 créations de postes nettes en 2011. Est-ce là un problème de stratégie du personnel ?

Troisième "piteuse" : tout à l'heure, monsieur Darne rappelait qu'en dix ans, 400 postes supplémentaires ont été créés. L'Etat parlait, il y a peu, du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux dans l'intérêt des finances publiques. Sachez qu'au Grand Lyon, quand trois fonctionnaires partent, ils sont remplacés par quatre qui arrivent ; Comprenez qui pourra !

Dernière "piteuse" -et nous ne vous cachons pas que les chiffres que je vais vous donner nous ont abasourdis-, ces chiffres concernent l'absentéisme et sont disponibles au niveau du bilan social, document tout à fait officiel. Selon ces chiffres, l'absentéisme 2011 des agents communautaires s'élèverait à 29,9 jours par agent, près de 30 jours par personne. Dit autrement, chaque jour qui passe, 580 agents du Grand Lyon seraient absents sur un total de 4 700 agents. Je vous laisse le soin de tirer les conséquences de tels types de pratiques.

En tout cas, cela révèle pour nous des problématiques de gouvernance lourdes, que nous n'avons pas manqué de rappeler depuis plusieurs années.

Sur le fond maintenant et rapidement, cette année désastreuse sur le plan économique est une nouvelle fois une très bonne année du point de vue du Grand Lyon : les recettes de fonctionnement ont encore augmenté de 50 M€, tandis que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de plus de 3 %. La croissance des dépenses se poursuit de manière irrémédiable et constante.

De leur côté, les dépenses d'investissement explosent. Monsieur le Président Darne nous a dit en commission : "On bat des records d'investissement". Mais de quels investissements parle-t-on ? Est-ce que la rénovation du bord de la Saône, qui est incontestablement un très beau projet mais très onéreux, a la même valeur en termes de retombées économiques et d'emploi que le prolongement du métro, la réalisation du pont Schuman ou la réalisation d'une zone d'activité ?

En période de crise, notre groupe pense qu'il faut faire des choix. A ne privilégier que les dépenses de bien-être et de confort,

on rate l'efficacité économique. J'en veux pour preuve que la politique sur le développement économique, qui était la priorité des priorités dans votre plan de mandat, est en réalité la dernière priorité en termes de réalisations. Au 31 décembre 2011, vous n'aviez réalisé qu'un tiers de ce que vous aviez promis. A l'heure où le nouveau gouvernement a instauré un ministère du redressement productif, il ne serait pas inutile, monsieur le Président, que, dans votre armée de Vice-Présidents, un puisse s'occuper des investissements productifs, ce qui permettrait de distinguer les investissements qui ne génèrent que des charges supplémentaires de ceux qui permettront demain d'augmenter les recettes.

Sur le fond, comment ne pas être surpris entre le décalage de la situation financière du Grand Lyon, meilleure d'année en année, et la situation nationale qui se dégrade tout autant ? Nous y voyons là une faiblesse de notre organisation administrative, déjà révélée par la Cour des comptes. Ce n'est pas le Grand Lyon qui est riche, ce sont les Grands Lyonnais qui prennent la crise de plein fouet comme tout le monde et qui deviennent plus pauvres. Les chiffres du chômage du Rhône en mai 2012 qui augmentent de 0,3 % attesteront mon propos.

Cette situation oblige, selon nous, soit à baisser les impôts -ce que vous ne ferez jamais, monsieur Darne nous l'a encore redit la semaine dernière-, soit -et c'est ce que nous préconisons- à être exemplaires dans la dépense en réduisant le train de vie du Grand Lyon et en améliorant sa gouvernance et en privilégiant la dépense utile.

En conclusion, nous prenons aujourd'hui acte de vos chiffres, tant en recettes qu'en dépenses ; ils nous serviront de référence pour les budgets à venir, tant au niveau des recettes de l'État que de l'utilité des futurs investissements.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialiste et apparentés.

M. CORAZZOL : Monsieur le Président, chers collègues, le compte administratif est l'occasion de rendre compte à notre assemblée de l'exécution du budget de la Communauté urbaine. S'il n'y avait qu'une chose à retenir, elle se résumerait en trois mots : très bonne exécution.

La consolidation des comptes fait apparaître un excédent, avec des recettes légèrement supérieures aux dépenses. Notre budget de fonctionnement est très bon avec des recettes qui augmentent plus que nos dépenses : 4,6 % d'augmentation pour nos recettes contre 2,8 % pour nos dépenses. Notre taux d'autofinancement est en hausse à plus de 320 M€ contre 310 M€ pour le compte administratif 2010, ce qui est extrêmement positif.

Avant d'en venir à l'investissement, je veux rappeler que notre collectivité pratique une pression fiscale bien inférieure à la moyenne nationale (350 € par habitant pour le Grand Lyon contre une moyenne de 431 € par habitant au niveau national) et des dépenses de fonctionnement comparables. Pour ce qui est de l'investissement, on peut dire que le Grand Lyon investit près de 50 % de plus que la moyenne des autres communautés urbaines. Pour résumer, le Grand Lyon investit plus avec moins d'impôts.

Notre santé financière est bonne, notre capacité de désendettement est inférieure à 4 ans -ce qui est en dessous des 8 ans fixés par le plan de mandat- et le ratio de notre dette s'élève à 11 % quand nous nous sommes donné un plafond de 20 %.

Alors oui, le Grand Lyon investit beaucoup mais surtout le niveau de réalisation de nos investissements est très bon. Je citerai très brièvement quelques exemples :

- plus de 19 M€ ont été consacrés en 2011 aux opérations pour favoriser la mixité, 47 M€ depuis le début du mandat ;

- les opérations liées à la destruction du viaduc de Mermoz pour lesquelles le réalisé 2011 est de près de 3,3 M€ et plus de 8,7 M€ en cumulé depuis 2009. Une telle opération est un excellent exemple des projets que nous menons, où la requalification de l'entrée est de l'agglomération répond à des enjeux de désenclavement et de renouvellement urbain ;

- en ce qui concerne le logement, autre exemple, le réalisé consacré à la réserve foncière pour le logement social 2011 s'élève à près de 13 M€ ;

- la quasi-totalité des autorisations de programme d'investissement pour les grosses réparations de voiries de 2009 et 2010 ont été réalisées soit près de 26,5 M€ depuis 2009, dont plus de 800 000 € réalisés en 2011 ; pour les grosses réparations de voirie 2011, le réalisé est de plus de 11,5 M€ ;

- concernant le plan modes doux 2009-2014, le réalisé 2011 est de plus de 2 M€.

Nous pouvons dire que nous exécutons très bien notre plan de mandat, un plan de mandat ambitieux qui reflète une vision à long terme pour le développement économique et social de notre agglomération. Tous les projets, qu'ils concernent le développement économique avec par exemple le projet Part-Dieu, l'urbanisme avec les Rives de Saône, le logement pour lequel notre Communauté urbaine est largement citée en exemple ailleurs en France ou encore le développement durable, tous ces projets de notre plan de mandat participent à cette vision à long terme.

Nous menons une politique qui conjugue développement économique et équilibre social. L'ambition portée par monsieur le Président Gérard Collomb est la garantie du rayonnement et du développement durable de notre agglomération. Elle permet de donner de la visibilité pour l'avenir. Ainsi, elle rassure aussi bien les investisseurs qui continueront à venir créer des emplois que les citoyens qui savent que leur cadre de vie s'est, depuis le premier mandat, largement amélioré, que les transports se sont développés, que nous avons construit plus de logements abordables, que notre agglomération a mieux résisté à la crise.

Pour toutes ces raisons, le groupe Socialiste et apparentés est heureux d'adopter ce compte administratif.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Darne.

M. le Vice-Président DARNE : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, je vous remercie les uns et les autres pour les interventions qui sont, pour l'essentiel, de soutien, d'approbation de ces comptes et chacun a pu relever la bonne santé actuelle du Grand Lyon. Donc merci.

A ceux qui montrent quelques inquiétudes dans l'avenir, soit des relations avec l'Etat, soit monsieur Dumas parle d'une personne absente, l'Etat, je voudrais dire un mot sur ce sujet.

D'abord, au cours de toutes ces années, je ne crois jamais avoir attaqué bêtement l'Etat parce que je sais bien -mais je veux

dire ce que je pense car je ne crois pas avoir trop de langue de bois en la matière- les contraintes qu'il peut y avoir et la nature des relations qui sont nécessaires entre l'Etat et les collectivités mais il m'est arrivé de dénoncer un certain nombre d'évolutions et je continue de souhaiter qu'il puisse y avoir des évolutions. J'en cite quelques-unes de celles que j'ai évoquées au cours de ces dix ou quinze dernières années.

Je trouve anormal que les impôts locaux ne soient pas réformés dans les déterminations de la valeur locative. Le gouvernement n'a pas su reprendre cela correctement, cela a des conséquences : par exemple, aujourd'hui, est mise en place une péréquation. Avec William Six, nous regardons la façon dont c'est calculé ; nous estimions que si on calculait autrement et plus raisonnablement le potentiel financier corrigé, nous aurions 2 % de moins de richesses. Donc une conséquence sur la péréquation très significative. Comment se fait-il que l'on ne réforme pas ces impôts locaux, que l'on ne les ait pas réformés ? Je souhaite que le gouvernement, au cours de son mandat -j'imagine qu'il y a d'autres urgences immédiates- puisse s'interroger sur les valeurs locatives, foncières comme taxe d'habitation, parce qu'elles servent ensuite à beaucoup d'attributions.

J'ai dénoncé et je continue de dénoncer le fait que la DGF pour les collectivités soit calculée de façon historique -je cite monsieur Alain Guengant de l'université de Caen, je crois... de Rennes, merci, excusez-moi pour l'origine ! Je vous incite à lire ses rapports, dans sa critique sur la DGF complètement pertinente- qui n'est pas réexaminée et qui ne l'a été que véritablement à la marge ; je ne dis pas "pas du tout", il y a eu quelques adaptations et, pour moi, c'est un sujet qui demeure entier.

Je continue de dénoncer la nature des relations qu'il y a entre l'Etat et les collectivités qui sont soumises à la conjoncture économique et qui sont l'objet des lois de finances. Il y a eu un pacte de solidarité et de développement il y a quelques années, on y a mis fin. Ces décisions sont année par année. Je pense que nous devrions avoir comme en Allemagne -puisqu'on la cite en exemple mais elle n'est pas idéale sur beaucoup de sujets- où les relations financières entre l'Etat et les collectivités ou les Lands sont régies d'une toute autre façon. L'instabilité est une difficulté majeure dans les relations. Donc je souhaite, en effet, qu'il puisse y avoir une adaptation. J'ai des idées en la matière mais c'est un débat collectif ; je pense, par exemple, qu'on pourrait transférer aux collectivités -je suis très décentralisateur- un impôt national que l'on percevrait, comme cela se fait dans certains pays. On peut aussi penser autrement, peu importe ! Je pense qu'il n'y a pas de vérité, ce sont des compromis qu'il convient de trouver, en tout cas il faut une durée dans la relation, sinon il s'agit d'une faiblesse extrêmement forte.

Voilà quelques exemples qui font que les observations que je formule sur l'Etat ne sont pas bêtement partisans au point de dire, lorsqu'il s'agit de la droite, "Je trouve que l'Etat est nul" et, lorsqu'il s'agit de la gauche, "L'Etat est idéal". Je connais les contraintes et la situation économique qu'il y a aujourd'hui et qu'il y aura demain mais je sais aussi que l'on peut avoir un Etat qui fonctionne avec ses collectivités d'une façon plus respectueuse.

En ce qui me concerne, je souhaite un acte réel de décentralisation parce que le précédent mandat a mis en chantier une évolution des compétences et des lois non terminées mais a mis de côté l'aspect financier et on ne peut pas supprimer une taxe professionnelle, dont j'ai critiqué la suppression, avec des systèmes comme ils sont aujourd'hui.

Pourquoi ai-je critiqué sa suppression ? Parce que le dialogue que l'on a au Grand Lyon avec les entreprises montre un vrai dialogue

économique sur le développement et que les entreprises sont d'accord pour payer dès lors qu'il y a des contreparties ; elles savent très bien que des pôles de compétitivité, des ponts sur le Rhône ou la Saône, qu'un certain nombre d'investissements, de logements sont les conditions de leur rentabilité et de leur attractivité future, elles savent bien qu'il faut financer. Couper ainsi les relations financières et de responsabilité entre un établissement comme le nôtre et les entreprises me paraît une erreur de jugement ; vous pouvez penser autrement mais j'ai le droit de penser qu'il s'agit d'une erreur de jugement et je le dis.

Sur le reste, vous avez évoqué un certain nombre de sujets et, monsieur Dumas, vous avez attaqué un peu vivement les collaborateurs. Je vous trouve très excessif sur beaucoup de sujets.

Tout d'abord, lorsque vous parlez de l'augmentation des effectifs : je vous ai donné, sur l'année 2002, l'augmentation de la population et des effectifs salariés. Vous constatez, si vous l'observez, une très grande corrélation, qui veut dire en réalité une diminution des moyens parce que, dans le même temps où le personnel a augmenté -comme la population et pas plus-, nous avons pris des compétences en matière de tourisme, de haltes fluviales, d'énergie, de gestion des aires des gens du voyage, etc., nous avons augmenté le périmètre de la Communauté urbaine par les Communes de Givors, Grigny, Lissieu. Lorsque vous observez cette variation, il y a eu en effet des gains de productivité.

J'ai entendu Willy Plazzi dire que les gains de productivité ne sont pas tout et il y a d'autres aspects ; il a raison. Mais, en même temps, je continue de penser qu'il faut des gains de productivité dans les collectivités comme dans les entreprises et que, si on peut faire plus avec moins parce qu'on s'organise et qu'on s'investit, je ne vois pas pourquoi on ne le ferait pas parce qu'on travaille avec l'argent des contribuables et qu'il doit être réduit autant qu'on le peut.

Il est injuste de dénoncer ainsi nos collaborateurs qui font leur travail, je vous l'assure, avec une diligence et une volonté extrêmement grandes. Le taux d'absentéisme, on en parlera et j'ai promis, en commission des finances, d'examiner le bilan social parce qu'un taux général d'absence, vous savez très bien que cela cache des choses extrêmement diverses ; tous ceux qui sont Maires ici passent un certain temps à comprendre la diversité de l'absence suivant leurs services et constatent que ce n'est pas tout à fait le même dans l'état civil et dans la petite enfance. Donc on regardera ensemble, si vous le voulez mais, pour moi, il ne sert à rien de dénoncer ; si vous estimez qu'il y a un problème, on le regardera tranquillement et sérieusement avec la direction des ressources humaines qui, en la matière, fait le mieux possible.

Vous dites que le restaurant coûte très cher et que je n'ai rien fait ! Alors d'accord, je n'ai rien fait en la matière, si ce n'est dialoguer avec la direction de la logistique et des bâtiments sur la façon dont on rénove un restaurant, valider la transformation de ce restaurant parce qu'en effet, il coûtait trop cher et était mal équipé et les cadres qui font ce travail-là, ils font le mieux possible. Pour le moment, le restaurant n'est pas terminé -je pense que vous le savez-, il est toujours dans des préfabriqués et on a donc des surcoûts liés aux conditions actuelles d'exploitation.

L'objectif est, en effet, d'avoir un outil tout à fait performant, qui permette au personnel de venir déjeuner. Parce qu'au-delà du coût, je pense que le restaurant est un lieu d'efficacité de la gestion : c'est parce qu'à table on peut parler un peu de travail, qu'on peut se rencontrer et se connaître qu'ensuite on peut passer un coup de fil et régler des questions qu'on ne règle pas

autrement. Bien sûr, on peut avoir d'autres conceptions de la gestion et dire qu'il n'y a plus de restaurant et qu'on va manger dans des restaurants de l'extérieur. Ce n'est pas le point de vue que je défends. Au-delà de l'intérêt social et du prix sur les loyers, c'est un outil de communication et donc votre dénonciation est au moins excessive et nous reprendrons bien sûr ce côté-là de la gestion.

Vous me dites : "Les personnels ne sont pas assez nombreux, ils n'ont pas le temps de rechercher les recettes !" Les recettes qu'on a perdues, j'en ai cités des exemples tout à l'heure : c'est par exemple l'aide à la pierre qui a diminué et, en parallèle, Olivier Brachet en est le premier meurtri puisqu'il me dit : "Même si l'Etat diminue, il faut que nous, on continue de mettre pareil !". Je lui dis : "Tu as raison, on continuera de mettre pareil". Mais l'Etat diminue, ce n'est pas une question de nos services qui seraient plus ou moins paresseux ou négligents. C'est vrai qu'un ingénieur, spontanément, pense plutôt aux travaux à réaliser qu'à rechercher des recettes et que nos services financiers, comme les cadres le rappellent constamment et c'est normal de le rappeler puisque cela fait partie des directives qu'il est normal de donner mais, quand vous regardez la façon dont se font les évolutions, elles ne sont pas du tout comme vous l'imaginez.

Voilà. Sans doute il y aura à améliorer dans cette gestion, je ne pense pas que l'on soit au bout de l'amélioration de la gestion au Grand Lyon, je ne l'ai jamais pensé et continue de penser qu'on peut faire encore beaucoup de progrès sur beaucoup de sujets. La question est de savoir comment on les fait. On peut les faire de façon autoritaire et brutale, on peut les faire dans une concertation, dans un respect de ceux qui font le travail, qui sont les élus locaux, les cadres de la Communauté urbaine, qui traitent les demandes des habitants, des entreprises, pour savoir comment on construit une agglomération attractive, compétitive.

Et quand vous dites qu'il ne faut pas faire les bords de Saône et qu'il vaut mieux faire des pôles de compétitivité, peut-être que ce sont des discussions qu'il faut avoir mais ne classez pas trop vite ! Moi, je pense qu'ainsi, des entreprises viennent s'implanter ici ; je ne parle pas de la Saône parce que ce sont des choses qui ne sont pas terminées mais regardez les berges du Rhône, si elles ne sont pas attractives et si elles ne font pas que les gens, les cadres, les entreprises viennent ici aussi pour ça !

Donc la rentabilité d'un investissement, cela ne se fait pas de façon aussi facile que cela. Dans une entreprise privée, on peut sans doute trouver une corrélation plus simple entre un investissement et sa rentabilité, et encore ! Vous savez, si c'était cela, le PDG d'une entreprise roulerait toujours en petite voiture et pas en grosse voiture parce qu'il n'y a rien qui justifie, en termes de rentabilité, qu'on ait une Mercedes plutôt qu'une Panda ! Il y a des signes et des symboles qui peuvent exister. Oui, c'est ainsi, que voulez-vous que je vous dise ? C'est pour vous dire la relativité des études d'investissement mais que ce n'est pas toujours où vous croyez et donc que l'on en discute et que l'on fasse le plus opportun, c'est vrai, qu'il faille être sélectif, c'est vrai, qu'il faille éventuellement réduire des investissements ou de les étaler dans le temps, dans l'avenir, c'est vrai. Mais on s'y attèle.

Merci à tous.

(Applaudissements dans la salle).

M. le Président COLLOMB : Chers collègues, quelques mots pour conclure cette discussion. J'ai bien compris les conseils que monsieur Jacky Darne donne à nos futurs gouvernants : ce n'est même plus le train, c'est la Panda ; chacun en Panda pour montrer l'exemple !

Chers collègues, moi je pense -et c'était l'objet de la première discussion sur l'Hôtel Dieu- que les temps vont rester au mieux extrêmement difficiles -parce qu'on voit bien quel pourrait être le pire- et donc que la situation que nous allons connaître dans les prochains mois sera extrêmement dure à la fois pour l'Etat et, comme c'est vrai pour l'Etat, pour l'économie de notre pays, pour l'économie européenne et cela sera également vrai pour les collectivités locales.

Si j'avais un conseil à donner à nos actuels et futurs gouvernants, ce n'est pas forcément de rouler en Panda, c'est de prendre avec sérieux les décisions qui doivent être prises sur le plan économique. Parce que finalement, plus on tourne autour du pot, plus on diffère les décisions un peu compliquées et plus elles s'imposent avec un effet boomerang extrêmement fort.

Le deuxième conseil sur les rapports entre l'Etat et les collectivités locales est tout d'abord de donner de la stabilité. Si on pouvait, dans les relations entre l'Etat et les collectivités locales, avoir une visibilité sur le moyen terme, ce serait bien. Et donc à nos parlementaires, qu'ils soient nouveaux et anciens, de légiférer avec parcimonie et surtout ne pas prendre un certain nombre de décisions qui seraient prises au niveau national mais qui seraient financées par les collectivités locales. Je vois bien quelquefois que l'on redouble un peu de volonté réformatrice mais, quand je regarde au total qui paye, ce n'est pas celui qui décide qui paye. Et donc, chaque fois que l'on fait une réforme, si on peut penser à son effet sur les collectivités locales mais sur d'autres acteurs de l'économie, ce serait à mon avis pas mal.

Pour ce qui nous concerne, on voit bien qu'aujourd'hui, l'ensemble des collectivités locales est dans une situation extrêmement difficile. Mes chers collègues, si on a fait cet emprunt groupé, c'est parce qu'un certain nombre de collectivités locales d'ores et déjà n'arrive plus à être financé par les banques. Et vous êtes comme nous : clients auprès des banques, vous avez recours à l'emprunt et vous savez bien comment aujourd'hui la difficulté devient de plus en plus grande pour effectivement lever l'emprunt.

Alors, est-ce que dans cette circonstance le Grand Lyon tient le coup ? Oui ! Même les plus critiques n'ont pu que constater que le Grand Lyon continue à aller de l'avant et à se développer. On voit bien tous les projets qui aujourd'hui fleurissent dans l'agglomération. Alors, certes, le restaurant communautaire est quelque chose d'extrêmement important mais si tous nos problèmes se ramenaient au restaurant communautaire, chers amis, la vie serait belle !

Je peux vous dire qu'avec les acteurs de l'agglomération, des plus grands aux plus petits, c'est tous les jours qu'on essaie de résoudre un certain nombre de difficultés et ceux qui pensent que la vie est un long fleuve tranquille se trompent fondamentalement parce que, chaque jour, il faut se battre pour que les entreprises restent dans l'agglomération, pour qu'elles s'y développent, pour que d'autres y viennent, pour que d'autres y naissent. C'est un combat continu et je peux vous dire qu'au Grand Lyon, c'est un de nos principaux combats.

Alors, sur le reste, c'est vrai que Lyon, le Grand Lyon tient le coup dans ces circonstances difficiles. Jacky Darne disait : "Nous dégageons un autofinancement encore plus fort que celui de l'année dernière au compte administratif." C'est donc évidemment tout à fait formidable. Notre investissement est le plus fort jamais atteint et je me souviens -ce qui relativise aussi ses propos- de monsieur Baptiste Dumas qui, l'an dernier, disait : "Mais finalement, vous voulez augmenter les impôts, etc., etc., mais vous n'en consommez jamais".

Le schéma que vous a présenté monsieur le Vice-Président Jacky Darne montre l'évolution de notre investissement, passant de 223 M€ en 2002 à 520 M€ au compte administratif de l'année dernière et encore plus cette année. Et peut-être justement le problème n'est pas -comme monsieur Baptiste Dumas voulait nous le dire l'an dernier- que nous ne consommons pas assez nos crédits d'investissement, c'est peut-être plutôt que nous les consommons trop et que, dans les prochaines années et si effectivement il n'y a pas une amélioration extraordinaire de la situation, il va nous falloir faire un certain nombre de choix.

Alors, à partir de là, est-ce qu'il nous faut faire des choix totalement utilitaires ? Moi, je conseille à monsieur Dumas de regarder un petit peu ce qui est ressenti par les entreprises elles-mêmes. lorsqu'on parle de l'attractivité des grandes villes en Europe et qu'on leur demande : "Quel est pour vous le facteur d'attractivité le plus important ?". Ce n'est pas les impôts -à la limite, le niveau de formation est déjà plus important que les impôts- mais ce qui vient aujourd'hui en premier c'est la qualité de la vie et l'attractivité effectivement pour leurs salariés. Mes chers collègues, quand on fait un projet comme les Rives de Saône, comme les Berges du Rhône, c'est effectivement cette qualité de la vie que l'on met en avant et c'est parce que l'on a cette qualité de la vie qu'aujourd'hui, qu'un certain nombre de gens qui ne voulaient vivre, par exemple, que dans la capitale sont en train de regarder du côté de l'agglomération lyonnaise parce qu'ils y trouvent une plus grande qualité de la vie.

Sur le reste, j'ai bien vu quels étaient les points d'interrogation. Je vais répondre à l'un qui m'a été posé par madame Béatrice Vessiller concernant l'évolution du logement social. Vous voyez, c'est une chose très différente d'être dans l'opposition même dans l'opposition à la majorité et dans la vraie majorité où on est au gouvernement. Donc le véritable engagement où on verra les choses, c'est combien, dans les prochaines années, on va construire de logements en France. On en a construit dans les 350 000 l'an dernier. On va voir parce que sera la véritable réponse sur les politiques et sur leur performance. Est-ce qu'on en construira plus dans les prochaines années ? Si l'on veut bien, nous qui avons produit 10 000 logements par an au cours des dernières années, sans doute l'agglomération qui a le plus produit de logements, nous consulter un peu sur ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire, je pense que cela pourrait avoir quelque utilité.

Voilà, mesdames et messieurs, j'espère que l'an prochain nous pourrions encore continuer sur le même train mais franchement, quand je me retourne sur le bilan des dix ans que présentait tout à l'heure Jacky Darne, je me dis ce que nous avons fait ensemble n'est finalement pas si mal. Merci.

(Monsieur le Président Collomb quitte la salle des délibérations).

M. LE PRESIDENT : Merci. Nous allons donc procéder au vote du compte administratif. Je vais mettre aux voix le dossier numéro 2012-3075, compte administratif 2011 - Tous budgets.

Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main :

- pour : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard -pouvoir à M. Geourjon-, Geourjon et Moralès qui se sont abstenus) - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate, - contre : néant,

- abstentions : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi et Calvel qui ont voté pour) - MM. Augoyard -pouvoir à M. Geourjon-, Geourjon et Moralès (Centriste et démocrate) - M. Broliquier (Non inscrits).

Adopté.

M. LE PRESIDENT : Je mets aux voix le dossier numéro 2012-3076 : autorisations de programmes 2009-2014 - compte administratif 2011.

Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main :

- pour : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard -pouvoir à M. Geourjon-, Geourjon et Moralès qui se sont abstenus) - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate,

- contre : néant,

- abstentions : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi et Calvel qui ont voté pour) - MM. Augoyard -pouvoir à M. Geourjon-, Geourjon et Moralès (Centriste et démocrate) - M. Broliquier (Non inscrits).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président DARNE.

M. LE PRESIDENT : Merci. Vous pouvez donc demander au Président de bien vouloir revenir dans la salle, s'il vous plaît.

(Monsieur le Président Collomb réintègre la salle des délibérations).

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Président, la majorité de cette assemblée a adopté vos comptes administratifs 2011.

M. le Président COLLOMB : Merci beaucoup à vous. Merci au Docteur Gignoux, évidemment. Le fait d'être doyen d'âge a ses vertus mais, en même temps, c'est parce qu'on est doyen d'âge. Pourvu que cela dure ! Pour tout le monde !

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

N° 2012-3140 - finances, institutions et ressources - Budgets communautaires - Affectation des résultats de l'exercice 2011 et budget supplémentaire 2012 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Jacky Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3140. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DARNE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon a demandé un temps de parole.

M. BUFFET : Quelques mots sur cette délibération pour prendre note que le budget supplémentaire en section d'investissement sera de l'ordre d'un peu plus de 234 M€ et refaire, à cette occasion, une demande concernant le financement du prolongement de la ligne B du métro à l'Hôpital Lyon Sud et vous demander, dès lors qu'il y a des moyens -nous venons d'entendre les propos tenus dans la présentation du budget-, que nous puissions

donner au SYTRAL les moyens financiers pour pouvoir engager, sans délai, ce projet utile au sud-ouest de l'agglomération et utile à beaucoup de nos concitoyens. Voilà, me semble-t-il, un investissement public heureux !

M. LE PRESIDENT : Merci bien. En tout cas, vous écoutez le débat mais pas mes propos puisque mon propos final se terminait par la nécessité, dans les prochaines années, de contenir le niveau de nos investissements et ne pas trop emballer la machine.

Je mets aux voix ce rapport.

Adopté, M. Broliquier ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président DARNE.

N° 2012-3077 - finances, institutions et ressources - Projet d'adhésion de la Commune de Quincieux à la Communauté urbaine de Lyon - Modalités d'instruction - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Schuk a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3077. Monsieur Schuk, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DARNE : Je souhaiterais saluer la présence de monsieur Joël Boucher, premier adjoint à la Commune de Quincieux, et ses proches.

M. LE PRESIDENT : Je le salue également et je donne la parole à monsieur Schuk.

M. SCHUK, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Avec ce dossier et la volonté du Grand Lyon de le voir aboutir, nous avons un certain nombre de temps de parole. Tout d'abord, le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELEMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, à l'occasion de cette délibération qui lance le processus d'adhésion de la Commune de Quincieux à la Communauté urbaine de Lyon, je souhaite faire quelques brefs commentaires.

D'abord, je voudrais féliciter monsieur le Maire et le Conseil municipal de Quincieux qui, en engageant une démarche volontaire d'adhésion au Grand Lyon, ont fait preuve de courage et de clairvoyance. Il est en effet réconfortant de voir une Commune faire le choix de l'intérêt général en se privant de certaines de ses prérogatives. Après Givors, Grigny et Lissieu, l'initiative de Quincieux tend à démontrer qu'un mouvement s'amorce pour considérer comme une nécessité de faire coïncider le périmètre institutionnel de l'agglomération lyonnaise avec les réalités géographiques, économiques et sociologiques.

La Communauté urbaine de Lyon a été créée par la loi du 31 décembre 1966. A l'époque, toutes les Communes, qu'elles soient administrées par la gauche ou par la droite, étaient hostiles à cette idée, à l'exception du Maire de Lyon de l'époque, Louis Pradel, qui a joué un rôle de conciliateur entre l'Etat et les Communes. A cet égard, je vous invite, mes chers collègues, à relire les débats qui ont eu lieu au sein des assemblées municipales ou dans le cadre de l'association des maires du Rhône ; vous serez sans doute surpris par la rigueur des propos tenus par nos prédécesseurs dans cette assemblée.

Aujourd'hui, nous sommes tous d'accord pour dire que le fait urbain est un facteur de développement économique. Les promoteurs de la loi de 1966 avaient anticipé ce phénomène et souhaité que la gouvernance des agglomérations se fasse dans un cadre adapté.

Les Communes ont donc toutes les raisons de participer à cette évolution dès lors que l'on réaffirme leur vocation de collectivités territoriales de plein exercice dotées de compétences et de moyens. Il est patent que le pouvoir communal sera d'autant plus sauvegardé qu'il s'exercera dans le cadre des grandes intercommunalités ; notre propre expérience le démontre, à l'évidence. C'est le message que nous envoie la Commune de Quincieux. On peut espérer qu'il sera entendu par beaucoup d'autres.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, simplement quelques mots pour dire notre satisfaction de voir une nouvelle Commune, Quincieux, sur la voie de l'adhésion au Grand Lyon.

Nous serons attentifs au traitement du dossier et à l'accueil fait à cette Commune. C'est une instruction complexe qui s'ouvre. Elle devra aussi nous aider à régler un certain nombre de problèmes de fonctionnement interne du Grand Lyon. Ainsi, sur la question de l'eau, j'espère que nous pourrions avancer parallèlement sur le dossier des Communes ne bénéficiant pas de l'eau du Grand Lyon.

Enfin, je souhaite que cette adhésion de Quincieux puisse donner un signal positif à d'autres Communes extérieures, qui verront que le Grand Lyon n'est pas une superstructure qui avale tout sur son passage mais un lieu de dialogue et de projets au service de tous et qui permet de préserver l'identité de nos Communes.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Synergies-Avenir.

M. SCHUK : Monsieur le Président, chers collègues, dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010 sur la réforme des collectivités territoriales, un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a été établi. Il visait trois objectifs ; je les rappelle :

- achever la carte intercommunale par le rattachement des Communes isolées à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et par la suppression des enclaves et discontinuités territoriales,
- rationaliser les périmètres des EPCI à fiscalité propre existants en procédant à des regroupements,
- réduire le nombre de syndicats en supprimant les syndicats devenus obsolètes.

La mise en œuvre de ce schéma devait être opérée au plus tard au 1^{er} janvier 2012, et ce jusqu'au 1^{er} juin 2013, date à laquelle la couverture intercommunale et la rationalisation des périmètres devront être achevés.

Sur les secteurs nord-est lyonnais, le projet de réforme portait sur la fusion de quatre EPCI : la Communauté de communes Beaujolais-Azergues, la Communauté de communes Monts d'Or-Azergues, la Communauté de communes Beaujolais-Saône-Pierres Dorées et, pour partie, la Communauté de communes des pays du Bois d'Oingt. Ce nouveau périmètre communautaire, aux identités si différentes, irait de la vallée de la Saône depuis Quincieux jusqu'aux portes du Beaujolais vert à Létra et, mieux encore, Chamelet, en amont de la vallée de l'Azergues.

En 2010, cette nouvelle proposition de cartographie intercommunale n'a nullement été partagée par les élus de Quincieux qui, par délibération du 14 octobre 2010, ont voté majoritairement contre ce projet et demandé leur adhésion au Grand Lyon sur la base d'une étude réalisée dès 2010 par le cabinet KPMG.

A 18 kilomètres de Lyon, Quincieux est un territoire de 1 772 hectares dont 89 % sont couverts en espaces naturels et ZNIEFF. Quincieux compte 3 011 habitants. Sur le plan économique, on répertorie 22 exploitants agricoles, ce qui n'est pas rare, 60 hectares de zones d'activités industrielles et tertiaires, 900 emplois de grandes enseignes comme Fontanel, Descours et Cabaud, Legrand, Ceregrain et également, ce qui est peu banal, un site photovoltaïque de 44 900 panneaux, soit le second site européen qui produit 7 773 000 kilowatts et assure les besoins de 2 500 logements ; je vous rappellerai également qu'ils ont pour voisin Saint Germain au Mont d'Or et qu'ils partagent également un nœud ferroviaire relativement important.

Quincieux a cette grande particularité d'appartenir au canton de Neuville sur Saône tout en étant la seule Commune hors du périmètre communautaire. Ce découpage administratif traduit l'isolement de Quincieux. Les quatorze autres Communes du canton de Neuville siègent ici au Conseil communautaire.

Vous avez sans doute noté que le Grand Lyon a pour objet de mailler son réseau d'eau potable au nord de l'agglomération et que les prochains puits de captage seront à Quincieux. Nous vous invitons à vous reporter à la délibération que nous avons prise ici le 19 mars 2012.

Quincieux a également des pratiques de coopération avec la Commune de Saint Germain sur le volet assainissement collectif. En matière de déplacements, 81 % des actifs de Quincieux se rendent chaque jour à Lyon par la ligne TER, ce qui représente 51 000 voyageurs par an pour la seule année 2011. Seuls 5,5 % des actifs vont vers le pays beaujolais.

Le rattachement administratif de Quincieux à Lyon est également à souligner. Quincieux est très largement pourvu en équipements publics, avec un fort tissu associatif, des liens culturels très importants avec ses voisins du canton de Neuville que je citais tout à l'heure.

Et, pour finir, Quincieux, c'est 15 M€ de base professionnelle -je n'ai pas voulu l'appeler base taxe professionnelle- avec de fortes potentialités industrielles pour le futur.

Monsieur le Président, en sollicitant son adhésion au Grand Lyon, Quincieux souhaite traduire un découpage administratif tenant compte de la réalité du terrain, prendre en compte son rattachement à l'aire d'influence du Grand Lyon, partager des objectifs communs dans cette vallée de la Saône, poursuivre les échanges actuels et tenir compte du travail réalisé en concertation sur les compétences eau potable et assainissement, bénéficier des compétences techniques et du savoir-faire du Grand Lyon en matière de voirie, d'urbanisme, de transports et d'assainissement.

Pour le Grand Lyon, intégrer Quincieux dans son périmètre, c'est aussi l'arrivée d'une Commune attractive grâce à son cadre de vie, à son positionnement au croisement d'infrastructures routières, son niveau d'équipement et sa proximité de l'agglomération lyonnaise. Et c'est intégrer une Commune disposant d'une très bonne situation financière, riche en potentiel et en développement économique.

Notre groupe a, depuis l'expression du souhait de la Commune de Quincieux, soutenu fermement et clairement cette demande. Notre position est en effet en cohérence avec les valeurs et les principes de notre groupe parmi lesquels le principe du volontariat, édicté d'ailleurs dans la loi de décembre 2010, la reconnaissance de l'expression des Communes et la décision finale quant au choix de leur devenir. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette demande d'adhésion.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Oui, monsieur le Président, simplement pour nous réjouir de cette décision et rappeler que la loi de 2010 qui a parfois été tant décriée permet aussi à certaines collectivités locales de trouver le bonheur.

Le choix de Quincieux qui était d'intégrer la Communauté urbaine va désormais être exaucé. Je voudrais rappeler que notre groupe a toujours soutenu également la demande de cette collectivité de vouloir rejoindre le Grand Lyon et que désormais, dans quelques semaines, les choses seront faites, même s'il reste encore un peu de travail à accomplir mais, en toute hypothèse, c'est un excellent choix pour eux mais c'est aussi une excellente décision pour nous. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Pour compléter, je rappelle que ce soir nous ouvrons une procédure et qu'il y a encore quelques mois de travail avant de concrétiser définitivement.

M. BUFFET : L'issue me paraît peu douteuse.

M. LE PRÉSIDENT : En tout cas, monsieur le Maire, bienvenue !

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. SCHUK.

N° 2012-3080 - finances, institutions et ressources - Pôle métropolitain entre la Communauté urbaine de Lyon, les Communautés d'agglomération de Saint Etienne métropole, Porte de l'Isère et du Pays viennois - Contribution de la Communauté urbaine de Lyon au budget du pôle métropolitain - Année 2012 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2012-3142 - finances, institutions et ressources - Pôle métropolitain entre la Communauté urbaine de Lyon, les Communautés d'agglomération Saint Etienne métropole, Porte de l'Isère et du Pays Viennois - Mise à disposition partielle du service attractivité de la direction de l'attractivité et des relations internationales de la délégation générale au développement économique et international au profit du pôle métropolitain - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3080 et 2012-3142. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Cette délibération a pour objet de fixer la somme d'un peu plus de 1 M€ pour le fonctionnement du pôle métropolitain pour une durée de sept mois.

Or, à l'occasion des débats que nous avons eus sur le pôle métropolitain au cours de l'année 2011, plusieurs questions ont été posées ici -par nous-mêmes mais aussi par d'autres- sur le coût réel qu'aurait la mise en place de ce pôle. Vous avez dit et pris l'engagement, à l'occasion de ces Conseils de communauté que, globalement, le budget total du pôle métropolitain ne saurait excéder 1 M€ pour l'ensemble des collectivités qui participent à cette structure, et bien sûr 1 M€ pour une année. Or, nous sommes là sur une somme d'un peu plus de 1 M€, à savoir 1,02 M€ pour une période de sept ou huit mois.

La question que nous vous posons ce soir est de savoir quelle est la réalité des chiffres : ou on va avoir une sorte de tonneau des Danaïdes où l'on ne va cesser de rajouter de l'argent pour une structure supplémentaire -faut-il le rappeler- par rapport à toutes celles existantes, ou ne faut-il pas d'ores et déjà se poser la question du périmètre budgétaire et de le réduire rapidement ? Ou alors ne pas regretter éventuellement le fait qu'on n'ait pas utilisé les structures existantes qui ont déjà la connaissance ? Nous avons ce matin, par exemple, l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme qui est tout à fait capable de nous apporter du contenu très important en la matière. Je rappelle les subventions et les fonds de concours que nous apportons à la Région urbaine de Lyon (RUL), qui elle-même constitue un fonds de ressources très important.

Dans certains pôles métropolitains comme celui que Nancy a créé, l'ensemble des Maires constituant ce pôle se sont engagés à ne pas dépenser un sou de plus, en mettant simplement à disposition des moyens internes déjà existants et à ne pas augmenter, de quelque manière que ce soit, le budget.

Alors, nous avons besoin d'éclaircissements. Vous nous avez dit il y a huit mois : "On n'ira pas plus loin qu'un million d'euros sur une durée d'un an" et, huit mois plus tard, nous sommes déjà à 1,2 M€ sur une période de sept mois. Où va-t-on dans ce pôle métropolitain ?

M. LE PRÉSIDENT : Ecoutez, je vais essayer de vous répondre le plus exactement possible. Donc le budget de 923 200 € se décompose de la manière suivante :

- le personnel recruté par le pôle : 220 834 €, à compter du 1^{er} juillet 2012 ;
- le personnel mis à disposition : 114 583 € à partir du 1^{er} septembre 2012 ;
- évidemment, aucune indemnité pour les fonctions exercées dans ce pôle ;
- un certain nombre de charges exceptionnelles, puisque nous allons dans des nouveaux locaux, qui ont été des achats de matériaux, de mobiliers, etc., pour 102 000 € -cela veut dire qui ne sont pas récurrents- ;
- enfin, pour 350 000 €, un certain nombre d'actions : on en liste douze exactement. Si évidemment, il n'y avait pas d'actions pour le pôle, il n'y aurait pas de vocation à faire exister le pôle. Je pense que 350 000 € pour douze actions, c'est aujourd'hui assez modeste et qu'il conviendra évidemment que nous passions à une fonctionnalité opérationnelle un peu plus importante dans les prochaines années. Mais qui se plaindra qu'au titre du pôle, nous puissions par exemple construire un certain nombre de parkings-relais qui permettent de débouteiller notre métropole et notre agglomération en particulier ?

Voilà, je mets donc aux voix ces deux dossiers :

- pour : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - M. Broliquier (Non inscrits),

- contre : néant,

- abstention : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi et Calvel qui ont voté pour).

Adoptés.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2012-3081 - finances, institutions et ressources - Ouverture des données publiques - Modalités de diffusion - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3081. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, avis favorable de la commission sur cette délibération qui vise à lancer une première vague de mise à disposition gratuite pour le grand public d'un certain nombre de bases de données du Grand Lyon via son site internet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. GEOURJON : Monsieur le Président, mes chers collègues, "L'unique garantie des citoyens contre l'arbitraire, c'est la publicité." écrivait Benjamin Constant, il y a deux siècles de cela. Plus que jamais, la maîtrise de l'information est devenue au fil des ans une des clés de la puissance et du développement. L'an dernier, différents articles nous disaient que, selon des experts, l'humanité a créé plus d'informations au cours des deux dernières années que pendant toute son histoire. Le monde change, le monde s'ouvre. Le foisonnement des données fait que celui qui ne peut y accéder décroche ; c'est là tout le débat sur la fracture numérique.

En tant que collectivité publique, le Grand Lyon produit une quantité de données importante. Certaines doivent rester confidentielles car les services doivent pouvoir travailler sereinement. Les données personnelles des agents, des citoyens doivent aussi être protégées. Mais il existe de nombreux domaines dans lesquels la vie de nos concitoyens, le développement de nos entreprises peuvent bénéficier de l'ouverture des données. Aussi, notre groupe soutient pleinement cette délibération.

Néanmoins, je constate qu'il s'agit là uniquement des données géographiques pour le moment. Première étape importante mais largement insuffisante. J'espère qu'il ne s'agit que d'une première étape et que le Grand Lyon saura progresser vers une ouverture plus grande. Ainsi, on pourrait imaginer mettre à disposition toutes les données du SYTRAL concernant les déplacements et également les données concernant les déplacements automobiles ou TER. Nous votons aujourd'hui déjà leur mise à disposition au profit des partenaires d'Optimod'Lyon. Il faudrait aller plus loin et ouvrir plus largement ces données déplacements.

Je voudrais citer une collectivité proche de nous géographiquement et proche de vous politiquement, monsieur le Président :

le Conseil général de Saône et Loire. Ce Département s'est lancé dans une politique d'open data très audacieuse : toutes les données légalement accessibles sont mises à disposition du public sur un site dédié. La Saône et Loire a accompli un vrai progrès démocratique, loin d'une vision minimaliste qui semble être celle du Grand Lyon.

Notre groupe votera ce rapport en espérant que c'est une première étape.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix le dossier. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2012-3137 - finances, institutions et ressources - Recours à un emprunt obligataire groupé pour le financement des budgets principal et annexes des eaux et de l'assainissement - Délégation d'attributions au profit du Président en matière d'emprunts - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3137. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORRAZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELEMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, par cette délibération, notre assemblée est appelée à renforcer la délégation confiée au Président dans le cadre d'un emprunt obligataire groupé, lancé par un certain nombre de grandes collectivités.

On sait que les collectivités territoriales réalisent 70 % de l'investissement public en France. Or, aujourd'hui, ces collectivités ne parviennent pas à mobiliser complètement les emprunts nécessaires au financement de ces investissements. Deux raisons essentielles expliquent cette situation :

- d'une part, la crise bancaire, de façon générale, avec en particulier la disparition de Dexia ;

- d'autre part, l'évolution de la réglementation bancaire, et notamment la mise en place de Bâle III qui freine les banques dans leur concours aux collectivités, d'autant plus que ces dernières ne peuvent détenir des comptes de dépôt dans ces établissements.

Devant cette situation qui peut devenir extrêmement grave, des solutions sont envisagées ou à l'étude :

- il y a d'abord la création d'une nouvelle banque, remplaçant Dexia, issue d'une collaboration entre la Caisse des Dépôts et la Banque Postale. L'opération est en cours de montage et ne sera définitivement finalisée qu'à la fin de cette année ;

- il y a ensuite le projet de création d'une agence de financement des collectivités locales, lancé en 2010 -2011 ; ce projet n'a pas encore été validé par l'Etat ;

- il y a enfin la possibilité pour les collectivités de recourir à des emprunts obligataires groupés ; c'est le sens de notre délibération d'aujourd'hui.

Mais ces solutions sont partielles et ne règlent pas tous les problèmes, et notamment celui du financement des collectivités de petite ou moyenne taille.

Nous sommes aujourd'hui dans une phase de transition et de réflexion. Il en résulte des difficultés extrêmement graves pour boucler le financement des investissements en 2012 et 2013. Si aucune initiative d'envergure n'est prise très rapidement, cela aura des conséquences désastreuses pour la croissance et pour l'emploi : on évoque le chiffre de 80 000 suppressions d'emplois dans le secteur du BTP.

Il me semble que cette menace nécessiterait une attention plus soutenue de la part des élus locaux et des pouvoirs publics.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je dois dire que je partage cet avis.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2012-3079 - finances, institutions et ressources - Désignation d'un représentant aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale et de la Société publique locale (SPL) Gestion des espaces publics Rhône amont - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Goux a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3079. Monsieur Goux, vous avez la parole.

M. GOUX, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Avant de procéder au scrutin, nous devons procéder à l'approbation du rapport. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. GOUX.

Désignation d'un représentant aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEM Patrimoniale et SPL Gestion des espaces publics Rhône amont

(Dossier n° 2012-3079)

Opérations de vote

M. LE PRESIDENT : Nous devons à désigner un représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEM Patrimoniale et de la SPL Gestion des espaces publics du Rhône amont. Pour une fois, je vous présente ma candidature. Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Je mets la candidature aux voix.

Adoptée, M. Broliquier s'étant abstenu.

(Monsieur le Président Collomb est désigné).

N° 2012-3052 - développement économique - Pôles de compétitivité - Nouvelle répartition de l'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2012-3053 - développement économique - Pôle de compétitivité Axelera - Attribution d'une subvention à la société BMES pour le programme de recherche et de développement COV KO - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2012-3054 - développement économique - Pôle de compétitivité Techtera - Attribution d'une subvention à la société Activation pour son programme de recherche et de développement HUMEVERE - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2012-3055 - développement économique - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement KALLISTE - Avenant n° 2 à la convention financière avec la société K-PLAN - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2012-3056 - développement économique - Pôle de compétitivité Imaginove - Attribution d'une subvention à la société Artefacts Studio pour son programme de recherche et de développement Dynam'it - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2012-3057 - développement économique - Pôle de compétitivité Imaginove - Attribution d'une subvention à la société Awabot Studio pour son programme de recherche et de développement Robot Populi - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3052 à 2012-3057. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces six rapports portant sur le soutien à différents pôles de compétitivité.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, ces dossiers concernant les pôles de compétitivité, dont notamment celui de la nouvelle répartition de l'autorisation de programme dans le cadre de la prolongation d'un an de la durée d'exécution des contrats, sont l'occasion pour notre groupe de renouveler quelques propositions d'évolution de ces pôles.

La DATAR vient de rendre publics les résultats de l'évaluation de la deuxième phase des pôles 2009-2012. L'étude attentive de celle-ci devra se faire. Elle nous sera présentée en commission économique mais, sans attendre, une lecture rapide de celle-ci me permet de confirmer ce que nous avons déjà esquissé comme réflexions et préconisations.

Si la confirmation d'une relative efficacité peut être constatée en termes de nombre de projets qui émergent, en termes de maintien de l'emploi voire une certaine création, des implications croissantes de PME et d'entreprises à taille intermédiaire, d'une certaine incidence sur la formation induite, des interrogations par contre se confirment, en particulier :

- sur l'absence de vision stratégique des pôles et donc la nécessité de les inscrire dans une véritable politique de réindustrialisation innovante éco-sociale, créatrice de valeur ajoutée et d'emplois ;

- il est souligné l'inefficacité en ce qui concerne le financement technique des innovations. La DATAR appelle cela la "mise sur le marché" et ce que les acteurs désignent plus directement par les extrêmes difficultés de financer les innovations par l'investissement productif ;

- le besoin d'accroître les financements des pôles de compétitivité et ce qui pourrait s'appeler la "gouvernance" de ceux-ci.

Ne pensez-vous pas, monsieur le Président et chers collègues, que notre collectivité, qui participe puissamment à l'activité des pôles, puisse se rapprocher du groupe interministériel qui les pilote -à situation nationale nouvelle, débats nouveaux-, afin de lui soumettre quelques suggestions ?

Et s'il est vrai, je vous l'accorde, que les temps au mieux vont rester difficiles, ce n'est pas une raison pour ne rien esquisser de modification, d'inflexion voire de transformation. Ainsi, nous pourrions proposer, avec d'autres grandes agglomérations qui pourraient être intéressées :

- premièrement, que les collectivités locales aient, avec les Régions, une présence renforcée dans la coordination interministérielle et que cette dernière implique plus directement les autres acteurs de la recherche, de la formation, de l'innovation et de l'industrie ;

- deuxièmement, la nécessité -je le disais comme remarque critique- d'inscrire les pôles dans une vision stratégique, qu'une véritable politique industrielle de filière permettrait, impliquant de manière systématique la formation et l'emploi, de les considérer non plus comme des incidences ou des finalités éventuelles mais comme des conditions premières de dynamisme -la DATAR appelle ce concept "pôle d'usine à croissance", personnellement, j'appelle cela des "pôles de coopération"- sur l'ensemble des filières qui lient intimement recherche, formation, production, emploi ;

- ensuite, d'impliquer de manière conditionnelle à l'adhésion des pôles des grands groupes, la recherche de ceux-ci, de façon à ce qu'ils ne se désengagent pas, parce qu'il y a la recherche financée publiquement mais que cela serve de levier pour qu'ils fassent plus de recherches et de modifier le crédit d'impôt recherche qui ne doit plus être un cache pour les grands groupes mais une incitation à développer la recherche industrielle, ce qui élargira d'ailleurs le champ possible des projets, en incitant au financement des applications industrielles et techniques de ces innovations ainsi découvertes ;

- enfin, contribuer, dans les pôles, à ce que les rapports PME/groupe se transforment, passant de rapports de sous-traitance qui subordonne à des rapports de co-traitance entre partenaires.

Voilà ce que l'expertise de notre pratique d'élus de collectivités peut apporter à cette grande ambition de reconquête industrielle et d'innovation performante que sont les pôles, qui pourraient s'appeler "de coopération".

Notre groupe est, si vous le souhaitez, à disposition pour travailler en ce sens pour une interpellation du groupe interministériel sur ces questions. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Jacquet.

Evidemment, je vais voir l'ensemble des Ministres dans les temps qui viennent et ceux de l'enseignement supérieur et de la recherche et bien sûr de l'investissement productif sont pour moi extrêmement importants.

M. JACQUET : A votre disposition !

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets aux voix ces rapports.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2012-3062 - développement économique - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Participations 2012 aux actions confiées aux associations porteuses des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de l'agglomération lyonnaise - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2012-3063 - développement économique - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Plateforme mobilité emploi insertion - Attribution d'une subvention à l'association Uni-Est pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Besson a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3062 et 2012-3063. Madame Besson, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur en remplacement de Mme la Vice-Présidente BESSON absente : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe GAEC.

M. TOULERON : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Je mets aux voix les dossiers.

Adoptés à l'unanimité, M. Martinez, Président de l'association Uni-Est, n'ayant pris part ni au débat ni au vote des dossiers (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

N° 2012-3069 - développement économique - Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour son programme d'actions 2012-volets commerces : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises -

N° 2012-3070 - développement économique - Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien à la politique de management de centre-ville - Attribution d'une subvention aux associations Centre Neuville, Tendence Presqu'île, Oullins centre-ville, Lyon 7 rive gauche (anciennement dénommée ADC7) et la Société villeurbannaise d'urbanisme pour leur programme d'actions 2012 - Avenants n° 1 aux conventions pluriannuelles 2011-2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Calvel a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3069 et 2012-3070. Monsieur Calvel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CALVEL, rapporteur : Mes chers collègues, j'ai deux dossiers à vous présenter, au nom du partenariat que nous conduisons avec la Chambre de commerce en particulier mais aussi avec l'Etat, le Département, le SEPAL et, d'une

manière générale, tous les élus locaux puisque nous faisons du rapprochement de démocratie sur le terrain :

- il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer une convention avec la Chambre de commerce pour poursuivre ce partenariat, en particulier au niveau de Lyon Visiocommerce pour 4 500 €, l'Observatoire de l'hôtellerie : 3 887 €, Lyon Shop & Design : 19 000 €, pour un total de 27 387 € ;

- le deuxième dossier concerne la poursuite de cette expérimentation que nous conduisons avec succès sur la gestion unifiée de centre-ville et qui s'est développée à d'autres villes puisqu'il s'agit de Villeurbanne et de Lyon 7°, avec Tendence Presqu'île, Oullins Centre et Centre Neuville. Pour un montant de 66 450 €, nous vous demandons d'autoriser monsieur le Président à poursuivre cette expérimentation qui a pour but de créer une dynamique de terrain au service du commerce et des centres-villes.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai une demande de temps de parole du groupe Centre gauche démocrate.

M. DESBOS : Monsieur le Président et chers collègues, juste deux mots sur un dispositif, auquel nous souscrivons pleinement, qui est le management de centre-ville et la gestion unifiée de centre-ville plus exactement. Ce n'est plus une nouveauté, ce n'est plus une expérimentation, c'est un dispositif qui fonctionne bien partout où il a été mis en place.

Je voudrais juste vous rappeler en deux mots ce qu'est le management de centre-ville ou la gestion unifiée : c'est sur un territoire bien précis et c'est surtout une entreprise partenariale, c'est-à-dire qu'il faut que les acteurs soient tous présents autour de la table pour essayer de faire avancer ce territoire, acteurs privés ou publics, cela me paraît essentiel.

Malheureusement, on peut constater, dans l'actualité fort récente de nos quartiers, que là où le management de centre-ville n'est pas présent, les difficultés sont beaucoup plus importantes. On le constate en particulier pour l'installation en ce moment de pistes à vélo, que ce soit dans le sixième arrondissement, cours Vitton, ou dans le huitième arrondissement, avenue des Frères Lumière. Malheureusement, nous ne bénéficions pas de ce dispositif et on a pu constater qu'on a eu un manque de dialogue, un manque de concertation, ce qui a fait que, très souvent, on s'est vu imposer des installations, des pré-installations qui ne sont pas encore définitives mais sur lesquelles il n'y a pas eu de dialogue.

Je pense qu'il serait intéressant que ce dispositif soit généralisé là où il y a du commerce, de l'activité économique afin que le dialogue puisse s'établir et ainsi avoir un dialogue constructif pour les installations de modes doux dans lequel soit pris en compte le développement économique.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai entendu ce que vous nous dites. Je mets ces dossiers aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CALVEL.

N° 2012-3071 - développement économique - Biennale de la danse 2012 - Attribution d'une subvention à l'association Les festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes dite la Biennale de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Daclin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3071. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DACLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Trois minutes pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. PETIT : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Trois minutes pour le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président DACLIN : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Darne Jacky et Mme Gelas, délégués du Grand Lyon au sein de l'association Les festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes, n'ayant pas pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président DACLIN.

M. LE PRESIDENT : Madame Gelas, quelques mots pour un dossier important et, comme dirait monsieur Dumas, nous voyons des subventions être recherchées avec ardeur mais ne pas être forcément obtenues.

Mme la Vice-Présidente GELAS : Monsieur le Président et chers collègues, c'est un dossier important pour cette biennale, à la fois parce que c'est une nouvelle édition de la Biennale de la danse mais aussi parce que cette biennale est particulière dans la mesure où il y a transmission du flambeau de Guy Darnet à Dominique Hervieu. Nous profitons de cette transmission de flambeau pour être dans la continuité mais aussi dans le renouvellement, renouvellement qui se marquera par deux ambitions fondamentales, l'excellence artistique avec un accent mis sur la création. Il y aura 19 créations dont 15 premières mondiales et, pour cela, des résidences d'artistes qui construiront et fabriqueront les spectacles à Lyon, du "made in Lyon" en matière de danse, et cela me paraît important pour la réputation de cette biennale.

La deuxième ambition dans le renouvellement fixé par Dominique Hervieu, c'est de faire encore plus de place au public et aux pratiques amateurs avec de multiples actions qui feront comprendre la danse au public par des interventions des créateurs, des rencontres, etc., mais aussi par une pratique de la danse développée non seulement à travers le défilé qui prendra une nouvelle envergure artistique avec une double direction Dominique Hervieu-Mourad Merzouki -et je crois que l'on aura un défilé tout à fait renouvelé- puis aussi d'autres actions multiples : bals et en particulier je citerai simplement cette action des ciné-bals où se rejoueront des grandes scènes de bals comme le bal du Guépard entre les artistes et les amateurs.

Puis l'autre dimension donnée à cette biennale, c'est la dimension métropolitaine puisque de multiples actions ont lieu soit dans le cadre de la Communauté d'agglomération Portes de l'Isère (CAPI), soit à Vienne, soit à Saint Etienne.

Le défilé ouvrira la Biennale de la danse le 9 septembre 2012. Nous commençons dès cette semaine à Vienne puisque la Biennale de la danse interviendra pour l'ouverture du festival de jazz avec un grand bal africain à Vienne.

Voilà, monsieur le Président, et je pense que ce sera une biennale plus resserrée mais en même temps plus dense et qui passionnera tous les Lyonnais et au-delà.

M. LE PRESIDENT : Merci bien.

N° 2012-3025 - déplacements et voirie - Elaboration du règlement de voirie - Approbation du règlement et de ses annexes - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3025. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Oui, monsieur le Président, avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. VIAL : Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe se réjouit de la mise en place de ce nouveau règlement de voirie qui se substitue à celui de 2005 et constitue plus qu'un rafraîchissement. En effet, il prend en compte les aspects du développement durable et reprend les éléments du Grenelle 2 de l'environnement ainsi que les nouvelles réglementations et la réorganisation de la lecture du document avec les nombreuses annexes évolutives (sans modification du règlement par lui-même).

La partie consultative réglementaire a été respectée avec plusieurs réunions, rencontres avec les partenaires, questionnements et réponses par écrit. Nous aurions apprécié une véritable concertation plutôt qu'une simple consultation.

En outre, nous nous interrogeons sur quelques points. A cet effet, nous ferons trois observations et une remarque.

Notre première observation concerne l'article 5.5 sur la réfection définitive des tranchées : il nous semble normal que la Communauté urbaine ait décidé de réaliser la réfection définitive des tranchées en supprimant la possibilité à Electricité réseau distribution France (ERDF), à Gaz réseau distribution France (GrDF) de pouvoir le faire, et ceci dans le cadre de l'équité de traitement des différents partenaires. Une seule convention, dénoncée depuis, avait été signée avec le Grand Lyon leur permettant de récupérer la TVA, ce qui n'était pas le cas pour les autres partenaires. Naturellement, notre inquiétude porte sur les conséquences du surcoût dû au paiement de la TVA qui engendrera une baisse des investissements dans nos Communes.

La deuxième observation est relative à l'article 2.1.8 sur l'abandon des réseaux : notre inquiétude se porte sur la durée temporelle et le risque de prescription entre l'abandon des réseaux et leur enlèvement lors de travaux ultérieurs. Si le règlement de voirie présente l'avantage d'inscrire ce point, il n'en demeure pas moins qu'un problème de responsabilité se pose : celui de la durée des contrats de concession et le retour aux communes de la propriété des réseaux abandonnés.

La troisième observation porte sur la gestion des déchets : là encore, l'intervenant doit-il, à ses frais, procéder à l'enlèvement et à l'élimination des déchets pollués ? Quid du cas particulier de la pollution par l'amiante ? Quid du pollueur payeur ? Quid du propriétaire ? Sur ce point, nous attirons votre attention sur un risque juridique qui pourrait créer un précédent.

Enfin, pour conclure, une remarque : nous nous interrogeons sur la mise en application dudit règlement de voirie. Nous constatons qu'il ne mentionne aucun aspect quant aux sanctions et pénalités

en cas de non-respect des règles édictées. Relève-t-elles alors du pouvoir de police du Maire ? Une collaboration étroite entre Communauté urbaine et Communes et la prise en compte d'une codécision en la matière doivent être de mise, non seulement dans le cadre de l'application mais aussi dans celui de l'élaboration du règlement de voirie.

Nous serons vigilants sur ces aspects et considérons l'application de ce nouveau règlement à titre expérimental et souhaitons avoir la possibilité, en tant qu'élus responsables dans nos Communes, de pouvoir abonder et amender ce règlement.

Notre groupe votera ce règlement.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. BOLLINET : Monsieur le président, chers collègues, je voudrais revenir sur trois points essentiels de ce nouveau règlement de voirie qui va permettre à la direction de la voirie d'assurer pleinement la mission qui lui incombe de conservation du domaine public routier communautaire.

Premier point, ce nouveau règlement formalise très clairement les règles d'intervention sur le domaine public. Certaines de ces règles étaient auparavant méconnues, en tout cas mal définies dans l'ancien règlement et ce règlement s'appliquera à tous et partout sur le territoire communautaire dès son entrée en vigueur, le 1^{er} octobre prochain, date qui coïncide avec l'échéance de la convention EDF/GDF pour la réfection définitive des tranchées. Ainsi, le règlement de voirie s'imposera à tous les concessionnaires et le Grand Lyon pourra assumer sa responsabilité de maître d'ouvrage de toutes les opérations de voirie sur l'ensemble du territoire communautaire.

Deuxième point, ce nouveau règlement a été complètement remanié pour être beaucoup plus visible. Il a fait l'objet de nombreuses réunions de présentation, de concertation auprès des Communes et des concessionnaires pour entendre leurs points de vue et intégrer leurs remarques. Il est organisé comme un guide qui suit la chronologie d'une opération de voirie, clarifiant de fait, en cinq étapes, la lecture de ses opérations :

- définition du cadre juridique,
- conditions d'occupation du domaine public,
- aménagement pour le compte de tiers,
- modalités d'exécution des interventions,
- réfections des tranchées et de la chaussée.

Et, troisième point, il s'agit de donner une dimension nouvelle à ce règlement en lui permettant d'intégrer les objectifs de développement durable chers à notre collectivité : recyclage des matériaux, protection des arbres, limitation des nuisances, gestion des déblais pollués sont maintenant parfaitement intégrés au règlement.

Je crois que la principale qualité de notre règlement de voirie, c'est d'être applicable, afin qu'il soit vraiment appliqué dans toute sa rigueur.

Je crois que nous pouvons saluer le travail de concertation mené par la direction de la voirie pour rédiger ce règlement, en particulier avec les Communes qui assurent la police de circulation sur le domaine public. Ayant été étroitement associées à sa rédaction, elles disposent maintenant de moyens de le faire respecter et d'assurer le bon déroulement des travaux sur leur territoire. Nous pouvons faire confiance, je crois, pour cela aux services du Grand Lyon qui ont fait la preuve de leur capacité

à faire vivre un dialogue constructif avec les Maires de notre Communauté.

Le groupe Socialiste votera bien entendu cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Vice-Président ABADIE : Monsieur le Président, mes chers collègues, on peut se satisfaire du travail qui a été fait. Il est vrai que le groupe Synergies-Avenir a fait la différence entre la consultation et la concertation et, réglementairement, il s'agissait d'une simple consultation et...

M. LE PRESIDENT : Vous ne vous opposez pas au groupe Synergies-Avenir ?

M. le Vice-Président ABADIE : Non, pas du tout, monsieur le Président ! Cette consultation a presque été une concertation. C'est pour cela que j'avais insisté sur le fait qu'il fallait aller au-delà d'une simple consultation et pour donner une précision concernant la problématique de la TVA, je dirai qu'actuellement, les services travaillent pour voir comment on pourrait, avec les différents partenaires, s'exonérer de cette TVA. Mais ce sera en dehors du règlement puisque cela ne rentre pas en ligne de compte dans la validation du règlement.

M. LE PRESIDENT : Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2012-3032 - déplacements et voirie - Lyon - Conception et réalisation de travaux pour la rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse - Autorisation de signer un avenant n° 1 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3032. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Je donne la parole au groupe Centriste et démocrate.

M. GEOURJON : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Je donne la parole au groupe Synergies-Avenir.

M. GRIVEL : Monsieur le Président, chers collègues, ce projet de rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse en vue d'une mise en sécurité et la création d'un tube pour les déplacements modes doux et transports en commun sont sans aucun doute nécessaires, nous ne pouvons qu'y souscrire.

D'ailleurs, mon intervention au nom du groupe Synergies-Avenir ne porte pas sur la remise en question de ce projet et sa pertinence mais sur la gestion de ce projet qui parfois nous laisse perplexes.

Un marché public de travaux pour la conception et la réalisation de travaux a été notifié en mai 2009 à un groupement d'entreprises pour un montant de plus de 206 M€, soit un montant non négligeable pour un grand chantier de l'agglomération.

Cependant, un avenant nous est soumis, de plus de 15,5 M€, augmentant de façon considérable le budget ; des aléas sont invoqués pour expliquer ces dépassements.

Or, au regard de ce qui est annoncé, ces dépassements ne relèvent pas d'aléas, donc d'événements indésirables, inattendus ou imprévisibles. Pour 84 % du montant de l'avenant, ce dépassement relève de demandes postérieures des riverains et des élus lors de réunions publique, de mesures complémentaires de sécurité, de modifications du projet architectural et d'évolutions liées au système d'information des tunnels et peuvent donc être considérées comme des suppléments non avertis et nous considérons que c'est une certaine absence d'anticipation et de réflexion en amont du projet.

Certes, les modifications peuvent se justifier, être le signe d'une écoute à l'issue de consultation. Mais pourquoi alors ces modifications interviennent après la notification du marché ? Ce marché est forfaitaire et annonce un prix global et s'appuie donc sur un engagement de résultats et non de moyens ! Il ne laisse pas au Grand Lyon de véritables marges de manœuvre quant aux négociations sur la réalité des dépenses à engager, supplémentaires ou pas, par rapport au projet initial.

Pour la tête du tunnel, en particulier, on constate non pas une légère modification du projet mais une refonte totale du projet ! D'un mur en béton armé et matricé, nous passons à un ouvrage composé d'un mur d'accroche contre lequel sont posées des pierres naturelles de grande dimension. Certes, nous pouvons considérer cet aspect esthétique acceptable. Mais cela est-il pertinent, cela justifie-t-il un tel dépassement et pourquoi cette demande n'est-elle pas incluse dans le budget initial ?

Nous apprenons que le groupement Vinci a transmis six mémoires en réclamations depuis le début de chantier pour un volume consolidé de presque 35 M€. Il est vrai que le Grand Lyon arrive à traiter sensiblement à la baisse ce montant dans le cadre de cet avenant.

Nous nous étonnons de l'approche d'un tel projet, l'apparent manque de précisions du cahier des charges en amont laissant la porte ouverte à ces dérives et à un risque juridique pour la Communauté urbaine, maître d'ouvrage, face aux entreprises.

Pour évaluation, nous souhaiterions pouvoir disposer d'un bilan global des financements affectés à l'issue des grands chantiers d'agglomération, assorti des difficultés rencontrées pour qu'enfin, à l'avenir, les leçons soient retenues pour éviter de reproduire les erreurs. Nous avons déjà connu ce genre d'aléas, notamment avec la salle 3000. Pourquoi ne pas se servir des enseignements passés et influencer sur les méthodes d'aujourd'hui ?

Dans nos Communes, les cahiers des charges sont élaborés avec la plus grande précision possible ; ils font l'objet d'une réflexion la plus complète en amont pour ne pas se laisser déborder par des dépassements de budget trop lourds qui handicaperaient la Commune et jetteraient du flou sur sa gestion et sur leur gestion.

Enfin -et c'est une demande de notre groupe- sur quelles lignes budgétaires préleverons-nous les sommes réclamées ?

Dernière demande d'actualisation, nous aimerions, à cette fin, avoir un bilan des trois sphères dont nous parlons régulièrement, à savoir les enveloppes budgétaires étanches, affectées d'une part aux investissements dans les Communes, ensuite celles des grands travaux d'agglomération et enfin celles consacrées à la Ville centre Lyon-Villeurbanne.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. PETIT : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport vise à faire réaliser des travaux complémentaires dans le cadre de la rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse.

Il y a des travaux complémentaires pour l'amélioration de l'ensemble, notamment le projet architectural des têtes de tunnel, les aménagements de la place Chazette et les mesures de sécurité et de protection des riverains. Notre collègue Marc Grivel vient d'en parler donc je ne reviens pas dessus ; le total : environ 11 M€.

Il y a des travaux complémentaires liés aux aléas survenus au cours du creusement du tube nord, consécutifs à une géologie différente de celle prévisible -je reprends les termes du rapport-, pour un peu plus de 2 M€.

A ce sujet, une petite remarque s'impose : à Lyon et dans l'agglomération, nous avons une multitude de tunnels routiers, de métros, trémies et autres souterrains en tous genres. Si nous ne sommes toujours pas capables, en 2012, de connaître la géologie de nos sous-sols, alors que le tunnel principal est à dix mètres du second, au point de devoir rajouter 2 M€ à cause de cela au budget principal, on peut se demander... (*brouhaha*) -merci de me laisser parler !- à quoi servent toutes les études préalables et les nombreux sondages effectués un peu partout à la Croix-Rousse avant le creusement !

Au final, c'est toujours plus compliqué, cela coûte toujours plus cher. Reconnaissons que c'est un surcoût qui est assez systématique dans ce genre de travaux ! Cela ne veut pas dire que nous devons les accepter de manière tout aussi systématique.

Je profite de ce dossier pour parler de l'autre difficulté à venir, à savoir la fermeture du tunnel de la Croix-Rousse pendant neuf mois. Tous les riverains, dans un rayon de cinq kilomètres voire plus, savent les conséquences d'une telle fermeture puisqu'elle s'est déjà produite sur des périodes plus courtes par le passé. Or, cette fois-ci, l'impact sur la circulation va être d'autant plus grand que d'autres chantiers s'ajoutent comme les Rives de Saône, la rue Garibaldi, les premiers travaux du Pont Schuman, la fermeture actuelle du quai du Commerce qui commencent déjà à saturer l'agglomération.

Nous souhaiterions savoir, monsieur le Président, quelles mesures vous comptez mettre en œuvre pour limiter l'impact de cette fermeture, quels vont être les itinéraires de déviation, comptez-vous mettre en œuvre -comme nous vous l'avons suggéré- une modération des tarifs du périphérique nord, afin d'encourager cet itinéraire ?

De plus, nous insistons sur l'obligation d'une information très en amont par des panneaux de signalisation et d'information aux usagers et aux riverains, bref, une communication d'une grande ampleur.

Nous vous renouvelons l'inquiétude de la population du plateau nord de l'agglomération qui, malgré l'utilité non discutable de ces travaux, aimerait en savoir un peu plus sur ces conséquences au quotidien.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. CHABRIER : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, j'ai bien entendu les arguments

comptables des collègues qui se sont exprimés avant moi ; je les comprends, ce n'est pas tous les jours que l'on vote un avenant de cette valeur. Toutefois, il convient d'élargir le débat au-delà de ses aspects purement financiers.

Aujourd'hui, il nous est demandé de voter une délibération importante pour le projet de rénovation du tunnel de la Croix-Rousse, importante mais pas pour la somme ; c'est vrai que c'est 13 M€ mais elle représente au total 7 % seulement du budget total. Globalement, cela s'apparente à une hausse classique d'un marché, compte tenu des aléas et des modifications qui peuvent y être apportés. Non, aujourd'hui nous votons une délibération importante pour ce qu'elle apporte au projet.

Il s'agit d'abord de consacrer une volonté politique, celle d'offrir à cet ouvrage d'art une tête de tunnel de qualité, emblématique du projet. Un projet que nous avons voulu -comme le témoigne le traitement des ambiances intérieur du tube modes doux- ouvert sur l'extérieur et accueillant pour les différents modes de transports qui l'emprunteront. Aussi, lorsque dans une cinquantaine d'années -le plus tard possible- nos successeurs voteront une nouvelle rénovation de l'ouvrage, j'ose croire qu'ils se féliciteront de la qualité apportée lors de sa construction et qu'ils prendront exemple sur nous pour poursuivre cet effort.

Il s'agit aussi de tenir compte de la participation citoyenne avec cette délibération. En effet, ce n'est pas moins de la moitié de cet avenant qui est réservée aux conclusions de la concertation. D'abord, la place Chazette qui a été profondément remodelée à la suite de la concertation et qui, pour faire écho aux demandes des riverains, accueillera une aire de jeux pour enfants. Mais ce sont aussi des mesures de sécurité et de protection qui ont été mises en place lors du creusement du tube modes doux à la demande des riverains.

Il s'agit enfin de donner un dernier élan à ce projet. D'ici quelques mois, le tunnel principal sera fermé pour sa rénovation. J'entends d'ores et déjà nombre de collègues se plaindre des désagréments causés par cette fermeture. Pour ma part, je fais confiance aux services du Grand Lyon, de la Ville de Lyon et du SYTRAL pour donner une information la plus rapide et la plus simple et offrir le meilleur report modal possible afin d'éviter tout engorgement, comme cela a déjà été le cas lors des fermetures ponctuelles de ces derniers mois. Mais, plus encore, je fais confiance aux habitants du Grand Lyon pour adapter leurs modes de déplacements lors de ces neuf mois de fermeture.

Je me souviens lorsque, dans le précédent mandat, nous réaménagions les berges du Rhône, nombre de détracteurs du projet se plaignaient du désagrément occasionné -c'était, à l'époque, à propos du stationnement-. Pas un seul aujourd'hui ne saurait remettre en question cette réalisation remarquable.

Les élus du groupe Socialiste et apparentés assumeront leurs responsabilités sur ce projet comme sur les projets passés.

Alors, aujourd'hui, monsieur le Président, nous signifions notre accord total avec ce projet et avec les modifications que nous allons lui apporter. Et nous serons fiers, en novembre 2013, d'assister à l'inauguration de cet ouvrage si emblématique de notre mandat et de la vision que nous portons pour notre agglomération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Da Passano, vous voulez dire quelques mots, en particulier pour les systèmes de gestion de la fermeture.

M. le Vice-Président DA PASSANO : Si vous le voulez bien, monsieur le Président, quelques mots pour rappeler que c'est tout de même un ouvrage exceptionnel que concerne l'avenant

en question. Bien sûr, il est conséquent mais ne représente que 7,54 % du montant du marché. Il faut tout de même tenir compte -parce qu'il y a beaucoup de sévérité dans certains propos que nous venons d'entendre- de la difficulté de réaliser un ouvrage comme celui-ci : 1 800 mètres de tunnel creusés en pleine ville, et dans un espace très contraint.

Dans un premier temps, pour détailler cet avenant, les têtes de tunnel représentent 3 470 000 € et ce changement -je le rappelle à monsieur Grivel notamment- avait été demandé par le jury lors du choix de l'entreprise responsable et confirmé par la commission d'appel d'offres. Il avait été clairement indiqué que l'on changerait certainement les parements, et tout le monde le savait. On a voulu des pierres de taille. Certes, cela peut paraître une dépense superflue, mais regardez ce que sont devenues les pierres agrafées du tunnel de Fourvière ! On voit aujourd'hui qu'elles se sont abîmées très vite et que cela présente un grand danger à telle enseigne qu'on a dû mettre des filets de protection.

En ce qui concerne la place Chazette, je vous concède que ce n'était pas prévu dans le dossier initial. On prévoyait qu'en venant de la rue Duquesne, après avoir traversé le pont sur le Rhône, on pourrait continuer à prendre l'axe nord-sud dans les deux sens en direction du nord et en direction du sud. Puis il y a eu des réunions de concertation -et heureusement que les réunions de concertation servent quelquefois à quelque chose, sinon ce ne serait pas la peine d'en faire-. Il s'est avéré que les riverains souhaitaient la suppression de la jonction en direction du sud, ce qu'on appelle un "escargot". On a fait des comptages. On s'est rendu compte que, finalement, il n'y avait pas grand monde qui prenait cet "escargot". On a décidé de le supprimer. Dès lors qu'on le supprimait, la place Chazette devenait beaucoup plus vaste et il convenait donc de la traiter. On en a profité pour faire un véritable aménagement paysager. C'est ainsi 5 M€ HT pour la place Chazette, qui sont consécutifs à la suppression de cette liaison.

Ensuite, il s'est avéré, lors des premiers tirs à l'explosif, que le bruit nécessitait la pose d'écrans acoustiques plus importants que ceux prévus, notamment devant l'école Michel Servet côté Rhône (1 M€). Bien sûr qu'on aurait pu s'en passer, avec moins de confort pour les riverains !

De plus, vous savez qu'on a décidé aussi de développer un système centralisé de gestion de tous les tunnels du Grand Lyon, avec une veille 24 heures sur 24. Nous avons pris cette décision assez récemment, un petit peu après avoir lancé l'opération, avec une étude des systèmes informatiques qui nous a amenés à revoir complètement le système d'information des tunnels, ceci pour un montant de 1,4 M€.

Alors, sur la géologie, c'est vrai qu'on peut se moquer en disant que tout le monde connaît le sous-sol de Lyon ! Ce n'est pas si évident que cela, d'autant plus que, lorsqu'on creuse un tunnel à l'explosif à l'aide de micro-charges, la voûte obtenue n'est pas parfaite du premier coup. Donc, il convient ensuite de faire des travaux complémentaires dont, très franchement, personne ne peut prévoir le montant exact. Dans notre cas, ils ont coûté 2 M€.

Donc, quand on regarde poste par poste, on se rend compte que finalement ce n'est pas aussi extraordinaire que cela. C'est vrai que nous essayons tous de gérer au mieux nos budgets dans nos communes respectives. Je ne suis pas certain que nous n'ayons jamais des avenants de 7 %, même sur des chantiers quelquefois bien plus simples que celui-là.

En ce qui concerne les mesures d'accompagnement, vous savez que le tunnel sera fermé pendant neuf mois, en principe du 5 novembre 2012 au 5 août 2013. Ont été décidés :

- la mobilisation de tout le dispositif d'information Info-traffic, que je ne vais pas vous détailler mais qui a bien fonctionné, notamment pour les fermetures ponctuelles des tirs de mines, avec les messages SMS, etc.,
- la prévision d'itinéraires de substitution,
- le renforcement des transports en commun,
- la mise en place de parcs-relais provisoires avec également prévision d'étendre des parcs-relais existants,
- l'aménagement de carrefours sur le Valvert,
- l'aménagement d'une voie supplémentaire sur le boulevard périphérique nord de Lyon, secteur Saint Clair - viaduc du Rhône,
- et le report d'un chantier prévu sur le quai Clemenceau, côté rive gauche de la Saône, parce qu'on est très préoccupé effectivement par la circulation en provenance du nord, côté Saône.

Voilà, un certain nombre de dispositifs qui vont être mis en place pendant ces neuf mois, dont nous sommes bien conscients qu'ils représenteront certainement une gêne pour les Grands Lyonnais.

Je crois tout de même que le jeu en valait la chandelle, notamment avec l'ouverture de ce nouveau tube modes doux. Il faut bien avoir conscience que, de toute façon, ce tunnel qu'Edouard Herriot a inauguré en 1952, aurait dû être fermé, quoi qu'il arrive, pour le remettre aux normes. En effet, tous les dispositifs de ventilation, de sécurité, et aussi les installations électriques devenaient obsolètes et ces travaux auraient de toute façon nécessité une longue fermeture. N'oublions pas de plus que nous en profiterons également pour désamianter complètement cet ouvrage.

M. LE PRESIDENT : Je mets le dossier au voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - MM. Abadie, Bouju, Colin, Desseigne, Reppelin -pouvoir M. Abadie-, Mme Vullien -pouvoir à M. Bousson- (Synergies-Avenir) - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - M. Broliquier (Non inscrits),
- contre : néant,
- abstention : groupe Synergies-Avenir (sauf MM. Abadie, Bouju, Colin, Desseigne, Reppelin -pouvoir M. Abadie-, Mme Vullien -pouvoir à M. Bousson- qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2012-3035 - déplacements et voirie - Logistique urbaine - Convention de partenariat entre la Communauté urbaine, la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3035. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Centriste et démocrate.

M. GEOURJON : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

N° 2012-3036 - déplacements et voirie - Lyon 4° - Lyon 9° - Construction du pont Schuman - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction des grands projets -

N° 2012-3037 - déplacements et voirie - Lyon 4° - Lyon 9° - Requalification de l'avenue de Birmingham, réalisation du pont Schuman et requalification des quais Gillet et de la Gare d'eau - Individualisations complémentaires d'autorisations de programmes - Direction des grands projets -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3036 et 2012-3037. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, encore des travaux en perspective ; il s'agit de délibérations relatives à la construction du pont Schuman : l'autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert et des individualisations complémentaires d'autorisations de programmes pour l'avenue de Birmingham, la réalisation du pont Schuman et la requalification des quais Gillet et de la Gare d'eau.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : J'ai un temps de parole pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Une simple explication de vote : conformément à nos votes précédents, nous nous abstenons sur ces dossiers.

M. LE PRESIDENT : J'ai un temps de parole pour le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président KIMELFELD : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Je mets aux voix ces dossiers :

- pour : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - MM. Buna et Charles -pouvoir à M. Buna- (Europe Ecologie-Les Verts) - groupes Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate,
- contre : M. Broliquier (Non inscrits),
- abstentions : groupes Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge et Calvel qui ont voté pour) - Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles -pouvoir à M. Buna- qui ont voté pour).

Adoptés.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° 2012-3042 - déplacements et voirie - Oullins - Reconstruction du boulevard de l'Yzeron - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3042. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : J'ai un temps de parole pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. PETIT : Intervention retirée.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2012-3044 - déplacements et voirie - Saint Cyr au Mont d'Or - Ecully - Villeurbanne - La Tour de Salvagny - Dardilly - Petits travaux de voirie - Versement d'un fonds de concours par les Communes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3044. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : J'ai un temps de parole pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. PETIT : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous savons tous ici que le budget général de voirie est très insuffisant. Nous savons tous ici que les services de la voirie sont très sollicités par les Maires des Communes. Et nous savons tous ici que la voirie n'est pas votre tasse de thé, monsieur le Président ; sinon, nous n'aurions pas ce type de rapports à voter ce jour.

Par un tour de passe-passe légal, les Communes peuvent financer, à hauteur du montant de leur FIC, des travaux de voirie complémentaires aux programmes initiaux. Il ne s'agit pas d'un transfert de compétence puisque c'est toujours le Grand Lyon qui pilote ces travaux mais bel et bien d'un transfert financier. Et l'on peut penser que si les Communes commencent à mettre la main au portefeuille pour faire aboutir des programmes de voirie de proximité, c'est que les besoins existent et que le budget principal de voirie du Grand Lyon est insuffisant pour les couvrir.

Chaque Commune étant bien entendu maîtresse de ce genre de décision, nous respectons leurs choix respectifs mais nous ne pouvons cautionner une telle dérive de notre fonctionnement intercommunal.

Nous voterons contre ce rapport qui montre, s'il fallait le prouver, que les Communes s'intéressent de près à leur voirie, ce qui n'est pas suffisamment le cas du Grand Lyon qui en a pourtant la compétence principale. Nos Communes n'ont pas à assumer financièrement les carences du budget principal de voirie du Grand Lyon.

Nous vous renouvelons notre demande de ne pas multiplier ce genre de conventions qui, bien que parfaitement légales, montrent à quel point l'enchevêtrement des compétences est coûteux et inefficace pour nos collectivités. A chacun ses compétences !

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - M. Broliquier (Non inscrits),
 - contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge et Calvel qui ont voté pour),
 - abstentions : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2012-3046 - déplacements et voirie - Vaulx en Velin - Décines Charpieu - Réalisation du boulevard urbain est (BUE) - Tronçon La Soie - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Madame Dubos a été désignée comme rapporteur du dossier numéro-2012-3046. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : J'ai un temps de parole pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme CHEVALLIER : C'est à nouveau une explication de vote : nous nous sommes déjà exprimés sur le BUE et le groupe votera à nouveau contre, en raison du principe de voie pour les voitures individuelles qui a été retenu.

M. LE PRESIDENT : Les Vice-Présidents votent comment ? On verra. Je mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - M. Broliquier (Non inscrits),
 - contre : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles -pouvoir à M. Buna- qui se sont abstenus),
 - abstentions : MM. Buna et Charles -pouvoir à M. Buna- (Europe Ecologie-Les Verts).

Adopté.

Rapporteur : Mme DUBOS.

N° 2012-3050 - déplacements et voirie - Lyon 1^{er} - Lyon 4^o Poursuite de l'aménagement du boulevard de la Croix-Rousse - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3050. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : J'ai un temps de parole pour le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport sur le boulevard de la Croix-Rousse va permettre d'entrer dans la phase opérationnelle de la rénovation de cet axe qui fait partie du patrimoine de notre Ville de Lyon et de la Croix-Rousse.

Nous approuvons les objectifs combinant le respect du caractère du boulevard, le remplacement progressif des arbres malades, l'intégration d'une piste cyclable bilatérale d'un mètre cinquante et, plus globalement, l'amélioration de la sécurité et une tranquillisation des déplacements piétons et modes doux.

La mise à niveau des réseaux d'eau potable et d'assainissement, de l'éclairage public et de l'électrification des marchés est aussi à relever et les services ont bien intégré la rentrée 2013 du nouveau collège sur le site de l'ancien IUFM de la Tourette. Il faut cependant espérer que le SYTRAL en fasse autant pour les arrêts de bus et nous devons être très attentifs sur les travaux du boulevard et à la sécurisation des accès de ce collège.

Nous voterons bien sûr ce rapport.

M. LE PRESIDENT : J'ai un temps de parole pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Lors du Conseil communautaire de juin 2011, une délibération avait déjà été présentée sur l'aménagement du boulevard de la Croix Rousse. A l'époque, nous avons indiqué notre déception sur les aménagements cyclables qui avaient été retenus, à savoir qu'il y avait alors seulement un aménagement cyclable dans un sens ; nous nous étions d'ailleurs abstenus pour cette raison. C'est donc avec une grande satisfaction que nous voyons l'évolution de ce projet et le fait que maintenant est proposé un aménagement cyclable dans les deux sens, comme tout axe structurant du plan modes doux. Donc nous voterons avec plaisir cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président KIMELFELD : Monsieur le Président, c'est un dossier important pour les premier et quatrième arrondissements, un dossier important pour la Ville de Lyon mais aussi pour l'agglomération car ce boulevard de la Croix-Rousse et la poursuite de son aménagement sont d'intérêt communautaire.

Cet aménagement va nous permettre de respecter son caractère patrimonial et historique, de prendre en compte les nouveaux usages de déplacements, en particulier les modes doux, de sécuriser les traversées piétonnes, notamment -comme le disait Yves Fournel- dans le futur secteur du collège de la Tourette qui ouvrira en septembre 2013 et, enfin, de permettre au marché et à la Vogue des marrons de meilleures conditions d'installation et d'exploitation, travail qui est mené actuellement en parfaite concertation avec l'ensemble des professionnels.

Cet aménagement va compléter l'esplanade du Gros Caillou, rénovée sous le précédent mandat, et viendra -je n'en doute pas- précéder la future rénovation de nos différentes places sous un prochain mandat. Nous aurons alors, sur ce secteur, un des lieux les plus attractifs de la Ville de Lyon, pour le grand bien de ses habitants et des Grand Lyonnais.

Bien évidemment, le groupe Socialiste et apparentés votera ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets donc aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2012-3028 - déplacements et voirie - Décines Charpieu - Est lyonnais - Accessibilité au site du Montout - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) concernant les opérations d'extension de la ligne T3 au Grand stade et de l'accès nord - Direction des grands projets -

N° 2012-3029 - déplacements et voirie - Meyzieu - Est Lyonnais - Accessibilité au site du Montout - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) concernant le parking des Panettes - Direction des grands projets -

N° 2012-3030 - déplacements et voirie - Meyzieu - Est Lyonnais - Accessibilité au site du Montout - Participation de la Communauté urbaine au financement des ouvrages rendus nécessaires pour l'accessibilité au parking des Panettes - Direction des grands projets -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3028 à 2012-3030. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit de trois délibérations relatives à l'accessibilité au site du Montout concernant le projet d'extension de la ligne T3 au Grand stade et l'accès nord, l'extension du parking des Panettes et la participation de la Communauté urbaine au financement des ouvrages rendus nécessaires pour l'accessibilité au parking des Panettes qui concerne des travaux se faisant sur une route départementale. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le Président, conformément à nos votes précédents, nous voterons contre ces dossiers. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets les rapports aux voix :

- pour : groupe Socialiste et apparentés (sauf M. Imbert et Mme Perrin-Gilbert qui ont voté contre) - MM. Assi, Barge, Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir (sauf Mmes Cardona, Revel, Roger-Dalbert, M. Pillon qui se sont abstenus) - Communiste et intervention citoyenne (sauf Mme Bab-Hamed qui a voté contre, MM. Albrand, Balme -pouvoir à M. Thivillier-, Mme Ghemri, MM. Le Bouhart, Millet, Thivillier qui se sont abstenus) - MM. Barral, Crimier, Da Passano, Vincent -pouvoir à M. Barral- (Centriste et démocrate) - groupes Gauche alternative, écologique et citoyenne (sauf M. Touleron qui s'est abstenu) - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - M. Broliquier (Non inscrits),

- contre : M. Imbert et Mme Perrin-Gilbert (Socialiste et apparentés) - groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Calvel qui ont voté pour et Mme Lépine, M. Thévenot qui se sont abstenus) - MM. Augoyard -pouvoir à M. Geourjon-, Geourjon, Gillet -pouvoir à M. Morales- Joly -pouvoir à Mme Roger-Dalbert-, Morales (Centriste et démocrate) - Mme Bab-Hamed (Communiste et intervention citoyenne) - groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles -pouvoir à M. Buna- qui se sont abstenus),

- abstentions : Mme Lépine, M. Thévenot (Ensemble pour le Grand Lyon) - Mmes Cardona, Revel, Roger-Dalbert, M. Pillon (Synergies-Avenir) - MM. Albrand, Balme -pouvoir à M. Thivillier-, Mme Ghemri, MM. Le Bouhart, Millet, Thivillier (Communiste et intervention citoyenne) - MM. Buna et Charles -pouvoir à M. Buna- (Europe Ecologie-Les Verts) - M. Touleron (Gauche alternative, écologique et citoyenne).

Adoptés, M. Uhlrich (Centriste et démocrate) n'ayant pris part ni au débat ni au vote.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° 2012-3085 - proximité et environnement - Bron - Lyon - Villeurbanne - Délibération de principe pour le lancement de la délégation de service public de chaud et froid urbains de Lyon Villeurbanne Bron sous forme concessive - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Millet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3085. Monsieur Millet, vous avez la parole.

M. MILLET, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, avis favorable de la commission pour ce rapport qui suit la décision d'extension du réseau de chaleur de Lyon Villeurbanne Bron et qui propose le choix du mode de gestion sous forme concessive.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. MILLET : C'est moi-même, monsieur le Président, chers collègues, (*rires*) alors je me répondrai bien sûr mais Michel Sangalli est parti, il m'a laissé l'ensemble de la commission bien que j'avais annoncé mon intervention !

Ce rapport nous propose de choisir une concession de vingt-cinq ans pour la gestion du réseau de chaleur de Lyon-Villeurbanne, que nous avons étendu dernièrement à la ville de Bron dans la perspective de l'interconnexion de ces réseaux. Il nous semble dommage que ce rapport ne situe pas la décision proposée dans une perspective liée au schéma directeur des réseaux de chaleur, dont une synthèse a été présentée en commission nouvelles compétences récemment. Nous commenterons, par ailleurs, le choix de la concession de vingt-cinq ans.

Le choix d'un mode de gestion répond bien sûr à une stratégie pour laquelle chacun a des avantages et des inconvénients. Si nous comprenons bien que les délais rendaient impossible de reporter une décision pour ce réseau central de l'agglomération plus longtemps, en l'attente d'un cadre stratégique de l'énergie opérationnel, il reste que les perspectives de développement de ce réseau portent des enjeux économiques qui ont une forte influence sur le choix du mode de gestion et c'est ce que devrait nous donner le schéma directeur.

Le rapport précise bien l'enjeu d'une prise de risques lié au niveau d'investissement, sans évaluer ce niveau d'investissement prévisionnel. Il écarte rapidement toute innovation liée, par exemple, à un montage associant partenariat sur les investissements et affermage sur l'exploitation. De fait, les arguments principalement commentés dans le paragraphe portant sur les motifs du recours à la concession portent sur les questions techniques, de compétences sur une installation complexe, de savoir-faire commercial pour le développement du réseau, d'organisation interne avec la nécessité de recrutements. Mais si ces éléments bien réels rendent peu réaliste une décision de court terme pour une implication plus forte de la collectivité, il reste qu'ils nous interrogent justement sur la maîtrise collective des enjeux sociaux, environnementaux et économiques de ces réseaux par la puissance publique.

Et surtout, ce sont bien d'abord la capacité de la collectivité à impulser par tous ses outils le développement des réseaux de chaleur qui peut nous permettre d'atteindre les objectifs de notre plan climat. Le développement commercial n'est pas seulement une affaire de vendeurs mais aussi une affaire de PLU et de SCOT. Le classement des réseaux, leur place dans le développement urbain sont importants. Les sources de production, les interconnexions possibles, le développement des énergies fatales, tout requiert une intervention publique

déterminée. Le recrutement d'un directeur de l'énergie illustre d'ailleurs bien la nécessité pour notre collectivité de renforcer directement ou indirectement sa capacité à maîtriser ces enjeux.

Aussi, nous pensons que le débat sur le mode de gestion aurait dû être approfondi et mieux partagé que par cette seule délibération, pour éviter par exemple d'entendre en commission que le choix de la régie était inadapté à un secteur dans lequel il existe une forte activité privée. Dans ce cas, on peut tout de suite refermer le dossier ouvert sur l'eau.

L'association AMORCE commence à produire des éléments justement sur le mode de gestion. Dans son enquête 2010, on découvre ainsi que 75 réseaux publics sont en affermage, 45 en régie, 158 en concession et 140 sous contrat d'exploitation. Certes, les plus gros sont très majoritairement délégués mais, visiblement, la question est bien ouverte au plan national. Le rapport aurait pu situer notre réseau dans ce classement AMORCE.

En ce qui nous concerne, nous ne faisons pas de la régie la réponse unique à tout besoin de service public mais nous ne considérons pas non plus que la délégation est la seule réponse dès que le sujet est jugé complexe techniquement. Car l'enjeu principal reste bien la qualité de la réponse aux besoins sociaux. Dans une concession de vingt-cinq ans, nous allons négocier une fois, fixer des règles reposant sur des indices et, dans vingt ans, les indices auront fait leur effet. Vous nous proposez une règle de 5 % en-dessous de la meilleure énergie conventionnelle, mais pour cinq ans seulement. Ne peut-on d'ailleurs pas proposer une option au-delà de ces cinq ans ? L'engagement de 60 % d'énergie renouvelable paraît peu ambitieux dans un contexte où nous sommes déjà au-dessus de 50 % avec les incinérateurs, dont notre plan stratégique de traitement de déchets assure le maintien à long terme.

Pour toutes ces raisons, nous regrettons que vous n'ayez pas répondu à notre proposition de mettre en place un groupe de pilotage spécifique sur les réseaux de chaleur, groupe qui aurait pu permettre une appropriation plus large de ce dossier, à partir d'une vision portée par le schéma directeur. À ce propos, nous sommes toujours en attente de la réunion prévue avec les Communes gérant un réseau de chaleur pour présenter de manière approfondie ce schéma directeur et ses impacts sur les réseaux de La Duchère, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin, Vénissieux ou Givors.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je vais suivre le rapporteur et donc demander un vote favorable.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. MILLET.

N° 2012-3086 - proximité et environnement - Givors - Avis de la Communauté urbaine de Lyon sur le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de Total additifs et carburants spéciaux sur la Commune de Givors - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2012-3087 - proximité et environnement - Corbas - Avis de la Communauté urbaine de Lyon sur le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de Interra Log sur la Commune de Chaponnay - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Millet a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3086 et 2012-3087. Monsieur Millet, vous avez la parole.

M. MILLET, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces deux délibérations portant sur l'avis de la Communauté urbaine sur des plans de prévention des risques technologiques (PPRT).

Une note au rapporteur relative à la délibération numéro 2012-3086 a été déposée sur les pupitres.

Dans le **DELIBERE**, il convient de lire :

"**Emet** un avis favorable sur la proposition de règlement et de zonage dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) Total additifs et carburants spéciaux (ACS) sur la Commune de Givors avec les réserves citées dans l'exposé des motifs, à savoir :

- des précisions sur des termes insuffisamment détaillés qu'il conviendra d'explicitier dans le glossaire final,
- des précisions sur le rôle de l'Etat après approbation du PPRT,
- des précisions sur la notion de zone grisée."

au lieu de :

"**Emet** un avis favorable sur la proposition de règlement et de zonage dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) Total additifs et carburants spéciaux (ACS) sur la Commune de Givors, tout en soulignant les difficultés pouvant résulter du zonage ou du règlement."

M. LE PRESIDENT : Il y a un temps de parole pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. MILLET : C'est encore moi qui intervins, je travaille à la fois pour la commission proximité et environnement et pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

Les plans de prévention des risques technologiques ont pour objectif de résoudre les situations difficiles en termes d'urbanisme héritées du passé et de mieux encadrer l'urbanisation future autour des établissements SEVESO considérés à haut risque. Les communes touchées par ces plans sont membres de la Communauté urbaine, nous sommes donc saisis pour avis.

Le groupe Communiste et intervention citoyenne souligne l'importance de cet outil pour affronter, de manière la plus précise et efficace possible, le défi écologique du maintien nécessaire de l'industrie en milieu urbain.

Toutefois, nous regrettons la place insuffisante des salariés dans l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques. Cet outil devrait inclure leur avis car ils sont en première ligne face aux risques technologiques et les mieux à même de pouvoir agir sur la réduction à la source des risques, qui est la première priorité. En effet, on peut noter l'absence de lien entre les aspects internes de la sécurité dans l'usine avec les conséquences externes évaluées dans les cartes.

Il est nécessaire de renforcer la transparence dans l'analyse des risques, ce qui, par la suite, permet une meilleure compréhension du citoyen, indépendante de groupes de pression économiques et médiatiques diffusant un "prêt à penser" idéologique et consensuel poussant à l'acceptation de certaines délocalisations.

Concernant le PPRT sur la Commune de Givors, nous partageons et soutenons les réserves du conseil municipal de Givors, suite aux diverses difficultés pouvant résulter du zonage et de la

réglementation proposée par l'Etat. En effet, la Commune, déjà impactée par les contraintes de cinq PPRT, mérite un travail le plus précis et transparent possible, tout en gardant en tête que son territoire est identifié par le schéma de cohérence territoriale (SCOT) comme un des sept sites de projet urbain métropolitain permettant de conforter les polarités urbaines.

M. LE PRESIDENT : Donc je mets aux voix ces dossiers. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. MILLET.

N° 2012-3105 - proximité et environnement - Lyon 2° - Dispositif de nettoyage de la Confluence - Autorisation de signer une convention avec la Ville de Lyon - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Millet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3105. Monsieur Millet, vous avez la parole.

M. MILLET, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Une minute pour le groupe Centre gauche démocrate.

M. DESBOS : Monsieur le Président, chers collègues, les grands projets du Grand Lyon, les Berges du Rhône, le Carré de Soie et maintenant la Confluence, contribuent largement au rayonnement international de notre agglomération. Ils apportent également beaucoup d'agrément aux Grands Lyonnais ; les chiffres de fréquentation sont là pour nous le prouver.

Les grandes réalisations sur le Grand Lyon, par leur envergure, leur complexité et bien évidemment leur fréquentation, se révèlent très souvent, dans leur exploitation quotidienne, comme des lieux où l'entretien est difficile et coûteux.

Une fois n'est pas coutume -et c'est pourquoi il me paraît nécessaire de le mettre en valeur-, le nettoyage de la Confluence est source d'exemplarité. La méthode appliquée est finalement assez simple : la gestion d'un territoire dans sa globalité, d'un quartier associée avec une gestion en régie . Le résultat est là : un moindre coût avec une meilleure efficacité. Le service de la propreté a ainsi initié les premiers pas d'une gestion unifiée de centre-ville.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Je mets le rapport aux voix.

Adopté l'unanimité.

Rapporteur : M. MILLET.

N° 2012-3135 - proximité et environnement - Eau potable - Caducité du contrat d'affermage du 7 décembre 1971 conclu avec la société La Lyonnaise des eaux - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2012-3136 - proximité et environnement - Eau potable - Caducité du contrat d'affermage du 6 octobre 1970 conclu avec la société Veolia - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Millet a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3135 et 2012-3136. Monsieur Millet, vous avez la parole.

M. MILLET, rapporteur : Donc deux délibérations concernant l'eau potable et la caducité des contrats d'affermage conclus précédemment. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Et donc vous êtes rejoint par un certain nombre d'intervenants. Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, ces deux rapports établissent la fin des contrats de l'eau avec Veolia et la Lyonnaise des eaux au 3 février 2015, en vertu de la loi Barnier et de l'arrêt de la Commune d'Olivet, dont la direction régionale des finances publiques a confirmé l'application à nos contrats.

Le groupe GAEC approuve naturellement ces deux rapports qui ne sont que justice vis-à-vis de contrats léonins de 44 à 45 ans, dont les défauts majeurs ont été mis en évidence depuis longtemps.

Ces groupes se sont assez rémunérés sur le dos de nos contrats et il faudra bien en tirer toutes les conséquences. Les réorganisations partielles ont certes permis des aménagements tarifaires, le contrôle des investissements et une meilleure connaissance des réseaux, quoique encore incomplète. Mais nous sommes trop contraints par les contrats initiaux, dont nous avons hérité en 2001.

Je veux saluer le travail des services avec le groupe de travail politique piloté par trois Vice-Présidents : monsieur Claisse, madame Pédrini et monsieur Colin. Nous devrions ainsi déboucher sur un cahier des charges correspondant aux besoins -du moins, je l'espère-. Nous sommes satisfaits de ce travail encore en cours car nous maîtrisons mieux collectivement les données de base et la situation du réseau.

Pour notre part, nous sommes favorables au retour en régie directe de la production et de la distribution sur la base d'un cahier des charges, issu du travail de ce groupe, sur la qualité, la sécurité de la ressource, l'entretien du réseau, la tarification et l'information des usagers. De nombreux exemples montrent que c'est possible, utile et a un impact direct sur les tarifs pratiqués. Cependant, nous n'aurons pas trop des trois ans qui nous séparent de l'échéance pour le préparer car le Grand Lyon n'a pas, par exemple, la connaissance de tous les usagers.

A la fin du groupe de travail, nous aurons une vision assez claire des conditions à réunir et viendra le temps de la décision politique.

Le groupe GAEC a déjà dit publiquement qu'il était favorable à un référendum local sur une décision aussi importante, à partir des conclusions du groupe de travail. La loi le prévoit et notre plan de mandat évoque, en général, la possibilité d'y recourir. Nous le souhaitons et notre Conseil communautaire peut le décider. Cette procédure a notre préférence.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts proposera un débat public tout à l'heure. Nous en approuvons l'idée, tout en ne préférant, pour notre part, la procédure du référendum à l'initiative du Grand Lyon.

Dans tous les cas de figure, nous devrions procéder au moins à une information préalable des usagers, à une consultation de la commission consultative des services publics locaux et au Conseil de développement et nous devrions demander l'avis des Communes du Grand Lyon, étant donné l'histoire de ces contrats.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le Président, chers collègues, on en parlait depuis des années, ces deux délibérations vont permettre enfin de mettre fin à ces contrats, initiés il y a bien des années. Les contrats modifiés par avenant en 1986 -dont votre majorité n'est

pas responsable-, contrats très juteux pour les fermiers, pour ne pas dire abusivement rentables, au détriment des usagers, même si des renégociations ont pu être conduites depuis quelques années car vous l'avez souhaité monsieur le Président.

Pour la suite, que ce soit sur la qualité du service et sur le mode de gestion, délégation de service public ou retour en régie, nous espérons que le travail que mène le groupe politique sur l'eau permette de remettre à plat les conditions d'accès à cette ressource vitale qu'est l'eau potable

Pour notre groupe, après l'expérience de différentes grandes collectivités qui ont opté pour une gestion en régie, notamment Grenoble ou Paris, nous sommes convaincus de l'intérêt de ce mode de gestion, tant pour la qualité du service, la préservation de la ressource que le coût pour l'utilisateur.

Notre question orale évoquera la nécessité d'un grand débat public pour qu'un sujet aussi important ne soit pas réglé qu'entre quelques élus, bien informés soient-ils.

En attente, nous approuverons bien sûr ces deux délibérations.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai un temps de parole pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, le groupe Communiste et intervention citoyenne se félicite des dispositions législatives qui conduisent à prononcer la caducité des contrats d'affermage conclus avec la Lyonnaise des eaux et Veolia, permettant ainsi de mettre enfin un terme, de manière anticipée, à ces contrats léonins et toxiques qui datent d'un autre temps !

Ainsi, la question de la définition du futur service public de l'eau à mettre en œuvre en 2015 est aujourd'hui mise en débat et toutes les questions sont ouvertes.

Nous voulons saisir l'occasion de ces deux délibérations pour donner notre avis.

Depuis le début de cette année, la commission politique sur l'eau s'est mise au travail. Tout y est remis à plat : objectifs et ambitions que nous pouvons nous fixer, qualité de l'eau et du service à rendre, protection de la ressource, politique patrimoniale, relations à l'utilisateur (sensibilisation, information, politique tarifaire), renforcement du rôle de l'autorité organisatrice qui ne délègue rien de sa responsabilité quel que soit le mode de gestion envisagé, différents modes de gestion possibles. Tout est discuté, ce qui est très bien.

Dans le paysage nouveau issu des changements politiques nationaux, il nous semble urgent qu'au niveau national, un pôle public de l'eau assure les questions mondiales posées par la ressource -les avatars de la vidange du lac Léman en montrent toute l'actualité- et, au plan national, la cohérence, voire les mutualisations nécessaires, afin que les conditions d'accès à ce bien commun de l'Humanité soient égales pour tous ! Dans le cadre des missions de ce pôle public, il revient bien sûr à chaque collectivité de décider de la meilleure gestion, compte tenu de leurs conditions spécifiques d'accès, de production et de distribution. Le Grand Lyon peut et doit se fixer les plus grandes ambitions et avancer de manière significative dans son rôle d'autorité organisatrice du service public, quel que soit le mode de gestion qui sera retenu demain.

Vous le savez, monsieur le Président, le groupe Communiste s'est prononcé à maintes reprises pour un retour en régie de la

gestion de l'eau, compte tenu notamment des multiples dérives -pour ne pas dire plus- observées sur les contrats de DSP au cours des trente dernières années. C'est aussi une manière de saluer notre régie d'assainissement, qui est l'une des plus performantes et compétitives de France. En tout état de cause, le débat va porter sur le meilleur mode de gestion pour la meilleure qualité du service public rendu.

Enfin, nous nous devons de veiller à l'implication des associations -ce que fait la CCSP-, des organisations représentatives des salariés et il serait très positif d'organiser des débats publics et citoyens, ce qu'ont évoqué mes collègues Yves Fournel et Paul Coste, dans leurs précédentes interventions et auxquelles nous nous associons. Il serait positif d'organiser des débats publics et citoyens, toujours riches en réflexions et suggestions et permettant d'avancer dans l'implication politique de nos populations sur des choix de gestion importants. La démocratie ne pourra qu'être gagnante de telles pratiques.

Notre groupe approuve les deux délibérations. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai un temps de parole pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

(Intervention retirée).

M. LE PRÉSIDENT : J'ai un temps de parole pour le groupe Socialiste et apparentés.

M. CORAZZOL : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous nous satisfaisons aussi de la fin de ces contrats en 2015. La délibération d'aujourd'hui me permet de vous faire part du travail que la Communauté urbaine de Lyon a engagé depuis plusieurs mois pour préparer la future organisation du service public de l'eau dans notre agglomération.

À l'initiative de Gérard Collomb, un comité de pilotage a été mis en place, regroupant un représentant de tous les groupes de notre assemblée afin de transmettre tous les éléments d'information et de débat nécessaires à une réflexion approfondie dans le domaine du service public de l'eau de notre agglomération. Cette commission, présidée par Michèle Pédrini accompagnée de Jean Paul Colin et Gérard Claisse, se réunira en tout une dizaine de fois afin de sérier la problématique du service public de l'eau au travers de cinq enjeux :

- une autorité organisatrice renforcée,
- assurer une stratégie patrimoniale durable,
- garantir une qualité de l'eau optimale,
- définir une politique tarifaire prenant en compte les enjeux du service et du territoire,
- et, enfin, assurer la continuité de service.

Permettez-moi de m'arrêter plus particulièrement sur le premier enjeu : une autorité organisatrice renforcée.

Le service public de l'eau regroupe trois acteurs : la collectivité, autorité organisatrice, le citoyen usager et l'exploitant qui peut être en régie ou en DSP. Quand le citoyen exprime ses attentes, la collectivité l'informe et l'associe, quand le citoyen exprime ses attentes à l'exploitant, il délivre une prestation à l'usager mais surtout lorsque la collectivité prescrit, contrôle et évalue, l'exploitant doit rendre compte de son activité. Cette relation triangulaire entre ces trois acteurs est fondamentale afin d'assurer un service public de qualité.

En outre, lorsque la collectivité n'a pas les moyens de pouvoir assurer son rôle d'autorité organisatrice, le service public est

menacé. Il nous semble alors impérieux de construire une autorité organisatrice forte, qui définira à la fois la stratégie à conduire, pilotera la gestion patrimoniale et assurera le contrôle de l'activité de l'exploitant tout en étant garante de la qualité du service et de sa durabilité.

Ce cahier des charges est la base incontournable d'un service public de l'eau performant, à la fois économiquement et socialement, et ce quel que soit le mode de gestion choisi. En effet, ce n'est pas le mode de gestion qui garantit la qualité d'un service public mais bien l'existence d'une autorité organisatrice forte qui, quel que soit le mode de gestion, sera garante d'un service public de qualité sur le plan économique et environnemental.

Le groupe Socialiste et apparentés s'attachera à défendre le service public, la qualité de service, une politique tarifaire juste et une gestion patrimoniale durable.

Enfin, je souhaite remercier les services de la direction de l'eau pour leur professionnalisme et la qualité des informations et de l'animation du comité de pilotage.

Nous voterons ces deux délibérations.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Colin, peut-être quelques mots, puis j'en dirai quelques-uns.

M. le Vice-Président COLIN : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, c'est effectivement un dossier très compliqué, c'est pourquoi nous nous y sommes pris de bonne heure.

Il faut dire que si aujourd'hui nous votons la caducité, c'est parce qu'il y a effectivement un arrêté dit "Olivet" qui aujourd'hui limite à vingt ans les contrats DSP dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et des déchets. Effectivement, les contrats devaient se terminer au 31 décembre 2016 et vont se terminer en février 2015.

C'est pourquoi, depuis 2012, nous avons constitué, sous l'autorité du Président qui nous l'a demandé, un comité de pilotage avec les trois Vice-Présidents et un représentant de chaque groupe politique et les services compétents pour travailler sur la préparation de cette démarche.

Aujourd'hui, je crois qu'il est urgent de respecter la procédure. Ce soir, nous sommes dans la démarche de voter la caducité des contrats et pas autre chose.

Cependant, nous sommes amenés, en automne 2012, à travailler effectivement sur le choix du mode de gestion qui s'ouvre à nous ; cela a été dit, il y a trois possibilités -n'ayons pas peur des mots- : la DSP, la régie ou une mixité des deux. Nous n'en sommes aujourd'hui pas là mais il est bien évident que le comité politique travaille là-dessus et travaille aussi sur un cahier des charges que l'on doit élaborer quel que soit le mode de gestion.

En tout état de cause, ce qui est extrêmement important -cela a été dit mais je le répète- c'est de renforcer l'autorité organisatrice. Effectivement, ce sont des contrats qui datent, certains d'une quarantaine d'années ; n'ayons pas peur des mots, ce sont des contrats qui ne sont pas complètement élaborés dans l'esprit où l'on doit travailler aujourd'hui. Donc ce qui est important, c'est d'élaborer un bon cahier des charges et de mettre en place une entité, une autorité organisatrice à la direction de l'eau et dans les différents services, de façon à bien suivre et à bien maîtriser ces futurs marchés, quels qu'ils soient, en DSP, en régie ou mixtes.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je dirai quelques mots, chers collègues, sur ce dossier qui, comme tous les autres d'ailleurs, est un dossier important.

D'abord pour dire qu'on aurait pu prolonger jusqu'en 2016 puisqu'il y avait des clauses qui permettaient de s'exonérer de la loi Olivet. Je ne l'ai pas souhaité de manière à ce que nous ayons un débat dans les temps voulus sur les problèmes régie-délégation de service public.

Je dois dire qu'il y a, parmi nous -et c'est bien normal- des gens qui sont pour le «tout public». Et donc -c'est une cohérence-, ils sont pour le ramassage des déchets, pour la gestion de l'eau, pour le chauffage urbain, pour le redéploiement demain du très haut débit et donc il conviendrait que la puissance publique assure tout.

Moi, je le dis, on peut penser que, sur tel ou tel marché, il le faut. Il est impossible qu'aujourd'hui, la puissance publique assure l'ensemble des investissements, elle ne le pourra pas. Et je vous ai dit ce que je pensais de ce qui se passerait au niveau de l'Etat dans les prochains mois et dans les prochaines années. Donc je pense que, pour les collectivités locales, cela a une certaine importance.

Si je puis dire, le passé plaide pour moi pour l'avenir. On s'est tous félicité que le Grand Lyon évolue comme il avait évolué. Tout à l'heure, pendant le débat sur le compte administratif, j'ai demandé à monsieur Benoît Quignon de faire recalculer par les services un certain nombre d'indicateurs déflatés afin de pouvoir comparer ce que nous faisons en 2002 et ce que nous faisons aujourd'hui en euro constant, ce qui permet de bien voir effectivement l'évolution et cela est intéressant.

Sur les recettes de fonctionnement, par rapport à 2002, nous avons augmenté de 18,01 %. Sur les dépenses de fonctionnement, nous avons augmenté de 8,09 % et c'est parce que nous avons réussi à avoir des recettes plus dynamiques que nos dépenses de fonctionnement que nous avons pu avoir un autofinancement qui a augmenté de 49,08 % ; et c'est parce que nous avons pu avoir cet autofinancement-là que nous avons un investissement qui a augmenté de 101,03 % alors que la dette n'augmentait que de 5,02 %.

Alors, il y a un secret à cela -et si vous ne le savez pas mais je le répète toujours, je le répète chaque fois- : c'est que pour 1 € d'argent public, nous avons 6 € d'investissement privé. Le jour où nous ne ferons plus cela, l'investissement public deviendra évidemment beaucoup moins efficient et nous aurons pour 1 € d'argent public peut-être 1,5 € d'argent privé, c'est-à-dire que nous n'aurons plus ce que moi j'appelle le "modèle lyonnais".

Donc c'est aujourd'hui que ces choix-là vont nous guider et me guider pour l'avenir. Et je dois dire à nos amis que, sur le recours par exemple au référendum public, il est impossible de dire que c'était démagogique lorsqu'on disait, au niveau de l'Etat, qu'on allait faire un référendum public sur le problème du chômage, etc., et demain se cacher derrière son petit doigt sur les problèmes de régie. Chacun votera en son âme et conscience mais c'est ici que cela se passera. Parce que si, sur des choix aussi stratégiques que cela, on se réfugie ou on essaie de dire que d'autres que nous, élus, devront trancher, je le dis franchement, ce n'est pas comme cela que je conçois mon rôle d'élu ; et donc nous aurons à nous prononcer en toute connaissance de cause.

Alors sur quoi allons-nous prononcer ? Lorsque, par exemple, je regarde les contrats de l'eau, quel était le problème, mis à part que nous nous trouvions dans une époque -j'allais

dire- "un peu plus brute de décoffrage" dans la façon dont les contrats étaient passés et où la puissance publique était moins exigeante vis-à-vis de ses délégataires ? Qu'est-ce que nous devons faire ?

Nous devons :

1° - avoir des services performants pour pouvoir à la fois définir des cahiers des charges et ensuite pouvoir contrôler, de la part de nos délégataires, que les choses sont effectivement conformes à ce à quoi ils se sont engagés dans les cahiers des charges ;

2° - nous devons obtenir un prix de l'eau qui soit effectivement abordable et à nous de définir d'ailleurs comment nous voulons moduler le prix de l'eau : est-ce que nous voulons que ce soit l'abonnement qui soit plus important ? Est-ce que nous voulons que ce soit le nombre de mètres cubes ? Cela appartient aux politiques et c'est à eux de dire la façon dont effectivement ils conçoivent les choses.

3° - assurer évidemment une ressource en eau qui soit durable dans le temps, parce qu'il ne s'agit d'avoir le prix de l'eau le plus bas pour les trois prochaines années et de ne pas entretenir l'ensemble de ce qui va nous permettre, d'ici vingt ou trente ans, de continuer à avoir à Lyon une ressource en eau qui soit évidemment durable. De point de vue-là, nos responsabilités nous dépassent dans le temps et donc nous travaillons aussi pour celles et ceux qui viendront après nous.

Enfin, des problématiques du style économie de l'eau et incitation à l'économie de l'eau sont évidemment des problématiques que nous avons à définir.

Bref, nous devons déjà définir une politique de l'eau. C'est je crois ce que le comité de pilotage a vu et je ne pense pas que cela été caché parce qu'autrement, je serais le seul à lire dans toute la presse les articles des uns ou des autres, prenant position sur tel ou tel point de vue ; il ne me semble pas que le débat ait été caché dans une petite commission ; je ne peux plus lire un article qui ne pose pas le débat.

Donc le débat est large. Reste à savoir qui le tranche et je vous dis que nous nous le trancherons parce qu'autrement, nous sortirions de nos responsabilités d'élus.

Voilà, chers collègues, je mets aux voix ces deux dossiers. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. MILLET.

N° 2012-3084 - proximité et environnement - Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Millet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3084. Monsieur Millet, vous avez la parole.

M. MILLET, rapporteur : Il s'agit du rapport annuel sur la qualité du service public d'élimination des déchets. Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur :

Dans les visas, il convient de rajouter après "Vu ledit dossier ;" :

"Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 22 mai 2012 ;".

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Donc j'ai le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. le Vice-Président PHILIP : Normalement, je devais le présenter, mais bon !

M. LE PRESIDENT : Pardon ! Monsieur le Vice-Président Philip doit présenter le rapport, excusez-moi !

M. le Vice-Président PHILIP : Merci, monsieur le Président.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 2 page 72).

Je vais le présenter rapidement, en vous rappelant que nous avons voté trois axes pour la réduction des déchets et six objectifs.

Ce qu'il faut retenir c'est que le Grenelle avait fixé - 7 % de déchets produits et nous sommes à - 9,94 % depuis 2007 ; donc nous sommes déjà au-delà des objectifs du Grenelle de l'environnement. Nous avons voté, lors de la dernière séance, un autre objectif entre 2009 et 2014 de - 7 % ; cela correspond à la convention avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Nous avons voté dans la délibération sur la valorisation énergétique - 15 % pour 2030.

Donc nous allons voir où nous en sommes à la fin de l'année 2011 -c'est la diapositive suivante, merci-.

Ce qu'il faut noter c'est l'augmentation des apports en déchèteries de 6 %. La deuxième chose qu'il faut noter c'est l'augmentation de la collecte sélective et de la collecte du verre. La troisième c'est donc une diminution de la quantité du refus de tri ; on peut rappeler qu'il y avait 38 % de refus de tri en 2002 et aujourd'hui nous sommes à 24,3 % ; on a progressé énormément l'année dernière. La part recyclée augmente. La mauvaise nouvelle c'est que les déchets ménagers assimilés collectés ont augmenté de 2 % ; cela veut dire que l'on est maintenant sur un plateau et que l'on n'arrive pas à continuer la descente, qui était importante précédemment.

Sur la diapositive suivante, vous avez tout simplement ces - 9,94 % dont je vous parlais tout à l'heure depuis 2007. C'est tout de même un effort très important et, parmi toutes les grandes agglomérations, on est celle qui a la production d'ordures ménagères résiduelles la plus faible.

Diapositive suivante : comme vous le voyez ici, les déchèteries ont une fréquentation qui est en hausse. Vous savez que l'on avait pour objectif de créer une déchèterie par an ; on est parfaitement dans le rythme : en 2013, on créera celle de Caluire et Cuire, en 2014 celle de Feyzin et on aura donc bien créé une déchèterie supplémentaire tous les ans.

On a également 4 recycleries. A noter l'augmentation très importante du recyclage matières : + 52 % pour les batteries cette année et également l'arrivée du bois avec + 9,7 % de bois dans les déchèteries l'année dernière.

Les filières de traitement des déchets : nous avons 59 % de valorisation énergétique. Je rappelle que nous avons des réseaux de chaleur à Lyon et à Rillieux-la-Pape. Je rappelle aussi que le rendement de l'usine sud est très nettement supérieur à celle du nord qui est en délégation : 67 % pour celle du sud qui est en régie contre 20 %. Il faut noter aussi la certification ISO 14001 de l'usine de Gerland . c'est une certification très complexe qui est tournée vers l'utilisateur et qu'ils ont réussi à avoir cette année. Pour le recyclage, on a deux centres de tri, un au sud, un au nord. Nous allons travailler cette année sur le MODECOM,

l'analyse des déchets des Grands Lyonnais, de façon à mieux connaître tout cela. La mise en décharge représente 13 %. Ce qui fait un total de 87 % des déchets du Grand Lyon qui sont soit valorisés, soit recyclés.

Les indicateurs financiers -il s'agit de coûts TTC- : pour la collecte, on est à 45,8 € par habitant, avant les nouveaux marchés, pour le traitement on est à 27,1 € par habitant. A noter que la collecte du verre a rapporté 74 000 € pour la Ligue contre le cancer. Le total des dépenses nettes par habitant s'élève à 72,9 €

Voilà ce que demandait Gérard Collomb tout à l'heure pour la courbe déflatée : si on regarde le coût de la gestion des déchets en millions d'euros depuis 2011, on s'aperçoit qu'on est à peu près stable et on verra tout à l'heure que si on met en face la recette de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, on est à peu près à l'équilibre, c'est-à-dire que, depuis 2001, on a la même recette que les dépenses, même si cela varie d'une année sur l'autre.

Sur la diapositive suivante, vous avez la tarification TEOM, les coûts nets et le solde TEOM qui augmente progressivement.

Il faut noter que nous avons actuellement une différence de 18 M€ entre les recettes et les dépenses, donc plus de recettes que de dépenses pour ce rapport de l'année dernière. Je rappelle que nous avons un certain nombre de difficultés avec le mâchefer qui fait que, l'année prochaine, il y aura une augmentation de 6 M€ de la TGAP du fait de la mise en décharge des mâchefers et, comme je l'ai expliqué à plusieurs reprises, la délibération que nous avons votée l'année dernière représente environ 400 M€ d'investissements. Evidemment, ces recettes seront insuffisantes pour l'investissement voté.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Un certain nombre d'interventions. Le groupe Gauche alternative, écologique et intervention citoyenne.

M. TOULERON : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport confirme pour l'essentiel les évolutions déjà constatées ces dernières années, avec un certain nombre d'évolutions très positives mais aussi des efforts qui restent à accomplir, notamment pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement. Nous nous focaliserons simplement sur deux ou trois points.

Premier point : l'élimination des déchets à la source, que nous considérons tous comme un objectif décisif -

Nous avons retenu à cette fin, dans le choix de scénario que nous avons voté fin 2011, une hypothèse de départ où la réduction des déchets en 2030 atteindra les 15 % par rapport à 2009. Un pari nécessaire mais d'autant plus ambitieux que la production de déchets par habitant est déjà ici sensiblement plus faible comme cela vient d'être dit- que la moyenne nationale.

Le rapport 2011 indique une baisse non négligeable dans la production de déchets par habitant : avec 316 kilos par an par habitant, on en est à moins 10 % depuis 2007. C'est cependant presque compensé par la hausse de la population, qui entraîne un tonnage collecté plutôt stagnant.

Mais il y a quelques indicateurs qui donnent des signes encourageants : par exemple, dans la composition de la collecte sélective, on note que la part des emballages, cartons notamment, est en baisse, sans doute les campagnes contre les suremballages commencent à porter leurs fruits.

En tout cas, il faut réaffirmer l'importance du plan de réduction des déchets à la source, dont la mise en œuvre reste évidemment décisive.

Deuxième point : la collecte sélective -

Elle continue de progresser en tonnage comme en pourcentage. La qualité de la collecte sélective s'améliore également puisque les refus de tri sont à un petit peu plus de 24 %. Il faut se rappeler qu'on est parti du double (48 %) en 2003. La diversification des actions de sensibilisation ou, par exemple, la mise en place de bacs operculés sur certains sites y sont sans doute pour quelque chose. L'objectif de faire tomber ce taux à 20 % n'est donc plus très loin. Si on poursuit et intensifie les actions entreprises, une marge de progression est encore possible.

La progression des apports volontaires, que ce soit en déchèterie (+ 14 % depuis 2007) ou en silo à verre (+ 16 % depuis 2007) est particulièrement notable, témoignant d'une réelle implication citoyenne des habitants. La fréquentation des déchèteries a doublé en dix ans ; c'est sans doute l'évolution la plus sensible. La poursuite du plan de développement des déchèteries, après celle de Mions-Corbas est donc capitale.

Troisième point : le recyclage -

La valorisation matière et organique atteint aujourd'hui au total 28 % de la collecte. Elle est en progression mais le Grenelle de l'environnement avait fixé à 35 % le taux à atteindre en 2012, 45 % à atteindre en 2015. Nous restons donc pour l'instant en-deçà des objectifs.

Les orientations que nous avons prises en 2011 pour le futur plan de traitement des déchets devraient nous permettre d'augmenter la valorisation organique, notamment avec le traitement des bio-déchets des gros producteurs ou avec le développement du compostage domestique.

D'autres marges de manœuvre restent possibles pour la valorisation matière, avec le possible recyclage d'autres plastiques, avec l'élargissement du recyclage des textiles, avec le développement des recycleries, avec la rapide augmentation de traitement des matériels électriques en déchèterie, etc.

Nous n'aborderons pas ici d'autres questions comme les problèmes posés par l'usine d'incinération nord de Valorly, dont les problèmes récurrents sont très très loin de s'améliorer ; il y aura d'autres occasions pour en parler.

Pour terminer, nous voulons souligner à nouveau la dimension de l'implication citoyenne sur ces enjeux. La volonté d'appropriation de ces questions par les habitants eux-mêmes se vérifie à de nombreuses occasions ; en témoigne par exemple le succès des opérations "Faites de la propreté". Les actions éducatives ont toute leur importance à ce sujet, les enfants étant souvent très réceptifs là-dessus. La mobilisation des habitants, au-delà des choix purement techniques que nous faisons, est un levier très important pour franchir les étapes qui restent devant nous pour la réduction des déchets à la source, pour la qualité de la collecte sélective ou l'utilisation des déchèteries.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, effectivement, ce rapport annuel d'un service rendu au public sur l'ensemble des Communes de notre territoire est l'occasion pour nous de revenir sur trois points. Je vais essayer de ne pas être redondante avec mon collègue.

Le premier point concerne les hommes et les femmes qui effectuent de multiples gestes et tâches quotidiennement et qui doivent être rémunérés et accompagnés à un juste niveau. Vous avez bien compris que je fais référence ici au mouvement social que nous avons connu et à la nécessité, pour notre agglomération, d'impulser des signaux clairs pour gérer correctement toutes nos ressources.

Dans les ressources, nous mettons nos savoir-faire, nos énergies humaines et physiques et nos matériaux. Il est bien question ici de la réduction à la source et de l'économie circulaire, nos déchets étant nos ressources pour proposer des emplois utiles -comme disent certain- ou ayant du sens, assurant la transition écologique pour notre territoire et surtout l'autonomie pour ne pas dépendre d'éventuelles grosses installations ailleurs.

Deuxième point, les tendances nationales et locales. Effectivement, il y a une toute petite augmentation qu'en fait, à la longue, on lisse. On reste tout de même sur un niveau de production très bas d'ordures ménagères. Ceci étant, Alain Touleron met en avant l'augmentation de la population mais il y a aussi la fameuse baisse du pouvoir d'achat ; donc entre cela et la prise de conscience du consommateur, on ne sait pas comment se situer.

C'est pour cela que les écologistes avaient ardemment demandé ce MODECOM pour savoir si ce sont les suremballages qui ont disparu ou si ce sont tout simplement globalement les comportements des habitants qui ont évolué.

Pour ce qui est du geste du tri, tout comme les membres de la commission consultative des services publics locaux, nous notons une nette amélioration, y compris la mise en place du geste du compostage ; et nous insistons à nouveau sur la nécessité d'accompagner ces changements de comportement pour tous les âges, avec de la sensibilisation, de l'information et des animations : Il y a "Faites de la propreté", il y a les ambassadeurs du tri, il y a bien d'autres choses et c'est la diversification qui permettra de faire avancer dans les différentes Communes de notre collectivité.

Le dernier point qui est le plus important, sur lequel monsieur Thierry Philip a fait un focus, c'est le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères. Nous vous l'avions déjà dit lors du vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, l'idéal serait d'affecter le produit de cette TEOM à un budget annexe. Ce n'est pas possible, on le sait, c'est une question de transparence pour l'argent de nos concitoyens.

Effectivement, pour cette TEOM, nous souhaiterions vous faire part de remarques afin que les textes européens, nationaux et locaux, notre fameux plan stratégique, puissent être appliqués convenablement.

La directive déchets 2008 puis le Grenelle indiquent clairement un taux de réduction et de recyclage à atteindre, ce taux que nous avons voté avec grand plaisir. Le produit de la TEOM pourrait donc directement être affecté à ces fameuses actions pour accompagner les changements de comportement, y compris auprès des artisans et commerçants ; et je renouvelle ici la nécessité de se préoccuper de cette question du verre des cafés, hôtels, restaurants dans les zones touristiques du centre-ville et de Saint Jean.

Et il appartient par ailleurs à l'Etat, suite au nouveau changement de majorité, de donner un signal très clair aux collectivités et ne pas enterrer le principe d'une taxe à la mise en décharge et à l'incinération. Donc, très concrètement, par rapport à cette TEOM, on a le choix entre une redevance incitative dont on sait qu'elle est très compliquée à mettre en œuvre ici, un changement

d'assiette de la taxe actuelle en la basant sur la taxe d'habitation révisée -mais ceci exclurait certains de nos producteurs, artisans et commerçants- ou encore un financement mixte exactement comme pour l'eau, une solution équilibrée et juste, c'est-à-dire avoir un forfait de base avec une barre variable déterminée à partir du volume du bac et du nombre de présentations, donc la fréquence de collecte.

Suite à la dernière loi de finances avec le précédent gouvernement, il a été intégré le principe de cette TEOM incitative et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) accompagne quatre collectivités -je vous l'avais déjà indiqué lors de ma précédente intervention-. J'espère que le Grand Lyon, malgré tous les chantiers qui sont en œuvre sur la question des déchets, continuera son partenariat avec l'ADEME et, pourquoi pas, se proposera pour travailler sur ce volet la recette, parce que c'est bien là l'essentiel pour les habitants. Il se trouve qu'en règle générale, on comprend par ce biais-là aussi.

Nous voterons bien entendu ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport annuel est l'occasion d'évaluer le service public d'élimination des déchets dans ses dimensions économiques, environnementales et sociales, autant pour montrer les acquis et les atouts de ce service public que pour identifier ce qui peut être amélioré, renforcé ou développé.

Le bilan économique cumulé depuis dix ans présenté en commission fait apparaître un solde négatif des dépenses et des recettes, dont la TEOM. Nous avons eu, ces deux dernières années, la question sur l'excédent de recettes ; nous comprenons qu'il provenait des précédentes négociations de contrats de collecte et faisait suite à des années en déficit depuis le début des années 2000. Nous comprenons aussi que l'amortissement des investissements pèse de manière significative et que nous avons des investissements lourds à venir sur le système de traitement des déchets. Cependant, il reste nécessaire de nous donner une meilleure visibilité sur la répartition de nos moyens entre exploitation, maintenance, amélioration et actions citoyennes.

Nos actions diversifiées en direction des habitants portent en effet leurs fruits, de l'expérience avec Eco-emballage à Vénissieux aux opérations refus de bacs à Bron, Lyon 8^e ou La Mulatière. La question est donc : devons-nous faire encore plus ?

Comme le note la commission consultative des services publics locaux, il faut prendre les usagers, les habitants, les contribuables pour les citoyens qu'ils sont. Il est donc essentiel de faire un lien étroit et concret entre la communication, la sensibilisation, l'éducation, la sanction et l'amélioration des conditions concrètes de la collecte. Nous sommes convaincus de la pertinence de nos actions sur le compostage, de nos messagers du tri, de notre programme de silos enterrés, etc. Le rapport devrait donc mieux identifier le niveau de nos efforts et mettre en perspective leur évolution potentielle.

De même, nous sommes confrontés dans toute l'agglomération à la situation particulière des gros producteurs (commerçants, entreprises ou administrations) qui représentent de l'ordre de 15 % de la collecte. Nous faisons un travail rigoureux et difficile pour faire respecter le principe d'une collecte des déchets ménagers et assimilés et tentons souvent de convaincre des acteurs

récalcitrants qu'ils doivent s'organiser par eux-mêmes pour leur déchets d'activité. Mais le rapport annuel ne nous donne pas d'indicateur sur cette part de la collecte et son évolution.

Or, nous savons qu'il faut aussi favoriser de vraies alternatives avec le même niveau d'exigences sociales et environnementales pour ne pas reporter une part de ces déchets dans des dépôts sauvages. Certains préconisent de mettre en place un service spécial financé par redevance, dans l'objectif d'aller vers une facturation au poids. Nous défendons au contraire le principe d'un service public, financé par l'impôt, affirmant la nécessité d'une réponse collective et citoyenne à la gestion des déchets, en renforçant toutes les démarches qui visent la coresponsabilité dans toute la chaîne de production, de collecte et de valorisation des déchets.

Un autre enjeu reste ouvert dans de nombreux quartiers d'habitat collectif : la gestion des bacs par les gardiens. Dans beaucoup de cas, le dimensionnement des bacs est insuffisant, pour des raisons techniques, d'espace ou de charge de travail. Les bailleurs sont aussi confrontés au vandalisme, à l'incivilité. Nous avons besoin de renforcer nos outils d'incitation à des améliorations techniques permettant de relancer, dans ces lieux, les actions de citoyenneté. Le programme de silos enterrés est une réponse pertinente mais qui ne peut pas être généralisée. Nous devons donc renforcer le partenariat avec les bailleurs avec une diversité de réponses adaptées.

De même, nos efforts pour les recycleries sont-ils une réponse suffisante à l'enjeu de la récupération de ce qui n'est pas revendu dans un des innombrables vide-greniers de nos villes ? On constate le développement de marchés de la misère, de récupération sauvage en déchèterie et jusqu'aux bacs poubelles et en même temps de sollicitations pour mettre en place, par exemple, des collectes de vêtements sur voirie, avec les difficultés qu'elles soulèvent. La mise en place d'une filière de responsabilité élargie des producteurs pour le textile apporte-t-elle des conditions nouvelles ? Là aussi, le rapport pourrait évaluer plus précisément la situation pour nous aider à orienter nos décisions.

Enfin, on ne peut évoquer le bilan du service public en 2011 sans évoquer le conflit apparu cette année pour la réorganisation de la collecte.

Nous nous félicitons de la mise en place d'un groupe de travail, basé sur le groupe de pilotage politique existant sur les déchets, pour une meilleure appropriation collective des enjeux de la collecte, des conditions de travail des agents et des enjeux de qualité du service public et donc d'amélioration de la réponse aux besoins publics dans toute l'agglomération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. PETIT : Une courte intervention puisque monsieur le Vice-Président Philip a répondu à l'essentiel de nos questions qui portaient sur l'aspect financier de la délibération, à savoir sur le maintien de la TEOM à un niveau qui est assez excédentaire. Mais on a bien compris que c'était pour préparer notamment le renouvellement des systèmes de traitement des déchets du Grand Lyon.

Voilà, je dirai, pour compléter, que nous nous associons à la remarque du groupe Europe Ecologie-Les Verts sur la mise en place d'une TEOM incitative, qui nous paraît être une bonne méthode.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Nous en avons terminé, monsieur Philip ayant, je pense, un peu évoqué comme tout à l'heure l'avis du groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président PHILIP : Le groupe Socialiste et apparentés votera la délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Donc je mets aux voix ce dossier. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. MILLET.

N° 2012-3108 - urbanisme - Opérations d'urbanisme - Comptes-rendus financiers au concédant - Année 2011 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3108. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Il s'agit maintenant de nous prononcer sur les comptes-rendus financiers à la collectivité concernant les opérations d'urbanisme pour l'année 2011. C'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande du groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. LÉVÊQUE : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviendrai brièvement sur ces comptes-rendus financiers au concédant et uniquement sur le volet habitat.

Tout d'abord, je crois que la décision de création d'une zone d'aménagement concerté se fonde sur le caractère stratégique pour les collectivités d'une opération d'aménagement, soit par sa taille, soit pour des enjeux territoriaux particuliers. Ainsi, les ZAC sont bien des outils stratégiques pour mettre en œuvre les orientations des politiques communautaires portées par le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et le plan local d'urbanisme (PLU).

En matière d'habitat, les ZAC sont bien des outils pour atteindre les objectifs de production et d'équilibre entre les territoires par la programmation entre les différents types de logements : logement social, locatif intermédiaire et accession sociale à la propriété, accession libre et investisseurs privés.

Aussi, la délibération qui nous est soumise soulève quelques questions :

- en premier lieu, sur la présentation qui ne permet pas d'avoir une lecture opération par opération de la répartition par type de produit logement permettant d'apprécier, secteur par secteur, la contribution à l'équilibre entre les territoires de l'agglomération ;

- ensuite, je suis surpris que, sur les résultats 2011, soient additionnés les pourcentages de logement social et ceux de l'accession sociale à la propriété quand, d'une part, ces derniers ne sont pas comptabilisés dans l'article 55 de la loi SRU et, d'autre part -je dirai "surtout"-, qu'il ne s'adresse pas aux mêmes catégories de population ;

- et je suis donc encore plus surpris de l'appréciation portée dans la délibération d'un pourcentage de logements sociaux particulièrement élevé quand il n'est que de 20 % !

Par contre, en 2012, selon la délibération, la répartition par nature de logement serait de 52 % en accession libre et investisseurs

privés, 8 % en accession sociale et 40 % en locatif social. Ces écarts d'une année sur l'autre renforcent la nécessité d'avoir une présentation opération par opération, avec une lisibilité de la répartition par nature de logement depuis le début de l'opération.

Enfin, pour moi, le plus inquiétant porte sur le stock restant à commercialiser qui représente plus de 11 000 logements, pour lesquels il n'est prévu que 23 % de logement social, ce qui est insuffisant pour à la fois répondre aux besoins des populations modestes -je rappelle que 80 % des ménages sont éligibles au logement social SRU- et contribuer à l'équilibre des territoires. Cette programmation est même inférieure à ce que nous imposons aux promoteurs privés dans le cadre des secteurs de mixité sociale dans le PLU.

Au moment où le Grand Lyon est engagé dans l'élaboration de son PLUH, au moment où de nouvelles orientations sont affirmées par le nouveau gouvernement -par exemple de porter de 20 à 25 % de logements sociaux l'obligation pour les Communes dans le cadre de l'article 55-, il est urgent non seulement de maintenir les programmations telles qu'elles ont été délibérées, sur la ZAC 2 de la Confluence ou celle des Girondins, à hauteur de 30 % pour le logement social PLUS et PLAI et 15 % pour le logement intermédiaire, mais de revoir la programmation des opérations d'aménagement pour être en cohérence avec nos orientations politiques.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Depuis plusieurs années, à la lecture des résultats financiers des opérations d'urbanisme, il apparaît que nous avons pu nous satisfaire des conséquences de toutes les mesures gouvernemen-tales en matière d'immobilier et qui ont, jusqu'à présent, limité les effets de la crise par rapport à nos voisins européens.

Les effets sont toujours là en 2011. Comme nous pouvons le constater, l'immobilier d'entreprise s'est maintenu à un bon niveau de commercialisation et l'immobilier résidentiel a bénéficié en 2010-2011 d'un contexte favorable du marché privé, boosté par des outils adaptés comme le dispositif Scellier, le Pass Foncier et le plan de relance. Mais la crise économique perdure et nous attendons les nouvelles mesures gouvernementales et le prochain budget de l'Etat pour répondre aux besoins constatés.

Au niveau décisionnel du Grand Lyon, on peut comme à chaque fois se reposer la question de l'efficacité de l'outil ZAC, qui reste privilégié dans l'aménagement de nos Communes, le Grand Lyon devant financer des subventions d'équilibre de plus en plus lourdes. Elles sont certes lissées par année, mais sont en augmentation avec 41 M€ en 2011 et à 43 M€ en 2012. La ZAC Confluence 2 va être lancée bientôt et nous constatons que la phase 1 a déjà connu un déficit important puisqu'il est de 24 M€.

Nous souhaiterions, monsieur le Président, avoir un bilan consolidé de la charge exacte des déficits tous projets confondus car les nouvelles présentations l'écartent complètement alors qu'auparavant, nous avions une projection sur les dix années à venir. Cette projection de l'effort financier du Grand Lyon est d'autant plus indispensable qu'elle s'ajoute évidemment au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe relatif aux huit opérations de ce type.

Monsieur le Président, l'heure est à la maîtrise de nos dépenses publiques -nous l'avons dit déjà à plusieurs reprises- et nous

devons réellement être informés de cette charge financière imposée au Grand Lyon pour les années qui s'ouvrent à nous.

Je me permets de rappeler, en complément de cette intervention, qu'il y a déjà plusieurs années, nous avons signalé le fait que l'augmentation des déficits de ZAC devait être prise en compte, non pas qu'ils doivent être systématiquement contestés mais en tous les cas parfaitement identifiés, et que nous avons besoin d'avoir un bilan consolidé et de connaître opération par opération le coût des recettes générées, pas seulement par la vente du foncier mais également les recettes fiscales engrangées par les collectivités locales du fait des constructions de logements.

Or, pour l'instant, nous ne l'avons pas ; on l'a demandé à plusieurs reprises. C'est intéressant ; je vois bien notre collègue Darne ne pas être tout à fait d'accord mais c'est un vrai sujet, qui permet de combattre, d'ailleurs, l'idée selon laquelle les déficits sont de plus en plus importants en la matière. En tous les cas, c'est une vision qui nous permettrait d'apprécier à sa juste valeur les efforts financiers faits par la collectivité publique et par le Grand Lyon en particulier.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Darne.

M. le Vice-Président DARNE : D'abord, le groupe Socialiste apprécie cette procédure, même si ce n'est pas la procédure unique, puisque les procédures de projet urbain partenarial sont aujourd'hui une alternative -et cela fait partie des questions- et que, par ailleurs, il y a les opérations d'urbanisme en régie directe. Donc nous avons plusieurs outils pour répondre à la même finalité et c'est la synthèse des trois qui présente un intérêt sur ces opérations, qui démontre une grande efficacité.

Néanmoins, le marché 2011 a été assez bon, même s'il reste des stocks, en particulier en matière de logements. Pour la question que pose François-Noël Buffet sur les engagements, d'abord, les informations données ici sont ZAC par ZAC. On voit ainsi que, par rapport à l'année dernière, il y a une amélioration significative de résultats positifs, c'est-à-dire qu'entre la participation annoncée et la participation réelle, il y a une diminution de 12 ou 14 M€ -je n'ai pas le chiffre sous les yeux- mais significative. Donc cela veut dire que la réalisation est bonne et que le montant qu'il reste à payer, suivant un calendrier -qui n'a pas été fourni en commission mais qui a été demandé et sera donné- c'est 120 M€.

Le résultat sur les contreparties des recettes fiscales, au-delà des ventes de foncier, c'est un exercice techniquement assez difficile tout de même parce qu'entre l'investissement qui a lieu et les recettes fiscales qui sont fluctuantes, on a de la CFE, on peut avoir de la taxe d'habitation, avec parfois des exonérations ; donc c'est un exercice technique difficile ; je veux bien que les services s'y collent mais cela ne se trouve pas en claquant des doigts et ce sont des calculs qui sont approximatifs. Nous avons fait un peu ce que disait Gérard Collomb tout à l'heure pour la ZAC Lyon Confluence, c'est-à-dire regardé le montant de l'investissement privé lié à un euro d'investissement public, ce qui donne une bonne indication du niveau d'activité économique et, par conséquent, des recettes fiscales attendues. Mais je promets à François-Noël Buffet d'essayer de travailler sur cette question pour qu'il ait une visibilité plus grande.

En tout cas, l'outil me paraît bon, même si une évaluation est sans doute aussi nécessaire. Certains sont intervenus sur le logement, sur le volume et la qualité du logement et ses

caractéristiques, on a sans doute à travailler -cela a été évoqué en commission- sur les politiques conduites à travers ces ZAC.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité, MM. Barge, Bouju, Brachet, délégués du Grand Lyon au conseil d'administration de la SERL, MM. Da Passano et Daclin ainsi que MM. Collomb, Bouju, Crimier, Bernard R., Lévêque, Brolquier, Barret et Deschamps, délégués du Grand Lyon à la SPLA Confluence, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier et M. Darne J., délégué du Grand Lyon à la SPLA Confluence, n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2012-3110 - urbanisme - Oullins - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de modification n° 9 - Projet de pôle multimodal - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3110. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Il s'agit du projet de délibération concernant la procédure de modification en faveur du projet de pôle multimodal sur le territoire de la Commune d'Oullins. C'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande de temps de parole du groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le Président, cette fois-ci, je suis là, je ne serai pas en retard comme tout à l'heure, pour me satisfaire d'ailleurs de la délibération qui a été prise dans le cadre de cet aménagement des berges de l'Yzeron. Je profite de l'occasion pour le dire.

Sur cette délibération de modification du PLU, il n'y a évidemment pas de problème, tout le monde est favorable à l'évolution de ce secteur et le rapport du commissaire-enquêteur est excellent. Enfin, tout le monde est d'accord, donc tout va bien !

Je profite de ce temps de parole pour vous redemander que la Communauté urbaine puisse mettre en place assez vite maintenant une mission pour aménager ces 15 hectares en plein cœur d'agglomération. Nous avons vraiment besoin de la nomination d'un chef de projet qui nous permette de préparer les choses.

Je le redis, je l'ai dit au dernier ou à l'avant-dernier Conseil, on ne peut pas laisser arriver le métro à la fin de l'année 2013 dans une sorte de "no man's land" sans pouvoir afficher derrière un projet pour ce territoire qui est important pour la Ville évidemment mais aussi important pour la Communauté urbaine et pour l'entrée sud de l'agglomération. C'est ce que je vous réclame une fois de plus à ce Conseil. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Vous savez, monsieur Buffet, combien je suis attaché à ce territoire que je veux mieux desservir de manière à ce qu'il prenne toute sa place dans notre agglomération.

Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2012-3111 - urbanisme - Lyon 2° - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Procédure de révision simplifiée n° 9 - Projet Lyon-Confluence - Phase 2 - Approbation de la révision - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3111. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission pour cette délibération portant sur une révision simplifiée en faveur du projet Lyon Confluence, phase 2. Il s'agit d'approuver la révision.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. GEOURJON : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous adhérons aux pistes d'aménagements que cette révision du PLU implique pour la phase 2 de la Confluence. A terme, ce quartier sera encore davantage le vaisseau amiral du développement de l'agglomération et le Musée des Confluence en sera la figure de proue.

Dans ce projet, il y aura des logements supplémentaires et donc des besoins d'équipements publics supplémentaires. C'est l'occasion pour nous de revenir sur l'une de nos propositions : notre agglomération manque cruellement de piscines ou de centres nautiques. La Confluence, par sa situation géographique, fait une large place à l'eau. Quoi de plus symbolique alors qu'installer une piscine de grande dimension dans ce quartier ?

J'entends votre réponse qui consiste à dire que beaucoup a été fait pour les piscines existantes et que la compétence n'est pas à la Communauté urbaine. Il n'est pas trop tard pour changer cela. Quant au coût, nous considérons qu'il n'y aurait rien de choquant à faire appel au privé, tout à fait compétent pour gérer un tel équipement ; nous le faisons sur nombre d'équipements encore plus sensibles. La collectivité doit avoir une ambition en la matière mais il faut tenir compte du contexte.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Vous savez que l'on est en train de refaire la piscine du Rhône, qui se trouve à trois cents mètres de la Confluence. Donc on ne va pas mettre une piscine olympique tous les deux cents mètres. Cela coûte un peu cher, surtout qu'il faut faire des économies.

Donc je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2012-3121 - urbanisme - Plan local d'urbanisme (PLU) - Majoration de 30 pour cent des droits à construire pour l'agrandissement et la construction de bâtiments à destination d'habitation - Modalités de consultation du public - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3121. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Je rappelle que la loi du 20 mars 2012 prévoit une majoration de 30 % des droits à construire et que si l'on veut éviter que cette loi s'applique automatiquement, il est

nécessaire de lancer une consultation du public. Donc il s'agit ici de mettre en place la concertation préalable. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. FURNEL : Il s'agit de la mise en enquête publique sur ce sujet-là. Pour notre part, nous ne sommes pas pour obtenir cette augmentation de 30 % des droits à construire. Ceci dit, nous verrons le résultat de la consultation.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Vice-Président BUNA : C'est moi qui intervins. Je voulais simplement dire que Bachelard disait "Le simple, c'est toujours le simplifié." Là, on a l'exemple même de la démagogie. A la veille des élections, vous sortez de votre chapeau un remède miracle : c'est quelquefois l'étage donné systématiquement à ceux qui le demanderaient ou bien les 30 % fonciers.

Je voulais juste reprendre ce qu'a dit Thierry Repentin, excellent Sénateur et Ministre ; il disait : "Il s'agit d'un dispositif improvisé, redondant, inefficace et porteur d'insécurité juridique" :

- improvisé car personne n'a été consulté et c'est le Président de la République qui l'a sorti un soir ;

- redondant car il y a quatre systèmes qui existent déjà d'augmentation de la SHON et d'ailleurs assez peu appliqués en réalité ;

- inefficace car il y a des contradictions techniques et économiques. Il va falloir gérer le gabarit, les prospects. On va s'amuser car les règlements de copropriété et de lotissement seront à reconsidérer ; et si l'habitat lui-même tient le coup à plus de 30 %.

Et, dernière chose, c'est que quelquefois -pardonnez-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font !- l'effet le plus immédiat de cette mesure est que les propriétaires qui étaient en pourparlers pour vendre leur bien attendent l'application de la loi parce qu'ils espèrent tirer 30 % de plus de l'offre. Donc bien joué, mais je ne suis pas tout à fait sûr. On sait densifier, etc., mais pas comme cela. Et je me demande si la meilleure des choses qui puisse arriver ce n'est pas que l'on distribue une note -on a l'obligation de le faire avant le 30 septembre 2012- mais cela n'a pas de sens de distribuer une note pour demander finalement à des gens, à ceux qui sont vendeurs, s'ils veulent avoir 30 % de plus et à ceux qui ne le sont pas s'ils veulent payer 30 % de plus. Je ne sais pas ce que c'est que cette note, sinon le résumé de la loi qui a été adoptée en mars. Je crois que c'est un tort. Monsieur Thierry Repentin, Ministre, a fait une proposition : abroger au plus vite la loi de mars 2012 pour discuter sereinement des perspectives de densification ; et je vous invite à la suivre.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. GENIN : Monsieur le Président, juste quelques mots, non pas pour intervenir sur les modalités de consultation du public mais quelques mots sur le texte lui-même, majorant de 30 % les droits à construire. Ce projet de loi avait été annoncé par le Président de la République -le précédent- comme contenant des mesures spectaculaires pour le logement. Rien de tel dans ce texte, de plus adopté -cela a déjà été dit- dans la précipitation. Ce texte

fait ressortir l'abstraction totale qui est faite de toute la réflexion conduite en matière d'aménagement du territoire.

Or, la mise en œuvre ou la révision du PLU est une procédure de longue haleine qui nécessite d'avoir anticipé les impacts des droits à construire autorisés en termes de morphologie urbaine, d'intégration avec le bâti existant, des répercussions sur les besoins en équipements engendrés par les nouveaux habitants. Ainsi, si les documents en vigueur, en termes de planification, sont perfectibles, la réflexion qui a conduit à les adopter est balayée ou serait balayée par un dispositif permettant, en quelques mois, de majorer de façon significative les possibilités de construction.

De plus, on pourrait craindre que l'objectif attendu de dégager du foncier disponible n'aurait finalement pour effet que d'augmenter la pression foncière, le prix des terrains étant calculé sur leur capacité constructive. Augmentation des prix des terrains et de la construction, ce serait au final un secteur encore plus étroitement soumis à la loi du marché, à la concurrence et à la spéculation.

Notre agglomération se développe, nous partageons l'idée qu'il faut densifier là où c'est possible, ne serait-ce d'ailleurs que pour lutter contre l'étalement urbain. Mais il faut un développement équilibré et maîtrisé.

Nous serons d'ailleurs très attentifs à la prise de position du groupe Ensemble pour le Grand Lyon, puisque leurs amis politiques -j'en parle d'expérience à Vaulx en Velin mais la majorité des élus connaissent cela aussi dans leurs communes- déposent des recours contre toute nouvelle construction, surtout d'ailleurs quand c'est du logement social. Et disons que ce PLU + 30 % devrait donc vous paraître une aberration même si -double langage- Députés de l'époque et Sénateurs l'ont ratifié.

Ce texte n'est donc aucunement un moyen pour développer nos territoires d'une manière équilibrée et maîtrisée. Nous espérons donc là aussi que le nouveau Parlement y reviendra dès la session extraordinaire de juillet prochain.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le Président, sur cette délibération elle-même qui engage les modalités de la concertation, rien à dire, il n'y a pas de problème particulier.

Je crains, cependant, qu'elle n'aille pas très loin finalement puisque la conférence des Présidents du Sénat l'abrogation du texte.

M. LE PRÉSIDENT : Et vous êtes d'accord là-dessus !

M. BUFFET : Je pense tout de même que, sur le fond, il ne faut pas négliger l'affaire et qu'on pourrait tout à fait imaginer, de façon assez précise et détaillée, une augmentation de la constructibilité sur certains fonciers, sous réserve qu'on y mette des conditions et que l'on puisse dire à un propriétaire privé : "On vous donne 30 % de plus de constructibilité mais bien sûr, c'est parce que vous allez réaliser dans votre programme tant de logements en accession sociale à la propriété, tant de logements sociaux."

Moi, je pense que sur ce type d'action, cela peut être tout à fait intéressant de faire quelque chose. C'est sans doute un travail

de détail, c'est sans doute un travail qui n'est pas adapté à tous les patrimoines. J'entendais une réflexion tout à l'heure de notre collègue Rivalta, technique mais sur laquelle il a parfaitement raison. L'idée de fond est intéressante ; c'est sur la mise en œuvre ou les conditions qu'on pourrait y mettre que l'on pourrait trouver des conditions de réalisation tout à fait performante pour l'agglomération.

Voilà simplement ce que je souhaitais dire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien.

M. le Vice-Président BUNA : C'est ce qu'on fait quand on fait un POS détaillé ou quand on le révisé, en cherchant des hauteurs plus importantes, quand les rues sont larges, etc. Il y a mille et un mécanismes et surtout pas de systématisme. Mais je suis d'accord avec vous.

M. LE PRÉSIDENT : Bien. Le groupe Socialiste et apparentés. Si vous le voulez bien, je vais reprendre la maîtrise du débat puisque je vous ai abandonnés pour quelque temps ; enfin, il ne faut pas trop non plus ! Le groupe Socialiste et apparentés -et je vous raconterai une petite histoire !-

Mme la Vice-Présidente DAVID : Monsieur le Président, quelques mots, au-delà de l'aspect totalement formel de cette délibération mais obligatoire puisqu'en application de la loi, dont plusieurs orateurs ont parlé, je constate avec plaisir, y compris en entendant les paroles de notre collègue Buffet, qu'en fait, on finit tous par penser la même chose de ce texte de loi qui a été imposé dans des conditions politiques très discutables et donc pas sérieuses.

Je crois, par contre, effectivement, on met déjà ou on mettra en application, au moment de la révision générale du plan local d'urbanisme, un certain nombre d'évolutions de zones, des outils réglementaires que donne le PLU là où effectivement on décidera qu'il y a évolution et non pas -et c'était l'absurdité de ce texte- de façon uniforme sur l'ensemble du territoire : accorder comme cela 30 % partout et n'importe où.

Je rappelle, par exemple, que dans les lieux bien desservis par des transports en commun, par des gares, par un maillage de voies ferrées, etc., là il y aura effectivement des obligations, des engagements nécessaires de faire évoluer les droits à construire. C'est un exemple mais nous aurons l'occasion les uns et les autres de faire un travail parfaitement approfondi sur le PLU et qui, par ailleurs, ne donnera pas l'occasion de concerter pendant un mois mais pendant deux ans puisque vous savez qu'on a ouvert la concertation de la révision générale du PLU le 31 mai dernier et que nous discuterons en juillet 2013 et en novembre 2014.

Nous aurons donc très largement une concertation avec l'ensemble des habitants, des partenaires et des professionnels, bref de tous ceux qui voudront travailler à ce nouveau plan local d'urbanisme et d'habitat.

Et je crois vraiment que ce sera une autre étoffe, une autre densité de travail et de responsabilité politique qu'un texte de loi pris à la va-vite et profondément électoraliste.

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce que je raconte ma petite histoire ? Elle va faire plaisir à monsieur Buffet, je crois, mais pas à tout le monde forcément.

Un jour je participais à un groupe de réflexion plutôt orienté à gauche lorsque j'ai vu quelqu'un faire cette proposition et je

savais tout le mal que j'en pensais en ayant une certaine expérience du terrain et donc elle a disparu. Un jour je l'ai vue reprise par l'ancien Président de la République et transformée, sans condition, en projet de loi et je me suis dit : "Le pauvre !" Comme quoi, le dialogue des mêmes esprits, en général plutôt technocratiques et peut-être pas assez branchés sur le terrain, peuvent inventer des choses assez bizarres que si jamais on demande à quelques élus quelle est leur pratique sur le terrain, à mon avis, ils donneront leur avis et ils éviteront de faire de grosses bêtises.

Voilà, je mets aux voix ce dossier, dont on nous dit qu'il deviendra caduc dès jeudi au Sénat.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant à la partie sans débat et je remercie les collègues qui sont restés jusqu'à cette heure pour nous permettre de donner un contenu à ces dossiers sans débat.

DEUXIEME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des Présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2012-3024 - Tassin la Demi Lune - Réaménagement du chemin Finat Duclos section Depéret-Bruyères - Déclaration de projet et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) - Direction de la voirie -

N° 2012-3026 - Application des règles édictées dans le règlement de voirie aux espaces cyclables et/ou piétonniers des places publiques - Direction de la voirie -

N° 2012-3027 - Suppression de la participation communautaire au barriérage des chantiers - Abrogation des délibérations n° 1990-1505 du Conseil du 29 octobre 1990 et n° 1995-6178 du Conseil du 22 mai 1995 - Direction de la voirie -

N° 2012-3038 - Albigny sur Saône - Aménagement de la rue A. Zipfel et du chemin Notre Dame - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3024, 2012-3026, 2012-3027 et 2012-3038. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable pour ces quatre dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2012-3031 - Mions - Travaux d'aménagement de trottoir avenue des Tilleuls au droit du collège Martin Luther King - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Convention de financement avec le Département du Rhône - Direction de la voirie -

N° 2012-3045 - Saint Fons - Aménagement de la rue Anatole France - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2012-3047 - Vaulx en Velin - Rue de la République - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2012-3048 - Corbas - Rue des Marronniers et avenue de Corbetta - Voirie de desserte suite à réalisation de permis de construire pour des logements - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2012-3049 - Feyzin - Aménagement de la rue du Docteur Jean Long - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame Dubos comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3031, 2012-3045 et 2012-3047 à 2012-3049. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur : Avis favorable à ces dossiers, avec une note pour le rapporteur pour le dossier numéro 2012-3048 :

- dans l'exposé des motifs, il y a lieu de lire :

"La Société d'économie mixte de construction du Département de l'Ain (SEMCODA) réalise un programme de 61 logements à l'angle de la rue des Marronniers et de l'avenue de Corbetta à Corbas".

au lieu de :

"La Société d'économie mixte de construction du Département de l'Ain (SEMCODA) réalise un programme d'une quarantaine de logements à l'angle de la rue des Marronniers et de l'avenue de Corbetta à Corbas" ;

- dans l'exposé des motifs, il y a lieu de supprimer le paragraphe :

"La gestion et l'entretien des 2 petits espaces végétalisés (80 mètres carrés environ) au carrefour des rues Herminie et des Brosses seront assurés par la ville de Corbas".

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme DUBOS.

N° 2012-3033 - Ecully - Aménagement de carrefours boulevard du Valvert - route de Paris et boulevard du Valvert, avenue Franklin Roosevelt - chemin de la Forestière - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Département du Rhône - Direction de la voirie -

N° 2012-3040 - Givors - Aménagement de rues Longarini et Denfert-Rochereau - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2012-3041 - Givors - Aménagement du parking de la gare - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2012-3134 - Lyon 9° - Réfection de la place Valmy entre la rue des Tanneurs et la rue Sergent Michel Berthet - Prise en compte du financement au titre de la réserve parlementaire de M. Gérard Collomb, sénateur - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame Benelkadi comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3033, 2012-3040, 2012-3041 et 2012-3134. Madame Benelkadi, vous avez la parole.

Mme BENELKADI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme BENELKADI.

N° 2012-3034 - Optimod'Lyon - Approbation d'une convention d'utilisation des données du réseau des transports en commun lyonnais (TCL) - Direction de la voirie -

N° 2012-3039 - Francheville - Chemin des Hermières - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2012-3043 - Saint Cyr au Mont d'Or - Aménagement d'un parc de stationnement rue du Stade - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2012-3051 - Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 7° - Rue Garibaldi - Réaménagement du tronçon Lafayette-Bouchut - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Chabrier comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3034, 2012-3039, 2012-3043 et 2012-3051. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour tous ces rapports.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2012-3132 - Projet E-partage - Approbation d'un partenariat de recherche avec le groupe Peugeot société anonyme (PSA) pour une expérimentation de véhicules partagés sur les territoires économiques de la Communauté urbaine de Lyon en lien avec les plans de déplacements inter-entreprises - Direction de la prospective et du dialogue public -

N° 2012-3133 - Expérimentation d'un démonstrateur concernant le fonctionnement de véhicules électriques alimentés par le dispositif Move In Pure - Convention de collaboration technique avec la Compagnie nationale du Rhône (CNR) - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Vesco comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3132 et 2012-3133. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces deux dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2012-3058 - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2012-3059 - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour la mise en oeuvre de ses programmes d'actions sur la qualité, la post-crétion et la transmission-reprise en 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2012-3067 - Attribution d'une subvention à l'association Réseau des territoires innovants pour le financement des INTERConnectés 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3058, 2012-3059 et 2012-3067. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces trois rapports.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2012-3060 - Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 : Opération pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) / Maison de l'international - Restaurant administratif et universitaire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2012-3061 - Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Opération Institut national des sciences appliquées (INSA) - Mécamat - Attribution d'une subvention à l'Institut national des sciences appliquées - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2012-3065 - Rendez-vous Carnot Edition 2012 - Attribution d'une subvention à l'association des Instituts Carnot pour l'organisation de la troisième édition des Rendez-vous Carnot à Lyon du 10 au 11 octobre 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Arrue comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3060, 2012-3061 et 2012-3065. Monsieur Arrue, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président ARRUE absent momentanément : Avis favorable de la commission pour tous ces dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2012-3064 - Attribution d'une subvention à l'Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (APPEL) pour ses actions de valorisation promotion, et savoir-faire des éco-entreprises pour son programme d'actions 2012 - Avenant n° 2 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'action 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2012-3066 - Attribution d'une subvention à l'association Rezo-pole pour l'achat d'équipements en 2012 et 2013 - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2012-3073 - Attribution d'une subvention à l'association Cluster Lumière pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3064, 2012-3066 et 2012-3073. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable de la commission pour tous ces dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2012-3068 - Organisation de la 25ème conférence internationale sur la résonance magnétique dans les systèmes biologiques (ICMRBS) à Lyon du 19 au 24 août 2012 - Attribution d'une subvention à la fondation Institut Pasteur - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

N° 2012-3072 - Convention de coopération décentralisée entre la Communauté urbaine de Lyon et la municipalité d'Addis Abeba (Ethiopie) sur la période 2012-2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Daclin comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3068 et 2012-3072. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président Roland BERNARD, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président DACLIN absent momentanément : Avis favorable de la commission pour ces deux rapports.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Roland BERNARD.

N° 2012-3146 - Attribution d'une aide d'urgence à la Mairie du District de Bamako pour son action en faveur des réfugiés maliens victimes de la crise du Nord Mali - Année 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Julien-Laferrière comme rapporteur du dossier numéro 2012-3146. Monsieur Julien-Laferrière, vous avez la parole.

M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2012-3078 - Rapport annuel 2011 de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Direction de la prospective et du dialogue public -

N° 2012-3082 - Gestion des réclamations et des demandes d'informations sur le territoire communautaire - Approbation du protocole de partenariat sur la gestion des réclamations communautaires (GRECO) - Direction générale - Mission coordination territoriale -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3078 et 2012-3082. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président CLAISSE absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour ces deux rapports.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

N° 2012-3083 - Givors - Mise aux normes d'un ponton flottant et d'une passerelle - Convention de participation financière avec la Compagnie nationale du Rhône (CNR) - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Plazzi comme rapporteur du dossier numéro 2012-3083. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2012-3138 - Cotisations et nouvelles adhésions à des associations et organismes - Année 2012 - Association inter-régionale des élus des nationales 7, 6, 86 ancienne route bleue et des amis de la route. Aire N7 - Territoire de terroirs - European Green Road - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2012-3141 - Achat du terrain de la centrale Lafayette - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Goux comme rapporteur du dossier numéro 2012-3141. Monsieur Goux, vous avez la parole.

M. GOUX, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. GOUX.

N° 2012-3139 - Programmation pluriannuelle des investissements - Décision modificative des autorisations de programme globales au titre de l'année 2012 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Jacky Darne comme rapporteur du dossier numéro 2012-3139. Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. le Vice-Président Jacky DARNE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Jacky DARNE.

N° 2012-3143 - Suppression de la notation pour les agents de catégories A et B et mise en place de l'entretien professionnel - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2012-3144 - Régime indemnitaire du personnel communautaire - Modification du régime indemnitaire pour le cadre d'emplois des assistants territoriaux médico-techniques et assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Crédoz comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3143 et 2012-3144. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces deux rapports, monsieur le Président. Le dossier numéro 2012-3144 est complété par une note au rapporteur :

Dans le tableau de l'exposé des motifs fixant les montants cibles du régime indemnitaire du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques pour les années 2012 à 2014, il y a lieu :

- de remplacer, au sein de la première colonne :

"Assistant de conservation 2° cl < échelon 6" par "Assistant de conservation < échelon 6" et "Assistant de conservation 2° cl égal ou > échelon 6" par "Assistant de conservation égal ou > échelon 6".

- d'indiquer, dans la colonne "Primes de référence" :

* pour les grades de "Assistant de conservation < échelon 6" et "Assistant principal de conservation 2° classe < échelon 5": "Indemnité d'administration et de technicité et prime de technicité forfaitaire",

* pour les grades de "Assistant de conservation égal ou > échelon 6", "Assistant principal de conservation 2° classe égal ou > échelon 5" et "Assistant principal de conservation 1ère classe" : "Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires et prime de technicité forfaitaire".

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2012-3088 - Attribution d'une subvention à l'association Air Rhône Alpes (ARA) pour son programme d'actions 2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2012-3089 - Développement du compostage domestique - Attribution de subvention à l'association Les Compostiers pour son programme d'actions 2012 - Direction de la propreté -

N° 2012-3090 - Parc de Lacroix Laval - Les rendez-vous avec l'agriculture - Edition 2012 - Attribution d'une subvention à la Chambre départementale d'agriculture du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2012-3091 - Fonds de solidarité pour le logement - Convention départementale solidarité eau - Créances susceptibles d'être abandonnées par la Communauté urbaine pour l'année 2012 - Direction de l'eau -

N° 2012-3092 - Cit'ergie - Evaluation et labellisation du plan énergie climat de la Communauté urbaine de Lyon - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2012-3093 - Rillieux la Pape - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Gestion du milieu naturel des îles de Crépieux-Charmy dans le cadre de l'arrêté préfectoral de protection de biotope - Attribution d'une subvention au conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels (CREN) pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2012-3094 - Ecully - Installations d'assainissement non collectif - Approbation d'une convention de suivi in situ entre la Communauté urbaine de Lyon, le Département du Rhône, le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts (CEMAGREF) et M. et Mme Dunoyer, propriétaires de l'installation - Direction de l'eau -

N° 2012-3095 - Réorganisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la propreté -

N° 2012-3096 - Caluire et Cuire - Assainissement du quartier du Vernay - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2012-3097 - Neuville sur Saône - Genay - Station d'épuration de la zone industrielle (ZI) de Genay - Conception-réalisation pour les travaux de construction - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché - Direction de l'eau -

N° 2012-3098 - Saint Fons - Quartier des Clochettes et boulevard Yves Farge - Renforcement du réseau d'assainissement unitaire existant et construction d'un collecteur d'assainissement unitaire structurant pour une gestion pérenne des eaux pluviales - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2012-3099 - Saint Fons - Mise aux normes de la station d'épuration - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2012-3100 - Villeurbanne - Cours Tolstoï - Travaux de renforcement du réseau d'assainissement unitaire entre les rues Pascal et des Peupliers - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2012-3101 - Décines Charpieu - Jonage - Meyzieu - Vaulx en Velin - Mise en place d'un groupe de travail pour le suivi des travaux à venir et leurs effets éventuels sur l'hydrogéologie de l'Île de Miribel Jonage - Protocole entre la Communauté urbaine de Lyon, EDF et le Syndicat de la Rize - Direction de l'eau -

N° 2012-3102 - Genay - Route de Saint André de Corcy - Création de bassins de rétention - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2012-3103 - Meyzieu - Rue Gambetta - Travaux de renouvellement du réseau d'assainissement entre rues Rambion et Picasso - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2012-3104 - Lyon 2° - Travaux de requalification des installations d'assainissement du siphon de la Mulatière - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2012-3106 - Lyon 3° - Avenue Félix Faure - Réhabilitation du collecteur T180 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2012-3107 - Lyon 5° - Rue Edmond Locard - Travaux de renforcement du réseau d'assainissement - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Millet comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3088 à 2012-3104, 2012-3106 et 2012-3107. Monsieur Millet, vous avez la parole.

M. MILLET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

Le dossier numéro 2012-3093 fait l'objet d'une note au rapporteur : dans l'objet du rapport, il convient de lire : "Attribution d'une subvention au conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels (CREN) pour son programme d'actions 2012" au lieu de : "Attribution d'une subvention au conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels (CREN) et à Veolia pour leurs programmes d'actions 2012".

M. LE PRÉSIDENT : Et je vous remercie de ne pas avoir pris la parole sur ces rapports. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), délégué du Grand Lyon à l'association Air Rhône Alpes n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2012-3088 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. MILLET.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2012-3109 - Villeurbanne - Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) des Gratte-Ciel - Composition et désignations de représentants du Conseil - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2012-3115 - Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) - Rue Haute Monmousseau - Réalisation des études de maîtrise d'oeuvre - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2012-3123 - Vénissieux - ZAC Armstrong - Indemnités de consultation des candidats non retenus - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2012-3124 - Villeurbanne - Etude de déclinaison opérationnelle des besoins en habitat - Attribution d'une subvention à la Commune de Villeurbanne - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2012-3125 - Villeurbanne - Terrain des Soeurs - Désignation de l'aménageur - Approbation du traité de concession et de la convention de projet urbain partenarial (PUP) - Attribution d'une participation financière pour la réalisation d'équipements publics à la Commune de Villeurbanne - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2012-3126 - Lyon 1^{er} - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Projet de revitalisation économique du bas des pentes de la Croix-Rousse - Attribution de subventions à Alliade habitat et à la Société d'aménagement et de construction de la ville de Lyon (SACVL) pour des travaux de mise aux normes de 2 locaux commerciaux - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2012-3130 - Saint Germain au Mont d'Or - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Mendillonne - Quitus donné à la société Beylat aménagement et suppression de la ZAC - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2012-3145 - Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - ZAC de l'Hôtel de ville - Approbation du dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC), du projet de programme des équipements publics (PEP), du bilan financier prévisionnel et du protocole d'accord de gestion des jardins de pluie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur David comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3109, 2012-3115, 2012-3123 à 2012-3126, 2012-3130 et 2012-3145. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

N'ont pas pris part au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*) :

- dossier n° 2012-3115 : M. Brachet, délégué du Grand Lyon à Alliade Habitat,

- dossier n° 2012-3125 : MM. Barge, Bouju et Brachet, délégués du Grand Lyon au conseil d'administration de la SERL ainsi que MM. Da Passano et Daclin,

- dossier n° 2012-3126 : M. Brachet, délégué du Grand Lyon à Alliade Habitat et M. Lévêque, administrateur à la SACVL.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2012-3112 - Saint Priest - Place Roger Salengro - Centre-ville - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Déclaration de projet - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2012-3113 - Saint Priest - Place Roger Salengro - Centre-ville - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné madame la Vice-Présidente David comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3112 et 2012-3113. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces deux dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DAVID.

N° 2012-3114 - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Terraillon - Abords du centre commercial, de l'école Pierre Cot et du pôle associatif Jacques Duret - Reventilation d'autorisations de programmes - Délégation générale au développement urbain -

N° 2012-3122 - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) de Bron Terraillon - Portage de la vacance de logements liée aux démolitions - Attribution d'une subvention à la société Alliade habitat pour 2012 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2012-3128 - Bron - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Jardins du Fort - Quitus donné à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône et suppression de la ZAC - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3114, 2012-3122 et 2012-3128. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur en remplacement de M. LONGUEVAL absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Brachet, délégué du Grand Lyon à Alliade Habitat, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2012-3122 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2012-3116 - Rillieux la Pape - Place du Château - Requalification - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Appell comme rapporteur du dossier numéro 2012-3116. Monsieur Appell, vous avez la parole.

M. APPELL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. APPELL.

N° 2012-3117 - Sathonay Camp - Place Thévenot - Requalification - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2012-3119 - Caluire et Cuire - Fontaines sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Rives de Saône - Promenade de Fontaines sur Saône - Promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Ancienne écluse de Caluire et Cuire - Approbation des conventions avec le Département du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Suchet comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3117 et 2012-3119. Monsieur Suchet, vous avez la parole.

M. SUCHET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour ces deux rapports.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. SUCHET.

N° 2012-3118 - Lyon 9° - Rives de Saône - Aménagement du site des quais de l'Industrie - Programme des aménagements - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2012-3120 - Renouvellement urbain et développement solidaire - Attribution de subventions aux associations Agence pour l'ingénierie et l'information multimédia éducatifs (AIME), Moderniser sans exclure, Paroles de femmes et Uniscité - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné madame Bonniel-Chalier comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3118 et 2012-3120. Mafame Bonniel-Chalier, vous avez la parole.

M. COSTE, rapporteur en remplacement de Mme BONNIEL-CHALIER absente momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. COSTE.

N° 2012-3127 - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 1^{ère} phase - Réalisation d'un équipement public : groupe scolaire n° 1 Casimir Perrier, centre de loisirs sans hébergement (CLSH) et équipement petite enfance - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Vice-Président Buna comme rapporteur du dossier numéro 2012-3127. Monsieur Buna, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BUNA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BUNA.

N° 2012-3129 - Caluire et Cuire - Zone d'aménagement concertée (ZAC) Saint Clair - Quitus donné à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône et suppression de la ZAC - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2012-3131 - Lyon 1^{er} - Zone d'aménagement concerté (ZAC) multisites des Penthes de la Croix-Rousse - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Suppression de l'opération - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Ces dossiers sont retirés de l'ordre du jour.

(Retirés).

Question orale du groupe Europe Ecologie-Les Verts relative au futur mode de gestion de l'eau potable

M. LE PRESIDENT : Nous avons une question orale à laquelle j'ai répondu par avance. Donc, si vous voulez bien la reformuler, vous vous reporterez à ma réponse de tout à l'heure.

M. COSTE : Monsieur le Président, chers collègues, les élus communautaires auront à se positionner le 15 octobre prochain

quant au futur mode de gestion de l'eau potable, lequel devrait se substituer aux actuels contrats d'affermage dès février 2015. La commission consultative des services publics locaux ainsi que les membres du comité technique seront consultés sur ce dossier majeur d'ici le 15 septembre.

Les enjeux sont d'importance et portent autant sur la préservation de nos ressources, sur la qualité du service, sur la tarification, et sur notre conception du service public de l'eau, un bien commun vital pour chacun d'entre nous.

Nous estimons que ce débat ne peut se cantonner à une discussion entre "élus" ou entre "représentants" d'usagers et qu'il nous faut aller plus loin, en menant un large débat public à l'échelle de l'agglomération, à l'image des concertations menées par la commission particulière du débat public sur des sujets tout aussi déterminants pour l'avenir de notre agglomération.

Ainsi, monsieur le Président, afin de sensibiliser nos concitoyens, serait-il possible de demander à la direction de la prospective et du dialogue public, en partenariat avec la direction de l'eau, d'animer un large débat public, contradictoire, avec des représentants d'agglomérations ayant fait le choix du retour en régie, avant l'adoption de la délibération relative au futur mode de gestion de l'eau ? Mais bien sûr, c'est le Conseil de communauté qui prendra la décision, nous sommes bien d'accord.

M. LE PRESIDENT : Je n'avais pas remarqué que, dans votre question, vous vouliez ouvrir le débat avec les associations ayant formulé une recommandation d'un retour en régie. Avec les autres non, qu'avec celles-là ! C'est encore plus précis ! *(Rires)*. Non ? Avec tout le monde ? Et bien il est ouvert !

M. COSTE : Si on pouvait inviter des représentants de grandes agglomérations qui sont déjà revenues en régie ! C'était cela.

M. LE PRESIDENT : D'accord. Les autres non ? *(Rires)*. Merci.

Vous allez pouvoir aller à la soirée du *Progrès* ; il faut toujours avoir des rapports excellents avec un grand journal comme *Le Progrès*, que l'on remercie.

(La séance est levée à 20 heures).

Annexe 1 (1/19)

Compte administratif 2011

(dossiers n° 2012-3075 et 2012-3076)

Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Darne



COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON
Compte administratif 2011

LE CHOIX DES INVESTISSEMENTS = UN MOTEUR POUR LA CROISSANCE

CRISE FINANCIERE
RESTRICTION DES CONDITIONS D'EMPRUNT
REFORME DE LA FISCALITE

GRAND LYON
communauté urbaine

Conseil communautaire du 25 juin 2011

1

Annexe 1 (2/19)

10 ans déjà !

| | 2002 | 2011 | variation |
|-------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Recettes de fonctionnement | 816,9 | 1 118,0 | + 36,9 % |
| Dépenses de fonctionnement | 632,0 | 797,2 | + 26,1 % |
| Autofinancement brut | 184,9 | 320,8 | + 73,5 % |
| Investissements opérationnels | 223,2 | 520,3 | + 133,1 % |
| Emprunts | 1 039,0 | 1 265,7 | + 21,8 % |
| Effectif Grand Lyon | 4 353 | 4 760 | + 9,3 % |
| Indice des prix | 105,9 | 126,3 | + 19,3 % |
| PIB (en volume) | 1 629 | 1 804 | + 10,7 % |
| Population Grand Lyon | 1 186 605 | 1 289 216 | + 8,6 % |

Annexe 1 (3/19)

Compte administratif 2011 - Fonctionnement

| <i>en M€</i> | 2010 réalisé | 2011 prévu | 2011 réalisé | Réalisé/prévu 2011 | Variation réalisé 2011/2010 |
|------------------------|-----------------|---------------|-----------------|-----------------------|-----------------------------------|
| Recettes | 1 283,0 | 1 245,8 | 1 319,8 | 105,94 % | + 2,9, % |
| <i>dont fiscalité</i> | <i>719,6</i> | <i>673,2</i> | <i>671,8</i> | <i>99,79 %</i> | <i>- 6,7 %</i> |
| Dépenses | 972,2 | 1 071,1 | 999,1 | 93,28 % | + 2,8 % |
| Autofinancement | 310,8 | 174,8 | 320,8 | | + 3,2 % |

GRAND LYON
commune urbaine

Annexe 1 (4/19)

Compte administratif 2010 - fonctionnement

| M€ | réalisé 2009 | réalisé 2010 | Variation 2010/2009 |
|-----------------|-----------------|-----------------|------------------------|
| Recettes | 1 235,4 | 1 283,0 | + 3,9 % |
| Dépenses | 966,1 | 972,2 | + 0,6 % |
| Autofinancement | 269,3 | 310,8 | + 15,4 % |

Annexe 1 (5/19)

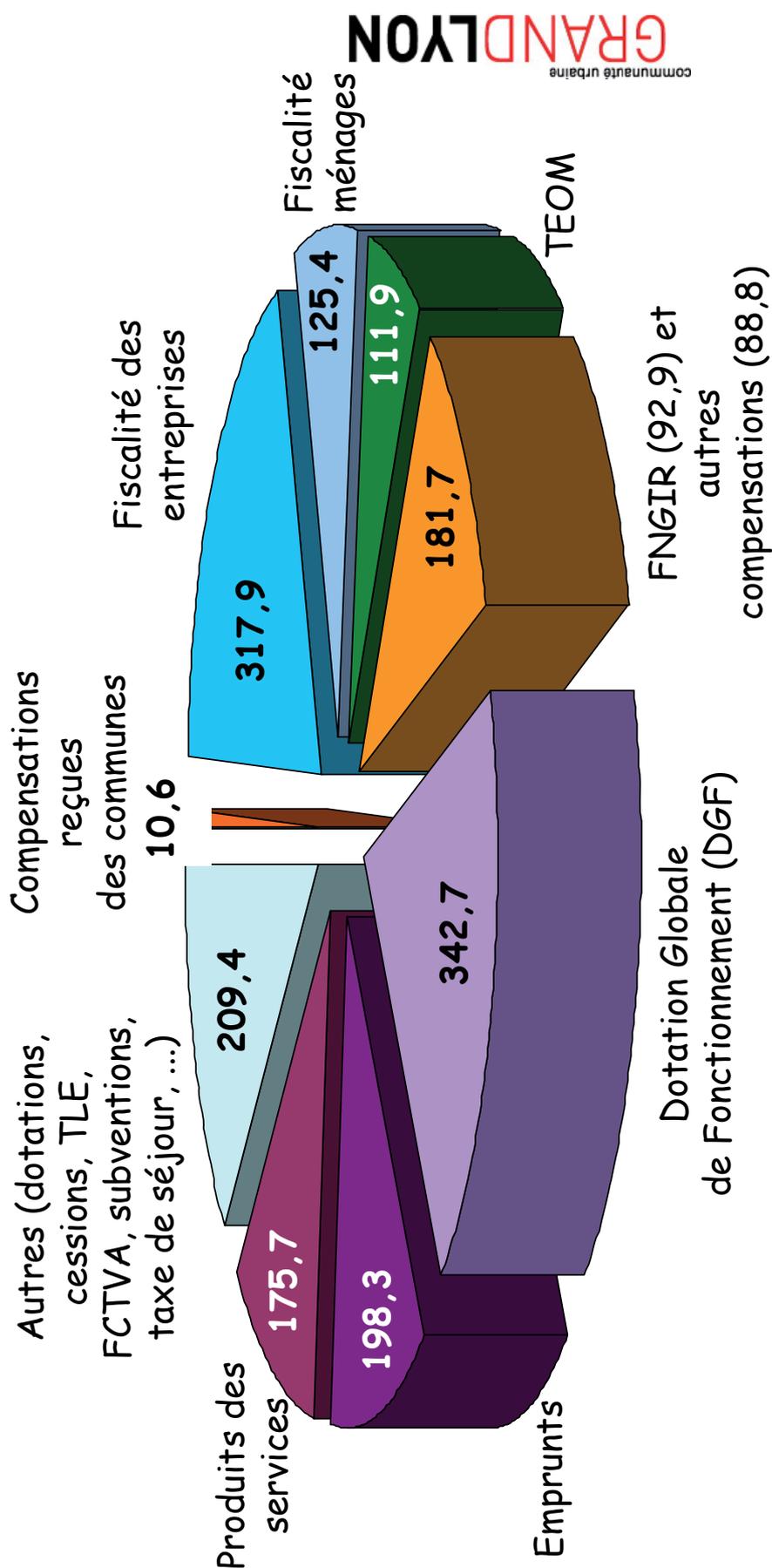
Compte administratif 2011 - Investissement

| <i>en M€</i> | 2010 réalisé | 2011 réalisé | Variation 2011/2010 |
|-----------------------------|-----------------|-----------------|------------------------|
| PPI dépenses | 480,858 | 532,301 | 10,7 % |
| PPI recettes | 83,043 | 81,568 | -1,2 % |
| PPI charge nette | 397,815 | 450,733 | 13,3 % |

➤ Taux de réalisation des travaux : 95 %

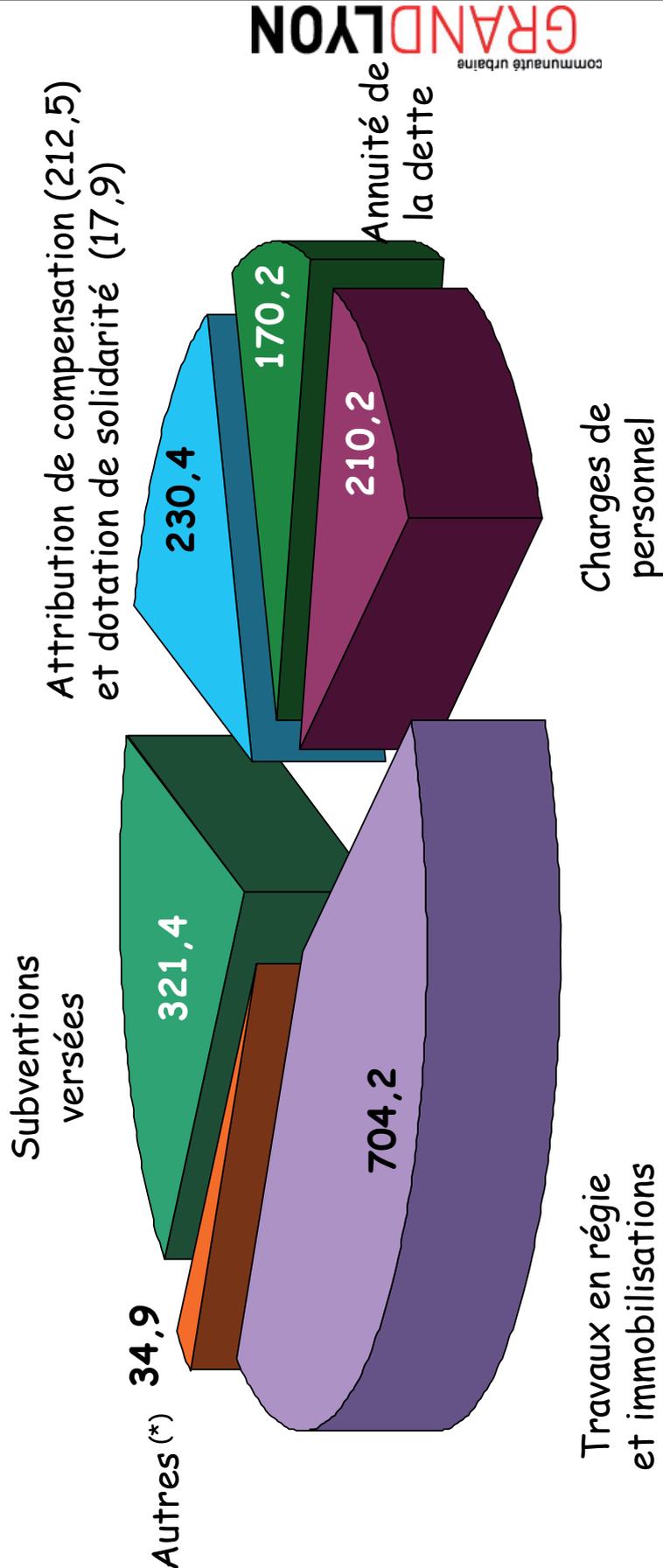
Annexe 1 (6/19)

Les recettes consolidées : 1 673,6 M€ fonctionnement et investissement



Annexe 1 (7/19)

Les dépenses consolidées : 1 671,3 M€ fonctionnement et investissement



* Travaux pour compte de tiers, provisions pour risques, reversement TLE aux communes, ...

Annexe 1 (8/19)

Les dépenses 2011

◆ Les charges de personnel : 210,2 M€

| en M€ | 2009 | 2010 | 2011 |
|-----------------------|-------|-------|-------|
| Chapitre 012 retraité | 198,0 | 204,4 | 210,2 |
| dont rémunérations | 137,8 | 143,8 | 146,4 |
| dont charges* | 50,8 | 52,5 | 53,9 |
| % d'évolution | 2,7% | 3,2% | 2,8% |

| | | | |
|---------------------|-------|-------|-------|
| Effectif moyen payé | 4 672 | 4 739 | 4 760 |
|---------------------|-------|-------|-------|

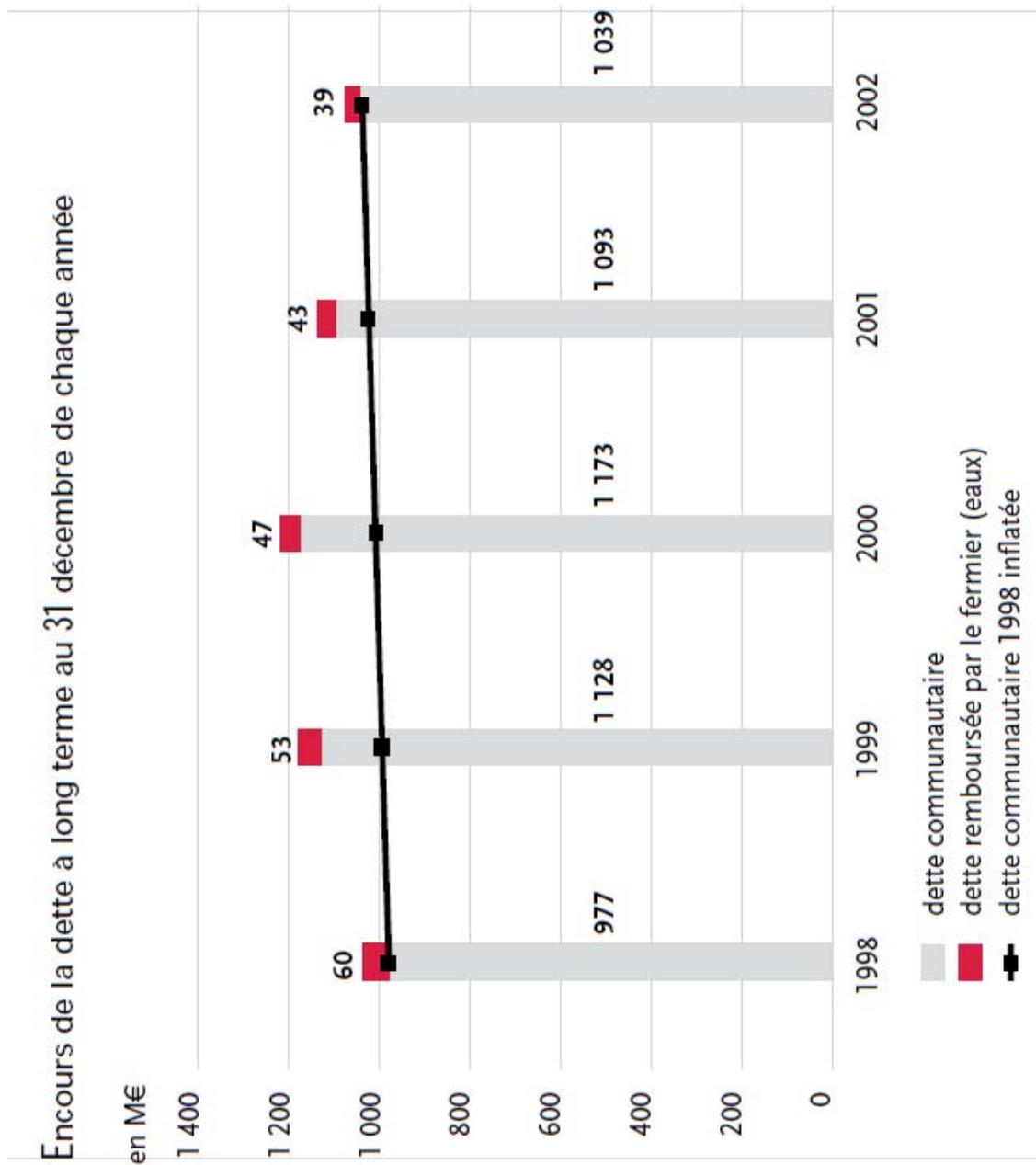
* Charges patronales, participations mutuelles et abonnements transport

Annexe 1 (9/19)

Les dépenses 2011

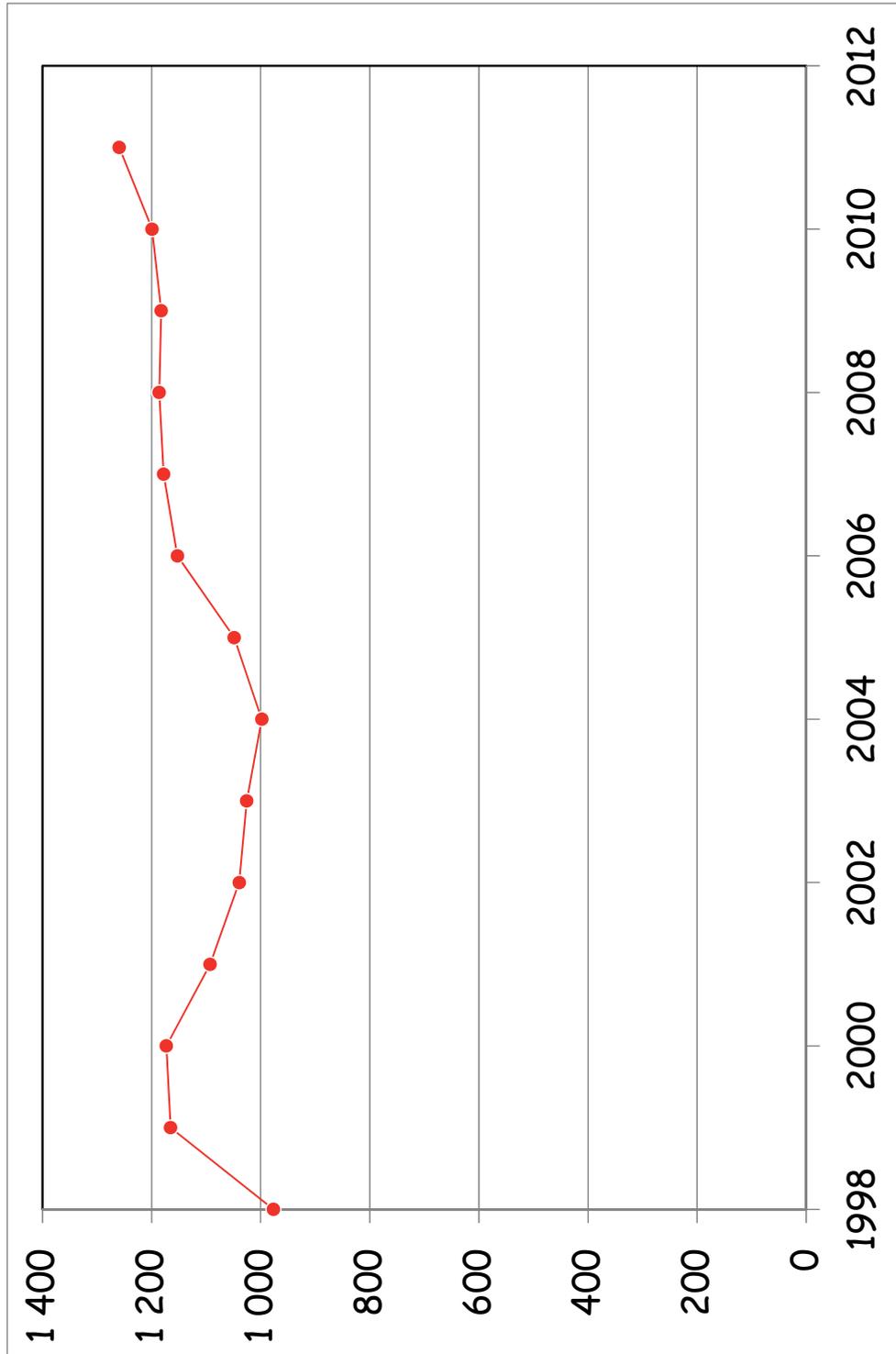
- ◆ **La dette :**
- L'encours est de 1 265,7 M€ (1 204 M€ en 2010)
dont 50 % à taux fixe et 50 % à taux variable
- Les intérêts ont atteint 33,3 M€ (28,2 M€ en 2010)
- Taux moyen de la dette en 2011 : 2,79 % (2,95 % en 2010)
- ◆ **Les ratios :**
- Service de la dette : 10,2 % (maxi 20%)
- Capacité de désendettement : 3,9 ans (maxi 8 ans)

Annexe 1 (10/19)

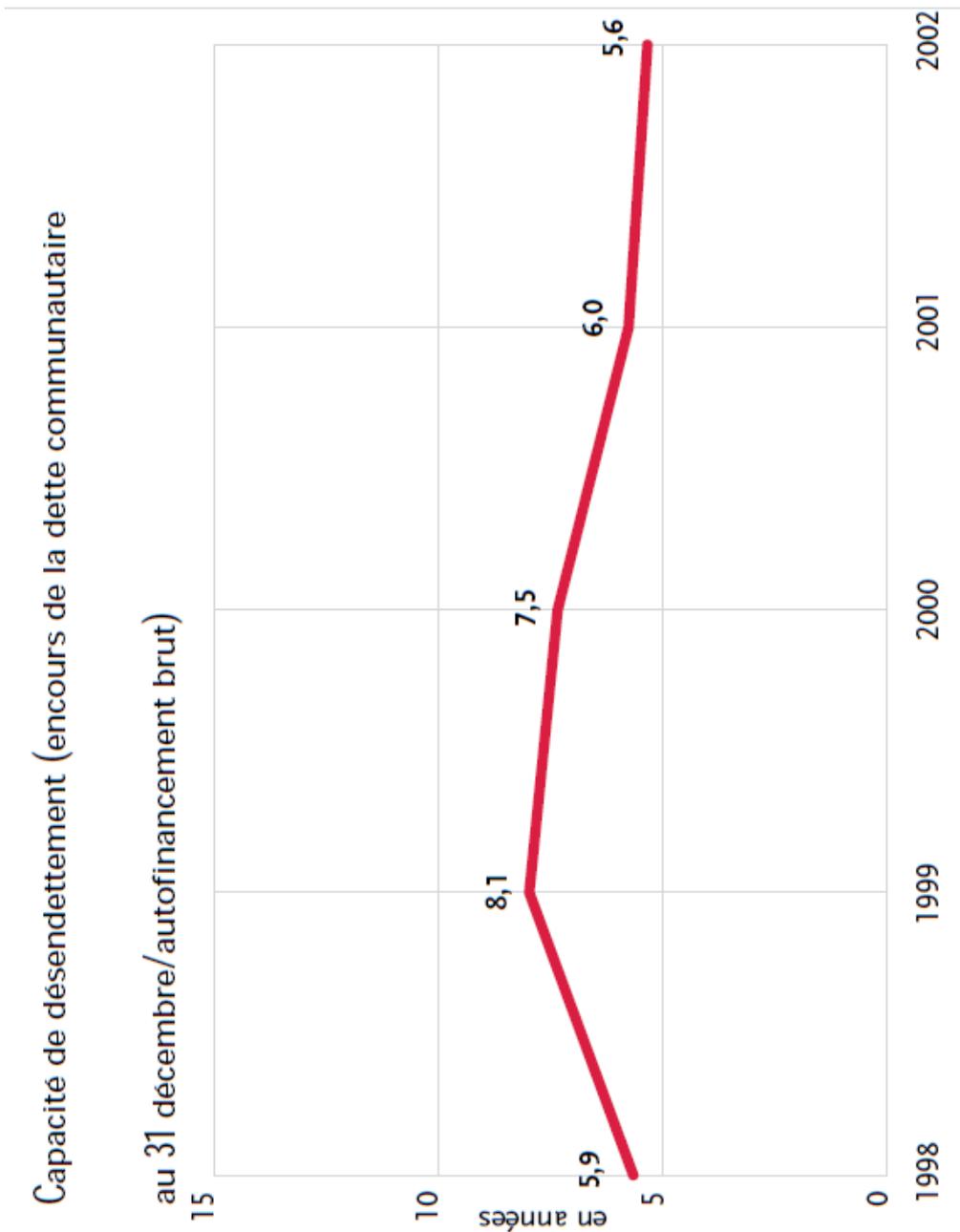


Annexe 1 (11/19)

Encours de la dette à long terme en M€, au 31 décembre de chaque année

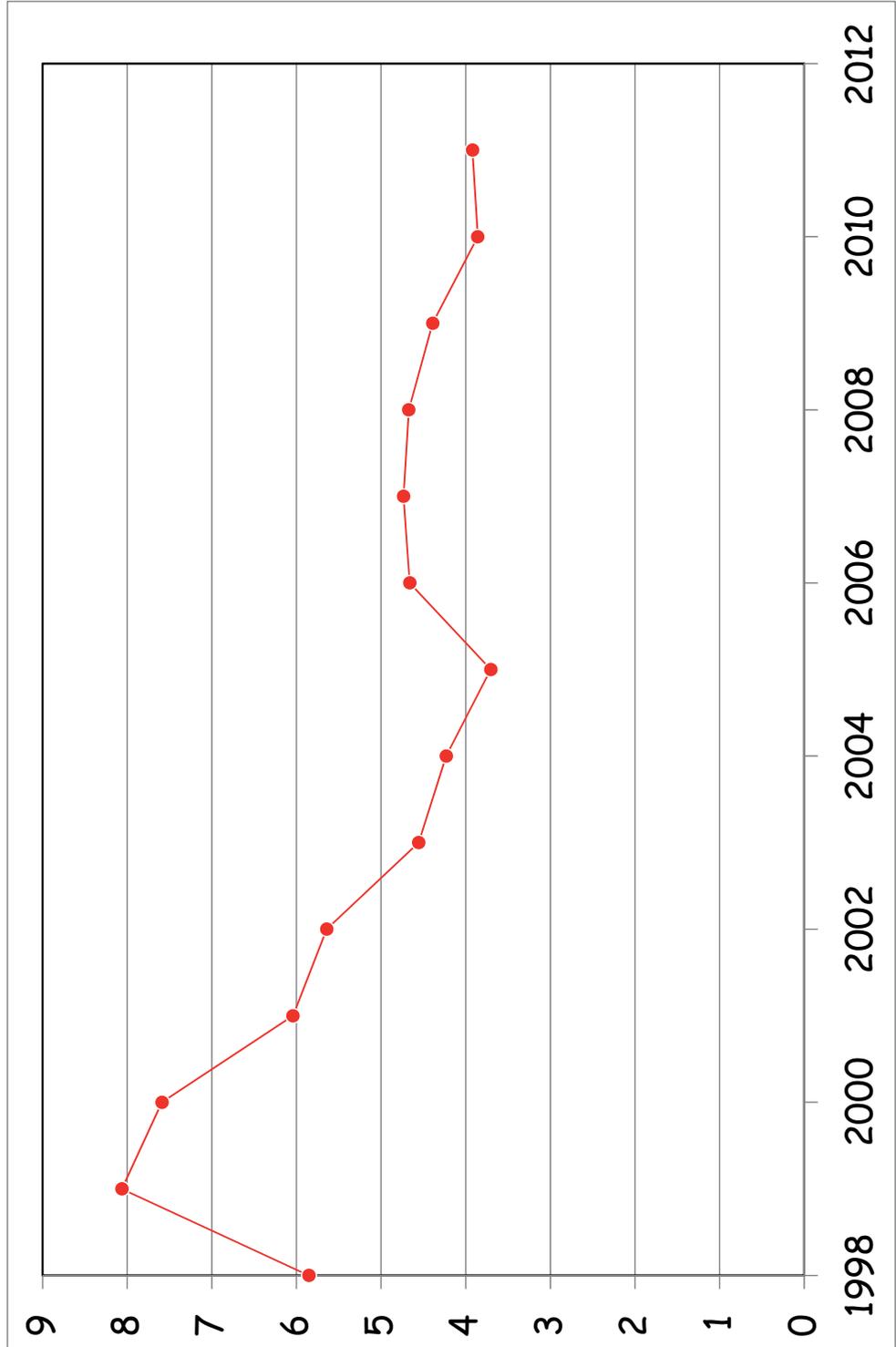


Annexe 1 (12/19)



Annexe 1 (13/19)

Capacité de désendettement en années d'épargne brute



Annexe 1 (14/19)

La situation financière à fin 2011

◆ Evolution des soldes de gestion (en M€) :

| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | Evolution 2011/2007 |
|-----------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|------------------------|
| Autofinancement brut | 263,0 | 253,3 | 269,3 | 310,8 | 320,8 | + 21,9 % |
| Rbt Capital des emprunts | 101,0 | 106,1 | 104,1 | 106,5 | 101,9 | + 0,9 % |
| Epargne nette | 162,0 | 147,2 | 165,2 | 204,3 | 218,9 | + 35,1 % |

Annexe 1 (15/19)

Investissements (en charge nette) Situation des autorisations de programme fin 2011

| | |
|--|------------------|
| + Reste à réaliser sur autorisation de programme au 31-12-2008 | 812,28 M€ |
| + Autorisations de programme nouvelles 2009-2011 | 1 339,75 M€ |
| = Stock d'AP au 31-12-2011 | 2 152,03 M€ |
| - CP réalisés 2009-2011 | 1 155,25 M€ |
| = Reste à réaliser au 31-12-2011 | 996,78 M€ |
| <i>AP 2012 prévues</i> | <i>570 M€</i> |
| <i>CP 2012 prévus au BP</i> | <i>494,41 M€</i> |

Annexe 1 (16/19)

CA 2011 - Zoom sur le logement

➤ 4 212 logements financés en 2011

| <i>en M€</i> | 2009 | 2010 | 2011 | Evolution 2010/2009 | Evolution 2011/2010 |
|---|--------------|-------------|--------------|------------------------|------------------------|
| Soutien au logement social | 61,4 | 59,1 | 64,3 | -3,7% | 8,8% |
| Aides au logement - parc privé (aides à la pierre, OPAH, pass foncier, ...) | 3,4 | 8,3 | 6,0 | 144,1% | -27,7% |
| Aires d'accueil des gens du voyage et sédentarisation | 5,2 | 4,1 | 3,5 | -21,2% | -14,6% |
| Politique de la ville | 33,0 | 24,5 | 35,4 | -25,8% | 44,5% |
| TOTAL | 103,0 | 96,0 | 109,2 | 13,8% | |

| | | | | | |
|--|-------------|-------------|------------|--------------|---------------|
| RECETTES de baux emphytéotiques | 10,8 | 16,1 | 8,8 | 49,1% | -45,3% |
|--|-------------|-------------|------------|--------------|---------------|

Annexe 1 (17/19)

CA 2011 - Zoom sur la politique foncière

| <i>en M€</i> | 2009 | 2010 | 2011 | Evolution 2010/2009 | Evolution 2011/2010 |
|---|-------------|-------------|-------------|------------------------|------------------------|
| Acquisitions hors réserves foncières | 32,5 | 51,8 | 60,7 | 59,4% | 17,2% |
| <i>dont terrains de voirie</i> | 3,1 | 4,9 | 5,5 | 58,1% | 12,2% |
| <i>dont foncier pour aménagement</i> | 28,9 | 46,2 | 52,4 | 59,9% | 13,4% |
| <i>dont foncier pour logement social</i> | 3,9 | 8,3 | 6,4 | 112,8% | -22,9% |
| Réserves foncières | 51,4 | 33,3 | 35,9 | -35,2% | 7,8% |
| <i>dont réserves foncières hors logement social</i> | 17,1 | 11,1 | 17,4 | -35,1% | 56,8% |
| <i>dont réserves foncières logement social</i> | 34,3 | 22,2 | 18,5 | -35,3% | -16,7% |
| TOTAL | 83,9 | 85,1 | 96,6 | 1,4% | 13,5% |
| RECETTES de cessions | 15,1 | 10,7 | 28,3 | -29,1% | 164,5% |

17

GRAND LYON
communauté urbaine

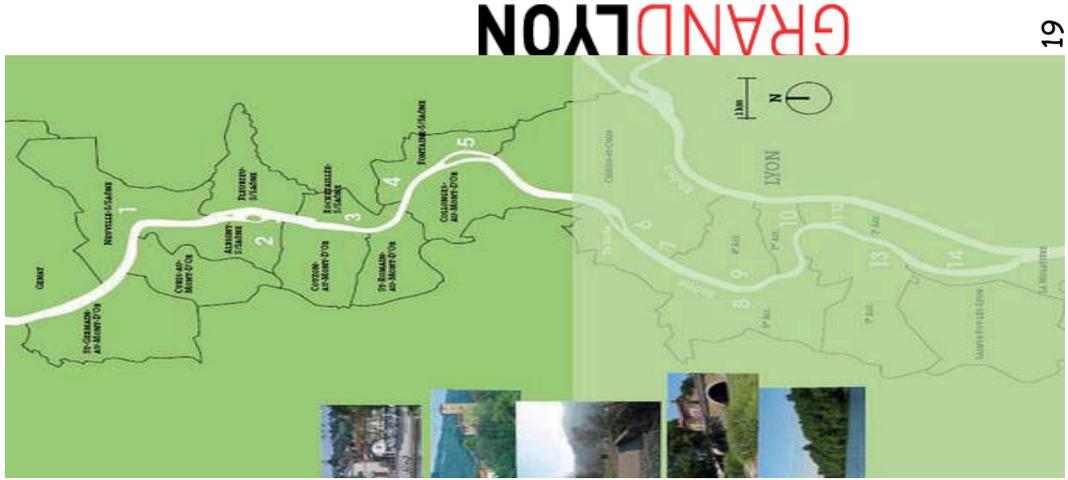
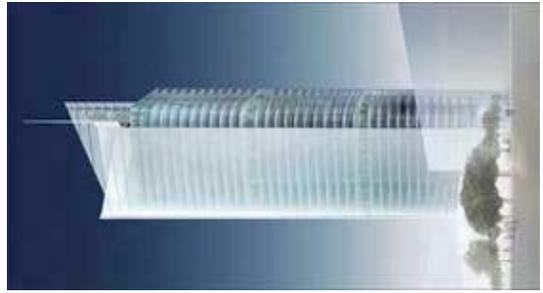
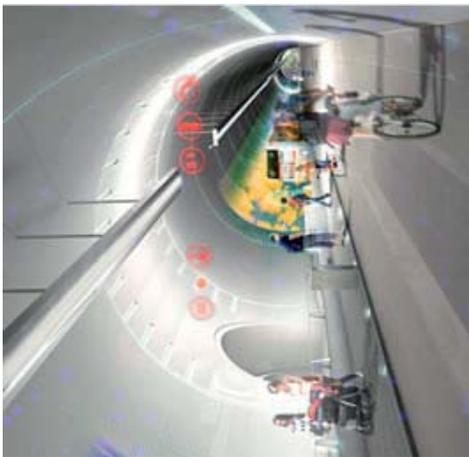
Annexe 1 (18/19)

BPNL - DSP - Bilan dépenses et recettes 2011

| | |
|--|---|
| <p>Dépenses = 30,96 M€</p> <p>Dont :</p> <p>Dépenses d'exploitation (y compris GER) = 14,7 M€</p> <p>Annuité emprunts Grand Lyon = 16,26 M€</p> <p>Couverture dette Grand Lyon par recettes nettes :</p> | <p>Recettes = 32,27 M€</p> <p>Application convention partenariat :</p> <p>Recettes - Dépenses d'exploitation (y compris GER) = Recettes nettes : 17,57 M€</p> <p>Dont :</p> <p>50% CG Rhône = 8,785 M€</p> <p>50% Grand Lyon = 8,785 M€</p> <p>Recettes nettes = 27% recettes totales, Couvrent 54 % de l'annuité en 2011</p> |
|--|---|

Annexe 1 (19/19)

Des investissements pour l'avenir, porteurs de croissance



Annexe 2 (1/10)

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

(Dossier n° 2012-3084)

Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Philip

Conseil de communauté

25 juin 2012

GRANDLYON
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Annexe 2 (2/10)

La réduction des déchets

3 axes autour de la réduction des déchets

Axe 1 : le Grand Lyon exemplaire

- Communication fréquente en interne, charte de l'éco-agent, opération « donner une seconde vie à vos vêtements », outils informatiques

Axe 2 : le Grand Lyon acteur auprès de la population

- Les foyers-témoins, le compostage (individuel, lombricompostage, collectif).

Axe 3 : le Grand Lyon incitateur sur son territoire

- La sensibilisation des professionnels à la gestion de leurs déchets.

Annexe 2 (3/10)

La collecte des déchets ménagers et assimilés

Evolution des tonnages 2010 - 2011

536 583 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectés (+ 2 %) :

- Augmentation de la collecte sélective (+ 1,7 %) et du verre (+ 2 %)
- Augmentation des apports en déchèteries (+ 6 %)
- Quantité d'ordures ménagères produites en légère hausse (+ 0,7 %)

Les résultats de la collecte sélective en progression :

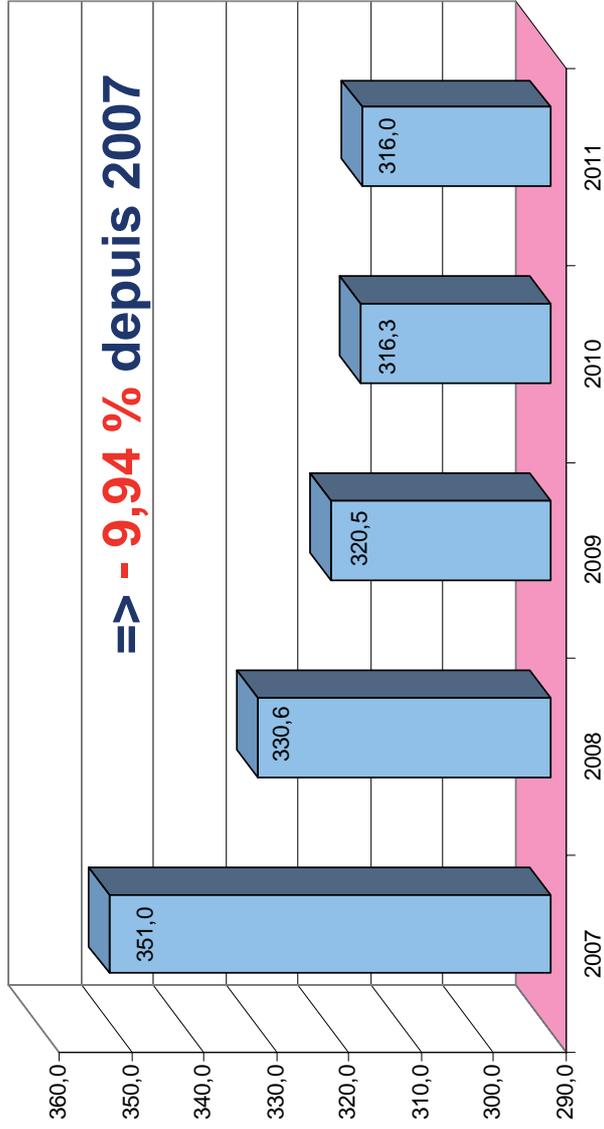
Diminution de la quantité de refus de tri : - 8,31 %

Augmentation de la part recyclée : + 2,11 %

Annexe 2 (4/10)

Les déchets ménagers produits (hors déchèteries)

Par habitant et par an (de 2007 à 2011)



316 kg par habitant en 2011 :

- Ordures ménagères résiduelles (bac gris) : 246,3 kg/hab./an
- Collecte sélective (bac de tri) : 50,2 kg/hab./an
- Verre (silos) : 19,5 kg/hab./an

Annexe 2 (5/10)

Les déchèteries

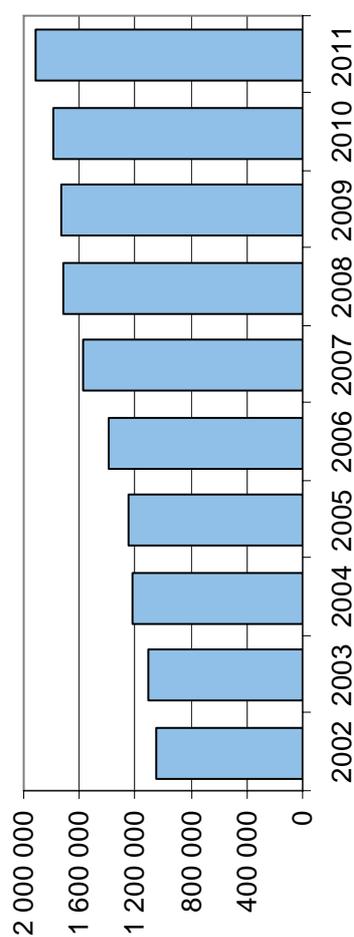
18 sites en 2011

Fréquentation en hausse : 1 917 368 entrées (+ 7,5 %)

Tonnage collecté en hausse : 131 487 tonnes (+6 %)

Soit 102,6 Kg / hab. en 2011

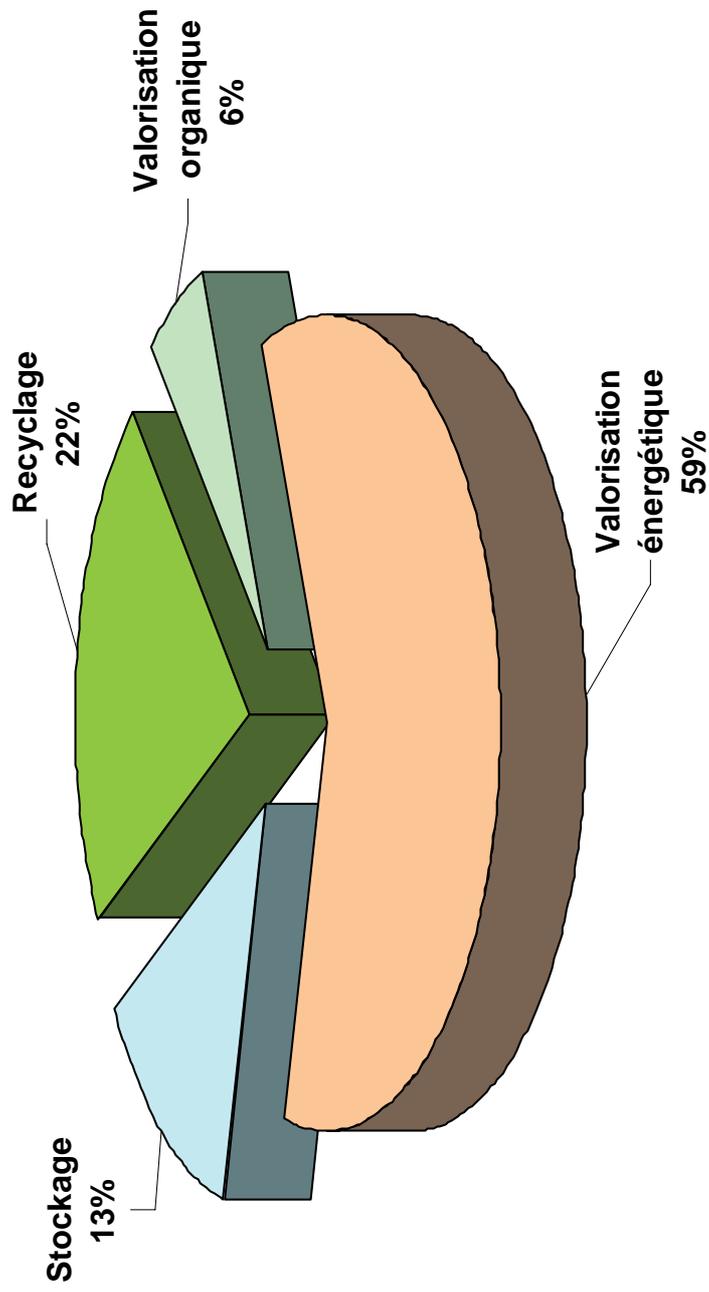
Fréquentation des déchèteries de 2002 à 2011



Annexe 2 (6/10)

Les filières de traitement des déchets

Répartition des tonnages

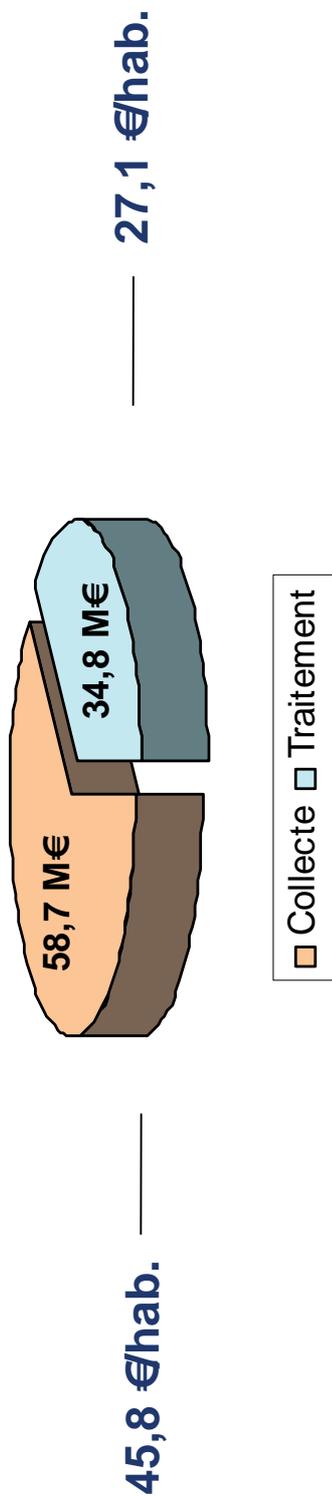


- 87 % des déchets valorisés ou recyclés
- 13 % des déchets enfouis

Annexe 2 (7/10)

Les indicateurs financiers

Répartition des coûts nets en TTC



- Dépenses brutes : 117,69 M€
- Recettes : 24,24 M€
- Coût net = dépenses brutes – recettes = 93,45 M€ nets, soit 72,9 € par habitant
- TEOM : 111,9 M€

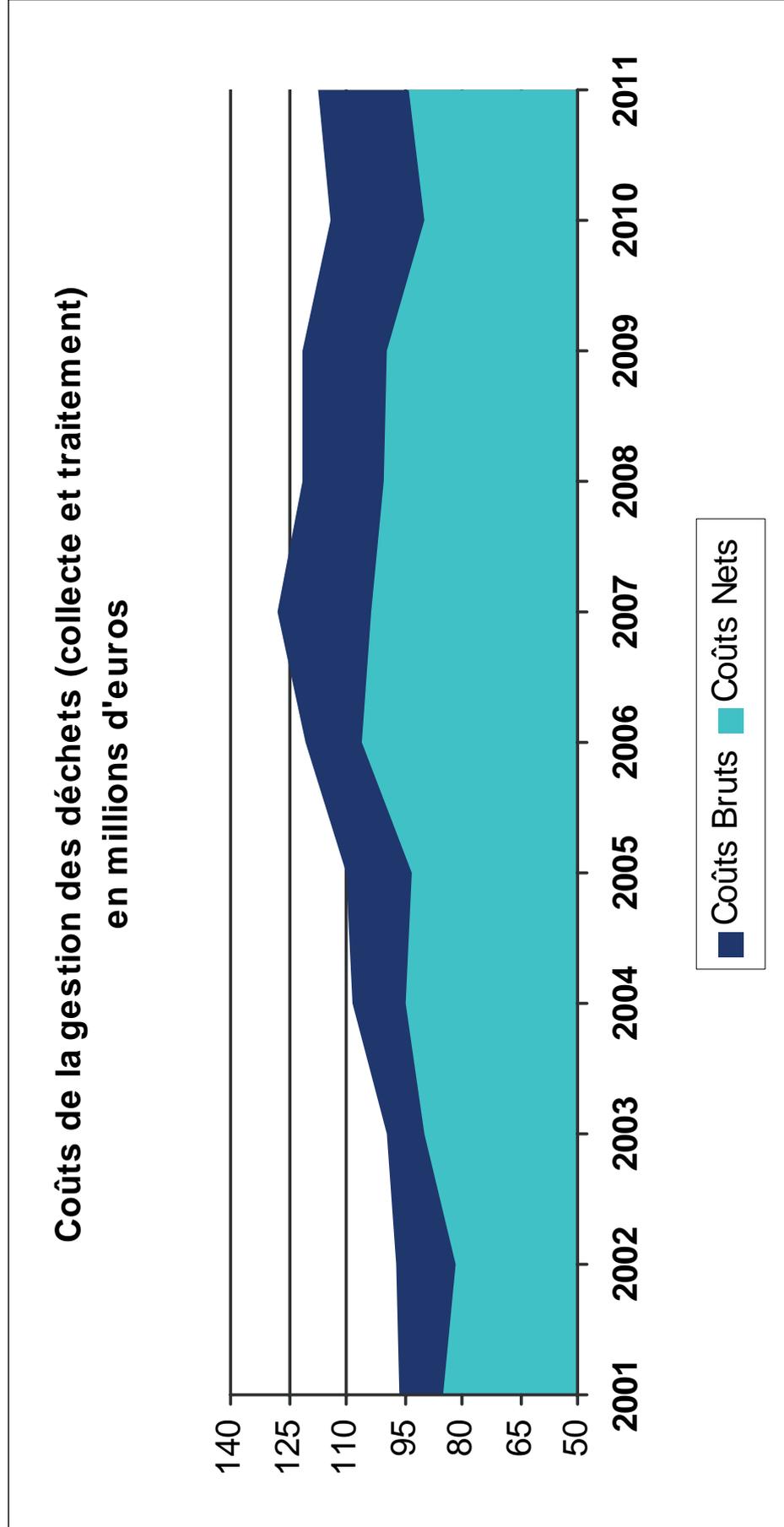
Montant reversé à la Ligue contre le cancer : 74 665 €

Téléthon 2011 : 22 000 € reversés à l'Association Française contre les Myopathies.

Annexe 2 (8/10)

Les indicateurs financiers (2)

Evolution de 2001 à 2011 (en M€)



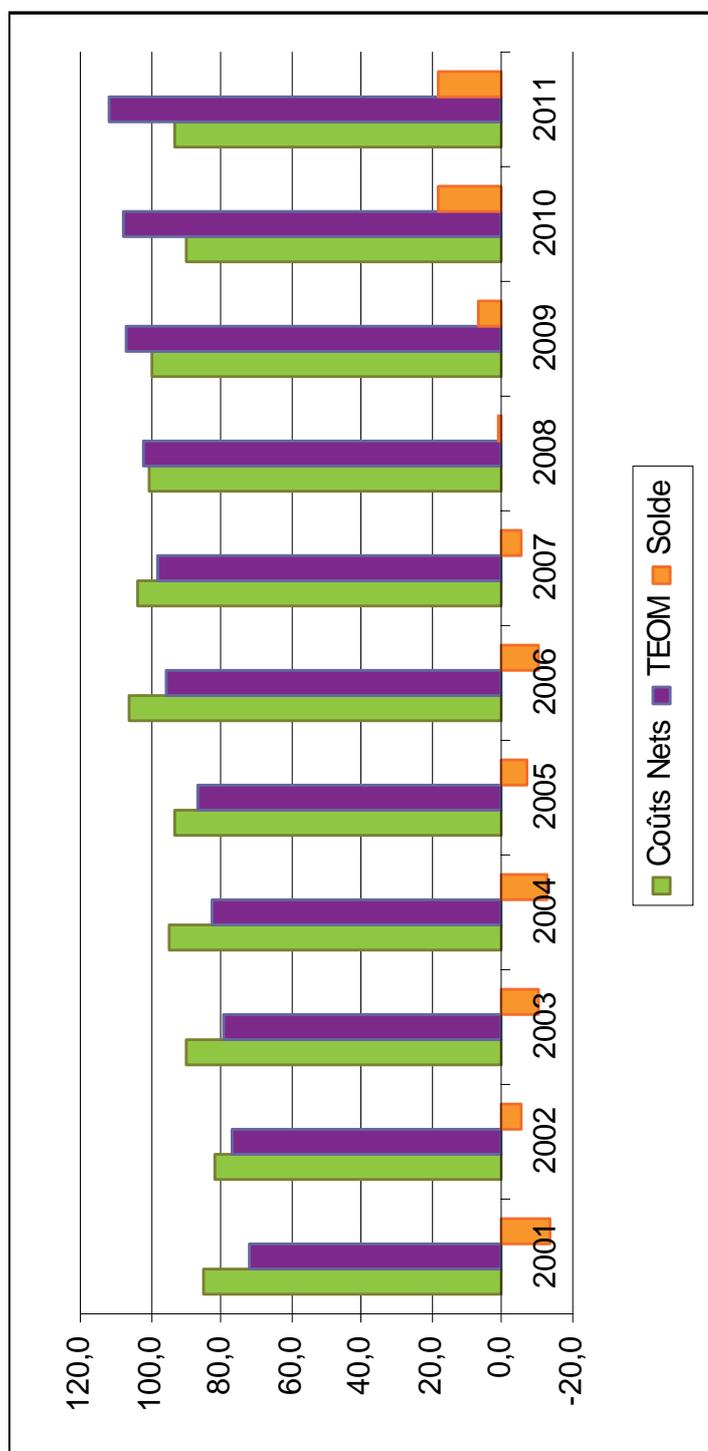
Annexe 2 (9/10)

Coûts et TEOM

Evolution de 2001 à 2011 (en M€)

| Année | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------|-------------|
| TEOM | 71,6 | 76,6 | 79,0 | 82,2 | 86,7 | 95,6 | 98,4 | 101,9 | 106,7 | 107,9 | 111,9 |
| Coût net | 84,7 | 81,6 | 89,5 | 94,9 | 93,3 | 105,9 | 103,7 | 100,5 | 99,5 | 90,0 | 93,4 |
| Solde TEOM - coût net | -13,1 | -5,0 | -10,5 | -12,7 | -6,6 | -10,2 | -5,3 | 1,5 | 7,2 | 17,9 | 18,5 |

↑ - 18,3 M€ de 2001 à 2011



Annexe 2 (10/10)

